



# Diagnostic des jardins partagés en Région Rhône-Alpes

*Etude réalisée avec le concours financier de*

**Rhône-Alpes** Région

Mai 2013

# Sommaire

|   |    |
|---|----|
| Sommaire.....   | 3  |
| I. Un phénomène local s’inscrivant dans une dynamique plus large .....                          | 7  |
| A. Les origines des jardins collectifs.....   | 7  |
| B. En France, une histoire mouvementée .....  | 7  |
| C. Une définition progressive des jardins partagés.....   | 9  |
| D. Une démarche de diagnostic à enjeux .....  | 10 |
| E. Des techniques d’investigation diversifiées et complémentaires.....                          | 11 |
| II. Des jardins aux origines variées répondant à une multitude de finalités .....               | 13 |
| A. Diversité des structures porteuses avec une prédominance des initiatives associatives .....  | 14 |
| B. Des finalités propres à chaque projet.....   | 16 |
| C. En résumé : des objectifs et des modalités propres à chaque type de jardin.....              | 20 |
| III. Un espace pour et par le jardinier et plus largement le citoyen .....                      | 21 |
| A. Des jardiniers aux profils variés .....  | 22 |
| B. Des jardins organisés selon les opportunités ou contraintes locales .....                    | 25 |
| C. L’animation dans les jardins pour une meilleure cohésion des groupes et leurs pérennité..... | 31 |
| D. Des jardins avec une forte valeur ajoutée pédagogique .....                                  | 33 |
| E. En résumé : une norme ?... la diversité .....  | 36 |
| IV. Une relative fragilité des initiatives de jardins partagés.....                             | 37 |
| A. Les étapes de conception d’un jardin partagé.....  | 39 |
| B. Les étapes de la réalisation d’un jardin partagé .....                                       | 47 |
| C. En résumé : le rôle central du porteur de projet .....                                       | 50 |
| V. Des environnements complexes et évolutifs .....  | 52 |
| A. Les jardins au sein de réseaux multiples .....   | 54 |
| B. Le Passe-Jardins : réseau de réseaux ou porte-parole d’un réseau à géométrie variable ?..... | 60 |
| C. Les collectivités territoriales, principaux partenaires des jardins partagés .....           | 64 |
| D. Les jardins partagés et la politique de la ville.....  | 68 |
| VI. Les jardins partagés : diversité et valeurs communes.....                                   | 71 |
| VII. Des enjeux à relever pour le développement des jardins en région.....                      | 72 |

|     |   |     |
|-----|---|-----|
| A.  | 1 <sup>er</sup> défi : Visibilité-lisibilité .....                            | 74  |
| B.  | 2 <sup>ème</sup> défi : Réseau .....  | 75  |
| C.  | 3 <sup>ème</sup> défi : Foncier.....  | 76  |
| D.  | 4 <sup>ème</sup> défi : Financier.....  | 77  |
| E.  | 5 <sup>ème</sup> défi : Ecologique.....                                       | 78  |
| IX. | Annexes.....  | 79  |
| A.  | Liste des documents analysés .....  | 80  |
| B.  | Liste des jardins visités .....   | 81  |
| C.  | Liste des partenaires sollicités en entretiens.....                           | 82  |
| D.  | Les apports du benchmark.....   | 82  |
| E.  | La délibération du Grand Lyon par rapport aux jardins partagés .....          | 84  |
| F.  | Le questionnaire adressé aux structures porteuses.....                        | 88  |
| G.  | Le questionnaire adressé aux jardiniers.....                                  | 104 |
| H.  | Planches d'expositions sur les jardins partagés : histoire, définitions ..... | 110 |

Il existe, en France, de nombreuses formes de jardins collectifs (définition, Cf. schéma page suivante) qui se sont développées au fil du temps et des évolutions économiques, sociales et sociétales. La région Rhônealpine représente bien, sur un périmètre plus restreint, cette pluralité puisqu'elle accueille sur son territoire : jardins partagés, jardins d'insertion, jardins pédagogiques, jardins familiaux, ...

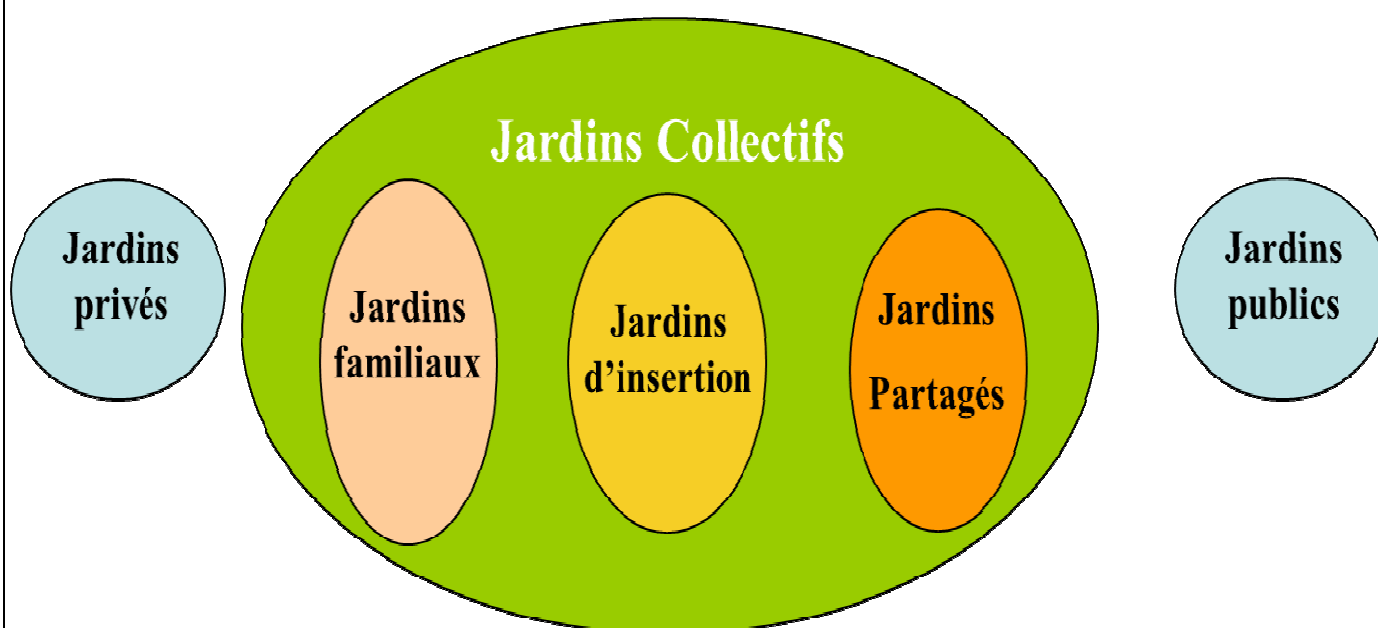
Dans la plupart des cas, ces jardins partagent un certain nombre de traits communs ; il s'agit de lieux de culture de la terre, dans une optique de production agricole et floral et/ou de plaisir, ouverts sur les territoires et permettant ainsi aux participants de trouver des réponses à leurs motivations en rapport avec le développement durable, dans ses dimensions économiques, sociales ou environnementales.

Ces lieux d'échanges que sont les jardins connaissent un essor dynamique sur la région et ce depuis de nombreuses années. C'est ainsi qu'est apparue l'idée qu'un état des lieux régional serait nécessaire pour permettre une meilleure connaissance de l'existant et ainsi favoriser la réflexion sur l'avenir de la « dynamique jardin » en région.

Dans ce cadre, l'Association Passe Jardins, avec le soutien du Conseil régional, a mandaté le Cabinet ARGOS pour effectuer un diagnostic des jardins collectifs existants sur le territoire régional. Selon le cahier des charges, « le premier objectif de ce diagnostic est [...] atteindre un niveau commun d'information suffisant sur les jardins collectifs. Le second est d'envisager des pistes pour développer les jardins sur le territoire régional, et assurer la dynamique et la cohérence des actions menées par les différents acteurs ». Ce diagnostic devrait in fine permettre l'identification et la définition « d'une stratégie de collaboration monde associatif/collectivités locales ».

Ce rapport apporte donc des réponses à ces différentes interrogations portant sur les jardins collectifs en général et les jardins partagés en particulier. Pour autant, les jardins étant « vivants », donc en mouvement perpétuel, ce rapport propose une photographie de l'existant à un instant précis, qu'il faudrait donc idéalement actualiser régulièrement.

Définitions des jardins collectifs de la proposition de loi adoptée par le Sénat le 14 octobre 2003 et qui pourrait être présentée à l'Assemblée Nationale dans le cadre de la loi Urbanisme et Logement prévue pour juin 2013 ou la loi de "Politique Agricole" attendue pour la fin 2013.



On entend par **jardins familiaux** les terrains divisés en parcelles, affectées par les collectivités territoriales ou par les associations de jardins familiaux à des particuliers y pratiquant le jardinage pour leurs propres besoins et ceux de leur famille, à l'exclusion de tout usage commercial. En outre, dans un but pédagogique ou de formation au jardinage, certaines parcelles de jardins familiaux peuvent être affectées à des personnes morales par convention conclue entre celles-ci et les collectivités territoriales ou les associations de jardins familiaux.

On entend par **jardins d'insertion** les jardins créés ou utilisés en vue de favoriser la réintégration des personnes en situation d'exclusion ou en difficulté sociale ou professionnelle. Ces jardins peuvent être, le cas échéant, divisés en parcelles affectées à ces personnes à titre temporaire.

On entend par **jardins partagés** les jardins créés ou animés collectivement, ayant pour objet de développer des liens sociaux de proximité par le biais d'activités sociales, culturelles ou éducatives et étant accessibles au public.

Source : association Passe-Jardins

## I. Un phénomène local s'inscrivant dans une dynamique plus large

### A. Les origines des jardins collectifs

Pour certains, le phénomène des jardins collectifs est né lors de la seconde guerre mondiale au Royaume-Uni lorsque, pour des raisons de rationnement et pour développer un système d'entraide, des citoyens ont mis à disposition leur(s) terre(s) afin de permettre aux personnes rencontrant des difficultés de disposer de légumes et de fruits frais<sup>1</sup>. La dimension nourricière de ces jardins apparaissait donc comme centrale.

Pour d'autres, ce mouvement voit le jour dans le New York des années 1970. Suite à une crise foncière et immobilière, des immeubles vieillissants sont démolis ou abandonnés, laissant place à des terrains vagues ou à des friches. Certains habitants décident alors de rendre plus « naturels » ces terrains. Ainsi, avec le temps et l'aide d'associations, ils développent des jardins collectifs destinés à produire des fruits et légumes biologiques. Les objectifs de ces jardins étaient ainsi surtout sociaux, puisqu'il s'agissait d'amener les habitants à participer à la vie de leur quartier, notamment par la revitalisation des espaces verts<sup>2</sup>.

Pour d'autres encore, les jardins collectifs trouvent leurs racines dans ces deux dimensions : nourricière et sociale. En effet, des prémices de jardins collectifs existaient déjà au XIX<sup>e</sup> siècle, par l'intermédiaire du développement de jardins « d'origine religieuse » tels que les jardins Volpette. L'Eglise prêtait, par charité chrétienne, des lopins de terre ainsi que du matériel aux personnes pauvres. La finalité était économique mais également sociale.

### B. En France, une histoire mouvementée

Vers la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, on voit effectivement apparaître de nombreux jardins dits « ouvriers » qui se développent en périphérie de grandes villes ou de terrains industriels. Bien souvent, il s'agit d'initiatives de patrons « bienveillants », désireux de fournir à leurs ouvriers un moyen de diminuer le coût de la vie, mais aussi de les détourner d'un certain activisme politique ou encore de prendre en compte des problématiques de santé (malnutrition, alcoolisme, ...). Dans ce contexte, le nombre de jardins ouvriers augmenta fortement jusqu'à la Seconde Guerre Mondiale.

En 1942, on voit apparaître un nouveau type de jardin : « les jardins cheminots », d'abord destinés aux employés de la SNCF, puis destinés à tous. Quelques années plus tard, une loi définit un statut aux associations et sociétés de jardins familiaux et ouvriers qui peuvent recevoir des subventions d'Etat. Mais avec le recul, force est de constater que cette incitation financière n'a pas empêché la décline de

---

<sup>1</sup> [http://www.bbc.co.uk/gardening/today\\_in\\_your\\_garden/community\\_about.shtml](http://www.bbc.co.uk/gardening/today_in_your_garden/community_about.shtml)

<sup>2</sup> <http://www.oasisnyc.net/garden/resources.aspx>

création de jardins familiaux puisque se développe, en parallèle, les progrès de l'agriculture venus d'outre-Atlantique qui engendreront, plus tard, l'agriculture industrielle.

Avec ces évolutions sociétales profondes, permises notamment par une économie vigoureuse (30 glorieuses), se développe une société de loisirs et de consommation de masse. Les jardins et le jardinage perdent alors de leur considération, souvent associés à un loisir « de pauvre ». Dans ce contexte, leur nombre diminue fortement.

Puis, dans les années 70-80, la précarité commence à se développer (fin des 30 glorieuses, développement du chômage de masse). La loi de 1976, dite Royer, permet de lutter contre cette précarité et donne les moyens aux jardins familiaux de s'implanter par le biais du droit de « préemption » et « d'expropriation ». L'Office International du Coin de Terre et des Jardins Ouvriers devient membre consultatif auprès du Conseil de l'Europe et en 1992 les jardins collectifs sont inscrits dans la Charte Urbaine Européenne<sup>3</sup>. La crise de 1996 entraîne un fort redémarrage de la création des jardins collectifs en France.

Plus ou moins concomitamment, dans les années 90, les jardins d'insertion sociale font leur apparition, comme le « jardin de Cocagne » qui est le précurseur de ce type de jardin à vocation d'inclusion sociale. Un réseau – le réseau Cocagne – se crée dans la foulée, réunissant les jardins d'insertion répartis sur une bonne partie du territoire.

En 1997, est organisé le forum « jardinage et citoyenneté », à Lille, qui change définitivement la trajectoire des jardins collectifs en France et marque ainsi la naissance officielle des « jardins partagés ». En effet, les expériences présentées lors de ce forum et les apports de la délégation ayant participé au congrès annuel des jardiniers d'Amérique du Nord à Montréal donnent des idées. Le réseau « Jardin dans Tous Ses Etats » – dont l'Association le Passe-Jardins est un des correspondants régionaux – voit le jour suite à ce forum. Ce réseau a pour vocation d'œuvrer au développement des jardins partagés en France.

En 2006, la Fédération Nationale des Jardins Familiaux (FNJF) devient la Fédération Nationale des Jardins Familiaux et Collectifs (FNJFC), l'Association des Jardins des Cheminots rejoint la Fédération en 2007. La même année elles créent avec la Société Nationale d'Horticulture de France, le Conseil National des Jardins Collectifs et Familiaux.

La structuration de ces jardins en réseaux locaux, amenant des échanges entre jardiniers, élus et techniciens, se produit dans la foulée. Cette structuration entraîne notamment l'échange de bonnes pratiques, voire uniformise certaines actions et pratiques. Pour autant, tous les jardins partagés français n'adhèrent pas forcément à un réseau et les différents réseaux ne se sont pas tous structurés au niveau national. Ainsi, au regard de cette diversité de situations co-existantes, la définition des jardins partagés n'est toujours pas figée, d'autant qu'une reconnaissance légale tarde à venir.

---

<sup>3</sup> En 1992, la première Charte urbaine européenne a été adoptée par le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe. Ce texte évoque, en milieu urbain, l'apport des jardins familiaux dans les domaines de l'environnement et de la nature, de l'aménagement du logement, des sports et loisirs. Le Conseil de l'Europe a remis cette charte à toutes les villes et agglomérations importantes (trente mille habitants) et les a priées de mettre en pratique les principes contenus dans la charte.

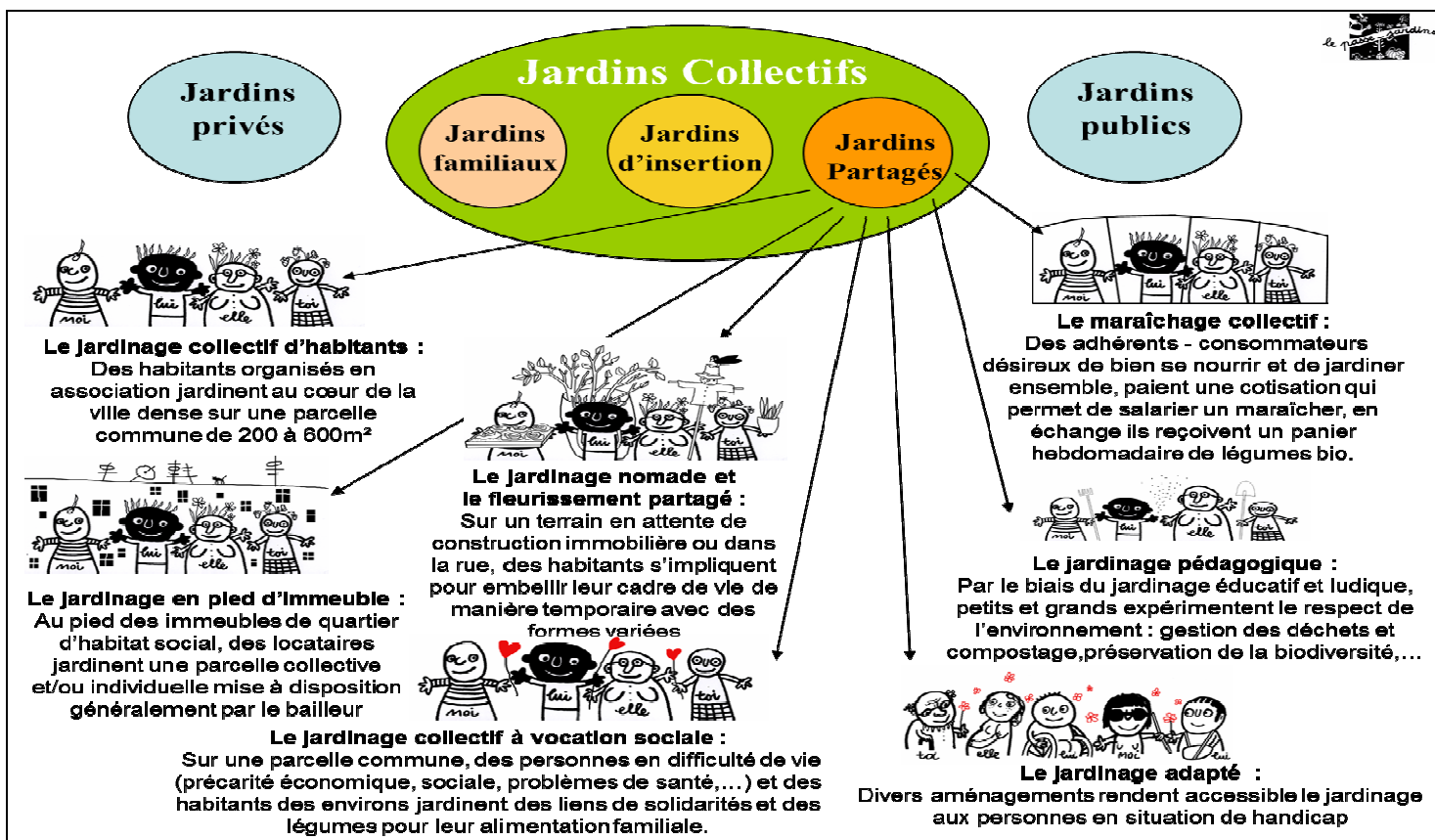
### C. Une définition progressive des jardins partagés

Ainsi, il existe de nombreuses origines et évolutions historiques qui justifient la diversité des jardins partagés en région Rhône-Alpes et a fortiori en France. Cette multiplicité des initiatives et actions rend difficile la formalisation et l'entente sur une unique définition.

Au regard de la diversité de situation, présentée dans ce document, il apparaît plus opportun de définir les jardins partagés par rapport aux valeurs qu'ils véhiculent : **la cohésion sociale et le respect de l'environnement apparaissent comme les deux valeurs fondatrices des jardins partagés.** L'appropriation de son lieu de vie et de son environnement proche, la création d'un espace de discussion et d'échange, viennent s'ajouter à ces valeurs motrices.

Le jardin partagé apparaît alors comme « **un jardin qui se conçoit, se construit, se cultive à plusieurs. Il offre à chacun la possibilité de travailler à une réalisation commune. Il suppose une concertation et une coopération entre les jardiniers et les partenaires impliqués sur le projet, et ceci dans la durée** ».

Cette définition n'est pas figée puisqu'il faut rappeler que, pour le moment, aucune définition « officielle » ne sert de référence commune. Une proposition de loi, en 2003, a bien essayé de définir les trois types de jardins que sont les jardins familiaux, les jardins d'insertion et les jardins partagés mais ce texte n'a jamais été voté. Ainsi, aucune définition légale ne vient encore préciser le rôle et la nature des jardins partagés. Le schéma suivant apporte, néanmoins, un relatif éclairage sur ces différentes notions :



Source : association Passe-Jardins

## D. Une démarche de diagnostic à enjeux

Ainsi, ce manque de structuration normative met en lumière le relatif flou qui entoure les jardins partagés et auquel cette étude cherche à apporter certaines réponses. Effectivement, les jardins partagés commencent à faire l'objet d'un fort intérêt de la part des autorités, des associations et des citoyens (Cf. planches d'exposition en annexes).

Néanmoins, la multiplicité des acteurs, des pratiques ou des origines de ces jardins soulève aujourd'hui de nombreuses interrogations :

- Qui porte les jardins partagés ? Pourquoi créer de telles structures ? Comment évoluent les structures porteuses de jardin(s) ?
- Avec quels partenaires les jardins se créent et se développent ? Qu'apportent ces partenaires ?
- Quelles sont les différentes modalités pratiques d'animation des jardins ? Existe-t-il des pratiques partagées ou les fonctionnements sont-ils uniques ?
- Quels sont les besoins des jardins au niveau humain, technique, financier, etc. ?
- Les projets de jardins partagés s'intègrent-ils dans la ville ?
- Etc.

Ce rapport cherche donc à mettre en avant les forces de ce mouvement mais aussi ses faiblesses afin de permettre une meilleure prise en compte de ce phénomène sur le territoire régional.

## E. Des techniques d'investigation diversifiées et complémentaires

La démarche proposée pour réaliser cette mission repose sur le croisement de plusieurs techniques complémentaires, recoupant approches quantitatives, qualitatives et participatives. Ces méthodes ont été validées par le commanditaire suite à un premier comité technique de lancement et visent à apporter des réponses structurées à l'ensemble des interrogations posées par le cahier des charges.

### ❖ Le recueil et l'analyse documentaires

Cette technique a eu pour principal objectif de permettre de contextualiser la question des jardins partagés en région Rhône-Alpes et en France. A l'aide des informations recueillies auprès des nombreux acteurs concernés (association Passe-Jardins, Région, réseaux locaux, ...), nous avons pu ainsi mieux saisir le contexte et l'environnement qui ont prévalu à l'essor de ce phénomène, sur le plan historique, technique, pratique, ... Elle a également permis de mieux saisir les effets constatés sur le territoire. Dans le cadre de ce diagnostic, un corpus de documents conséquent a été étudié (Cf. liste en annexe).

### ❖ Des entretiens

Pour aller plus loin dans la compréhension des jardins partagés, des difficultés qu'ils rencontrent au quotidien ou encore des motivations des porteurs de projet et de leurs partenaires, une quinzaine d'entretiens individuels ont été réalisés. Ils ont permis de questionner des élus, des techniciens ou encore des bailleurs et des responsables de réseaux locaux (Cf. liste des interviewés en annexe) afin d'obtenir des informations sur la vie des jardins au quotidien. Concrètement, ces rencontres se sont faites en face-à-face ou par téléphone et ont permis d'identifier les forces/faiblesses inhérentes aux jardins partagés mais également les menaces et opportunités qui pèsent sur ceux existants ou en projet.

### ❖ Une démarche de benchmark

Le but d'une telle technique est d'enrichir l'analyse des expériences régionales en les comparant à celles émanant d'autres territoires. Elle a porté sur des réseaux similaires au Passe-Jardins : Réseau Graine de jardin (Ile-de-France), Association des Amis des Jardins Ouverts et Néanmoins Clôturés (Lille), Vert le Jardin (Bretagne) et Le réseau des Jardins Solidaires Méditerranéens (PACA et Languedoc). Ces apports ont permis de prendre une certaine hauteur quant à la situation régionale et ainsi de la mettre en perspective.

### ❖ Des questionnaires en ligne

Une enquête par questionnaires a visé à collecter des informations directement auprès des structures porteuses de jardins (Cf. profil en annexe) mais également auprès de jardiniers du territoire. Ainsi, elle a consisté à recueillir des données qualitatives et quantitatives sur les jardins partagés et les jardiniers qu'ils accueillent. Ces questionnaires ont notamment permis le recensement de pratiques, attentes et besoins.

Concrètement, pendant plus d'un mois, un questionnaire en ligne a été mis à la disposition des responsables de structures porteuses et en parallèle, un deuxième questionnaire a été proposé (en

ligne) aux jardiniers de la région. Les réponses ainsi collectées ont contribué à dresser un premier profil des jardins et jardiniers de la région.

### Synthèse de la démarche questionnaire :

| Public visé par le questionnaire                   | Mode de diffusion   | Nombre de répondants   |
|--|---|--|
| Questionnaire aux porteurs de jardins collectifs   | Questionnaire en ligne (avec possibilité d'impression pour retour papier) | <b>138 réponses</b> , mais après traitement (soustraction des doublons, jardins familiaux, réponses trop partielles, ...) <b>88 réponses exploitables</b> , soit 88 jardins partagés portés par 82 structures différentes. |
| Questionnaire aux jardiniers de jardins collectifs | Questionnaire en ligne (avec possibilité d'impression pour retour papier) | <b>93 réponses de jardiniers</b> de toute la région.   |

Au regard de ce niveau de retour, il convient de préciser que **les données présentées ne sont pas représentatives**. Ce taux de retour permet néanmoins d'avoir **un premier niveau de connaissance de l'existant, de donner des tendances réalistes au regard des informations complémentaires récoltées lors des entretiens et donc exploitables**. Cet éclairage sur l'existant en région se focalise sur les jardins partagés et jardins d'insertion.

#### ❖ Des observations *in situ*

Enfin, dans l'optique d'une collecte d'informations la plus complète possible, des observations sur le terrain (au total 10 visites sur les 8 départements, Cf. liste en annexe) ont été menées pour permettre de comprendre concrètement les logiques qui prévalent dans le fonctionnement de différents types de jardins partagés. Ces temps *in situ* ont été utiles pour mieux saisir les motivations et logiques des porteurs de projet et des jardiniers.

#### ❖ Participation aux assises nomades

Les consultants ont également été présents au cours des assises nomades des jardins partagés qui se sont déroulées dans les différents départements de la région, ces derniers mois. L'objectif, durant ces temps conviviaux d'échange, était de s'imprégner toujours plus des problématiques partagées par les acteurs des jardins et ainsi de compléter les analyses réalisées par ailleurs.

A partir de ces investigations, ce rapport a pour objectif d'apporter un regard sur ce que sont les jardins collectifs, et en particulier les jardins partagés, aujourd'hui en Rhône-Alpes. Il met en lumière certaines de leurs caractéristiques et problématiques communes tout en les resituant systématiquement dans leurs contextes spécifiques. Au final, il dégage un certain nombre d'enjeux qui doivent être relevés, à la fois par les jardins, leurs réseaux et leurs partenaires que sont notamment les collectivités, qui les soutiennent de manières différentes d'un territoire à l'autre de la région.

## II. Des jardins aux origines variées répondant à une multitude de finalités

Les jardins collectifs, en région Rhône-Alpes, sont nombreux et variés :

| Nature du jardin            | Nombre de jardins recensés |
|-----------------------------|----------------------------|
| Familial                    | 100                        |
| Insertion                   | 35                         |
| Partagé d'habitant          | 105                        |
| Partagé en pieds d'immeuble | 23                         |
| Fleurissement partagé       | 17                         |
| Partagé d'entreprise        | 1                          |
| Partagé pédagogique         | 75                         |
| Partagé nomade              | 2                          |
| <b>Total</b>                | <b>358</b>                 |

Source : annuaire du Passe-Jardins

On recenserait donc, sur le territoire régional, 358 jardins collectifs, même s'il faut noter que des jardins peuvent être référencés dans plusieurs catégories (familiaux, partagés, insertion) du fait, justement, d'une définition et d'une segmentation pas encore très claire. Certains jardins sont donc comptabilisés plusieurs fois, ce qui fait que le Passe-Jardins avance un nombre de **239 jardins collectifs répertoriés sur la région**<sup>4</sup>.

Pour rappel, tous les jardins ne sont pas identifiés et encore moins adhérents de l'association Passe-Jardins, aussi certains acteurs locaux s'entendent sur un nombre beaucoup plus élevé de jardins sur le périmètre régional qui s'établirait, selon eux, à plus de **700 jardins collectifs**.

Malgré ce flou quant au recensement précis des jardins collectifs, qui s'explique également par leur cycle de vie (des jardins se créent, d'autres périclitent, d'autres changent de nature, ...) et qui montre toute la complexité de faire un état des lieux précis, force est de constater que la « dynamique Jardins » devient un phénomène sociétal sur la Région, d'autant qu'il concerne et implique un grand nombre de citoyens et de territoires : au minimum 130 hectares seraient ainsi cultivés, divisés en plus de 5 600 parcelles, rassemblant plus de 12 000 personnes et produisant plus de 110 tonnes de fruits et légumes annuellement.

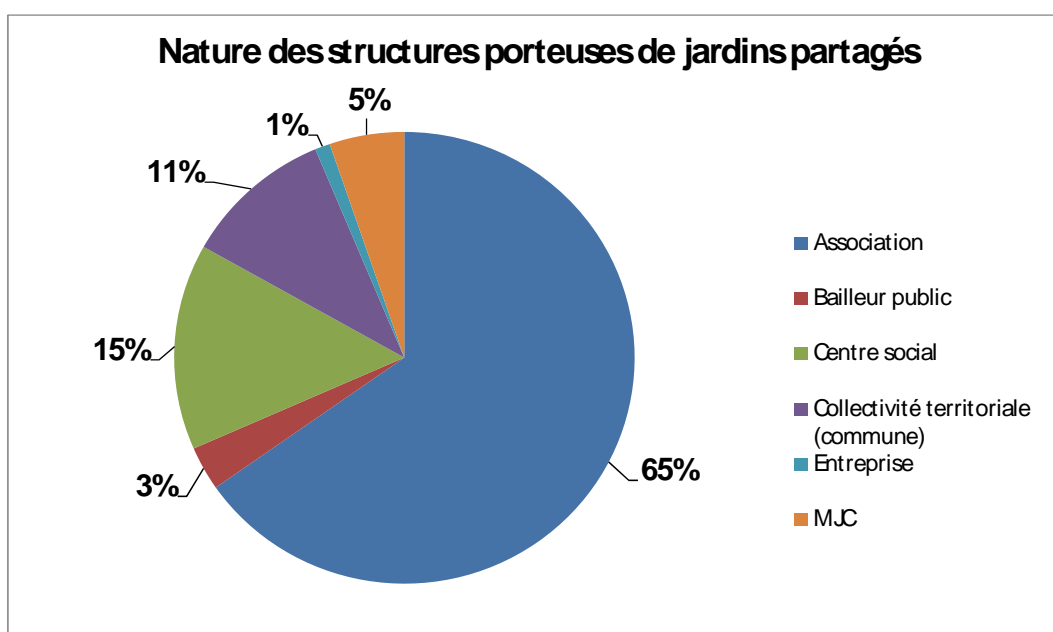
Il y a donc une multiplicité de jardins collectifs sur la région Rhône-Alpes, qui s'explique par une combinaison de facteurs (comme nous le verrons par la suite) tels que l'histoire, des contextes territoriaux spécifiques mais surtout par la diversité des projets et des finalités des porteurs. Nous allons donc, dans un premier temps, nous questionner sur les objectifs qui sous-tendent la création des jardins

<sup>4</sup> <http://lepassejardins.fr/spip.php?rubrique12>

et, à travers cette approche, sur le profil des créateurs ; y aurait-il un lien ? Il s'agit d'apporter des réponses aux questions suivantes : qui crée et porte un jardin ? A quelles fins, dans quels buts ? Pourquoi le choix de tel ou tel type de jardin collectif ?

### A. Diversité des structures porteuses avec une prédominance des initiatives associatives

Les structures ou acteurs qui créent puis portent un jardin sont de différentes natures, comme l'ont montré les analyses documentaires, les visites de terrain ou encore les réponses au questionnaire. En effet, il s'avère que des jardins collectifs peuvent être portés par des collectivités territoriales (commune, EPCI, ...), leurs « satellites » (centre social ou CCAS par exemple) mais aussi par des acteurs du monde privé tels que des bailleurs, des associations existantes ou ad hoc ou même quelquefois des entreprises. L'analyse du questionnaire montre bien cette importante diversité des structures porteuses.



Source : questionnaire structures

Ainsi, des collectivités territoriales portent, directement ou via des structures dans lesquelles elles sont fortement impliquées (CCAS, centre social) des jardins collectifs (partagés, d'insertion, familiaux) et ce pour diverses raisons et notamment pour accompagner et favoriser l'essor de ces projets qui ont une dimension sociale certaine.

Pour les entreprises, l'initiative viendrait, le plus souvent, des employés mais les responsables s'y inscrivent car le jardin favorise la cohésion du groupe et un certain épanouissement des salariés.

Les bailleurs, quant à eux, y trouvent un moyen de garantir ou prévenir la paix sociale locale en favorisant la mixité sociale dans un lieu ouvert aux habitants d'une même résidence. Les échanges avec des bailleurs (public et privé) ont mis en lumière leur intérêt à développer les jardins car ils permettent une occupation apaisée des espaces, un entretien à faible coût et donc, indirectement, une réduction des charges. Cependant, les bailleurs subissent de plus en plus des contraintes financières. Dans ce contexte, les jardins ne s'imposent pas, pour eux, comme une priorité. Ils se disent prêts à

accompagner la création de jardins si leur impact financier en termes d'investissement et de fonctionnement est limité. D'ailleurs, pour limiter cet impact, ils cherchent de plus en plus à trouver des relais chez les habitants ou d'autres partenaires (collectivités, associations) afin qu'ils portent les jardins.

Chaque type de structure porteuse a donc ses objectifs et motifs de porter un jardin, qui lui sont propres. Pour autant, force est de constater que les associations sont les types de structure porteuse les plus fréquemment présentes. Selon les réponses au questionnaire, 63% des porteurs sont des associations, prédominance qu'ont confirmé les visites, les entretiens, les assises ou encore les analyses documentaires.

Ce recours, plus fréquent, aux associations pour porter un projet de jardin collectif trouve diverses explications qui se rejoignent et se combinent selon les projets. Effectivement, les associations permettent et/ou apportent :

- Une adaptabilité forte aux spécificités locales,
- Une souplesse d'organisation et de fonctionnement,
- Une capacité d'évolution dans le temps,
- Un portage financier par un ou des tiers,
- Un support juridique.

Par ailleurs, l'association est la structure la plus simple pour les jardiniers, donc ces derniers y recourent naturellement lorsque le projet de jardin est de leur initiative. Pour un groupe d'habitants, la constitution en association va ainsi de soi, ce qui explique pour une part leur place importante parmi les structures porteuses.

Ainsi, **l'association apparaît comme le type de structure porteuse le plus adapté aux jardins collectifs**. Leurs règles juridiques et de fonctionnement s'adaptent parfaitement aux finalités des jardins qui se veulent démocratiques, participatifs, ouverts, ... De plus, ce statut offre une souplesse d'action et une reconnaissance (notamment juridique) suffisante aux jardiniers et à leurs partenaires. **La nature associative des structures porteuses apparaît donc la solution la plus adaptée pour porter ce type de projet**. L'initiative citoyenne trouve sa concrétisation dans la création d'une structure associative alors que d'autres formes de portage confèrent une certaine dépendance opérationnelle vis-à-vis des collectivités ou des bailleurs. Voire même, dans certains cas, le lien direct avec les collectivités peut faire des jardins de simples outils de politique publique (de la politique de la ville par exemple).

Cette analyse s'est d'ailleurs vu confirmer par les échanges avec les porteurs et leurs partenaires. Par exemple, l'un d'eux expliquait que sa structure a monté un projet de jardin avec des habitants avec l'intention, le plus rapidement possible, de favoriser la constitution des jardiniers en association porteuse. Cette dernière, qui aura vocation à remplacer le porteur initial (une collectivité), permettra aux jardiniers d'avoir une plus grande maîtrise de leur projet, mais permettra également à la première structure de se décharger de sa responsabilité et des obligations que cela entraîne (temps de gestion, financements, etc.).

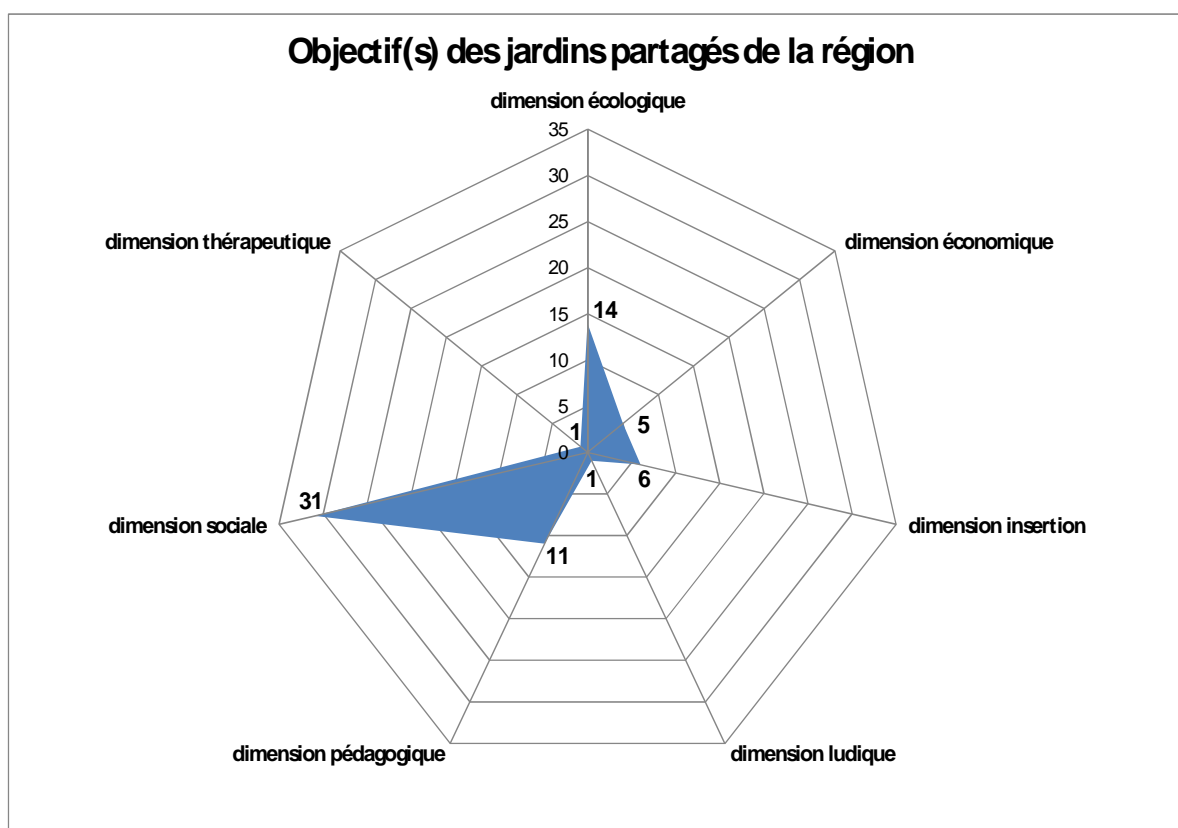
Chaque type de porteur trouve ainsi, dans un jardin collectif, une modalité de portage qui peut convenir à un grand nombre de finalités. Cette inscription est d'autant plus facile que le manque de normes

légales encadrant les jardins collectifs (Cf. partie introductive) permet à beaucoup de structures de prendre part à la constitution et au développement d'un jardin. La seule contrainte semble être la force intrinsèque de la structure et plus précisément sa capacité à organiser, à financer, à entretenir, etc.

Ainsi donc, la diversité des structures porteuses de jardins collectifs est une particularité forte, qui s'impose parfois comme une faiblesse (opacité, perte de lisibilité pour les non-initiés) mais le plus souvent comme une force. Elle permet une **adaptabilité importante aux spécificités locales**, ce qui s'avère essentiel dans le cadre d'initiatives qui souhaitent avoir une influence multi-scalaire (quartier, commune, etc.).

## B. Des finalités propres à chaque projet

L'initiative et l'origine de la création d'un jardin collectif sont des dimensions faiblement perçues car spécifiques à chaque projet. Cependant, il est nécessaire de se pencher plus précisément sur les motivations transversales à un grand nombre de projets, via les différentes informations recueillies, afin d'avoir un premier niveau de connaissances sur les objectifs assignés aux jardins collectifs. Dans ce cadre, les réponses au questionnaire synthétisent bien cette multi-dimensionnalité des objectifs prévalant à la création de jardins.



Source : questionnaire structure

Comment lire ce graphique ? Sur les 68 jardins partagés ayant répondu au questionnaire, 31 affirment viser des objectifs sociaux, 14 des objectifs écologiques,... les jardins pouvant viser plusieurs objectifs à la fois.

**Les objectifs des jardins sont spécifiques à chaque projet**, ils sont donc aussi nombreux que les jardins partagés eux-mêmes car chaque jardin a défini un projet en fonction de son histoire, de son territoire, de son réseau de partenaires, de ses porteurs, des jardiniers qui le font vivre, etc. Par

exemple, des jardins combinent une volonté d'insertion avec une volonté sociale, en permettant à des habitants ainsi qu'à des personnes éloignées de l'emploi de jardiner ensemble et d'ainsi s'enrichir mutuellement. D'autres jardins chercheront à concilier social et écologie dans un même projet. D'autres encore n'auront qu'une dimension pédagogique ou encore de lien social.

La diversité des finalités est ainsi à souligner, d'autant qu'il faut noter que les jardins ont rarement une seule et unique finalité, la majorité d'entre eux cherchent à répondre à différentes attentes et besoins locaux (social et environnemental par exemple), ce qui explique d'autant plus la grande variété de l'existant.

Pour autant, certaines dimensions se retrouvent dans une large palette de jardins (Cf. graphique précédent) et s'avèrent donc essentielles pour comprendre leurs finalités :

- **La dimension sociale** se définit comme la volonté de s'appuyer sur « l'outil » jardin pour favoriser les rencontres, échanges, liens, ... entre habitants d'un même territoire, que ce soit une résidence, une rue, un quartier ou même une commune. Pour ces porteurs de jardins, la finalité première de leur projet est de permettre à des citoyens de se rassembler et d'échanger, le jardin n'étant que le prétexte à cette rencontre. Il s'agit ainsi d'amener de la convivialité, de faciliter la rencontre et la connaissance de l'autre pour favoriser, notamment, la mixité sociale locale. Cette dimension sociale est vraiment primordiale car elle est à l'origine d'une multitude de projets, spécifiquement quand ces derniers sont portés par une structure dont c'est la compétence (Centre social, CCAS, ...). Néanmoins, nombre de projets portés par des associations recouvrent également cette finalité sociale. En effet, beaucoup d'entre elles cherchent à s'appuyer sur les jardins pour favoriser l'échange entre habitants et permettre l'émergence d'une dynamique locale. Par exemple, les « Jardins du Paradis », se sont constitués suite à la rencontre de résidents d'un même immeuble de Chambéry. Conscients d'un manque de vie collective sur le quartier et profitant d'un espace délaissé, un noyau d'habitants s'est regroupé pour créer une association visant à faire émerger et s'enraciner un jardin partagé autour de la volonté de «... créer de la rencontre et du lien social entre les générations... ».



Résultat : le jardin partagé d'habitants est une réussite. Il permet à 20 familles du quartier de se retrouver, d'échanger et de se divertir autour de plantations de légumes et de fleurs. Il permet également aux habitants du quartier de profiter d'un nouvel espace vert ainsi que d'un lieu vivant puisque des animations sont organisées : fête du printemps, fête de la science, .... Les

compétences et les volontés se sont ainsi rencontrées, de façon inattendue, pour créer de toute pièce ce jardin et en faire un nouvel espace urbain remarquable<sup>5</sup>.

- La deuxième raison avancée pour justifier la création d'un jardin est **la dimension écologique**. Les jardins sont des lieux de respect et de tolérance envers ses concitoyens mais également envers la nature. A l'heure où les préoccupations du développement durable prennent de plus en plus de place dans la société, l'apprentissage de la nature et indirectement le respect qu'il induit sont des objectifs forts, à la source de la création de nombreux jardins collectifs. D'ailleurs, aucun jardin visité ne se sert de produits chimiques ; ils sont proscrits au bénéfice des produits respectueux de l'environnement (coccinelle contre les pucerons par exemple). Le jardin est ainsi un lieu de formation pour les plus jeunes et leurs aînés (Cf. partie IV). C'est d'ailleurs ce qui explique que les jardins sont fréquemment associés à des écoles et qu'ils recouvrent une **dimension pédagogique** certaine. Le jardin est, là encore, un outil d'apprentissage de la nature, des rythmes saisonniers (hiver et mise en sommeil, printemps et floraison, ...), de l'effort, etc. Par exemple, « le jardin de l'Oasis Rigaud »<sup>6</sup>, fruit d'une rencontre entre une association implantée depuis de nombreuses années sur le territoire et les habitants d'un quartier de Valence, vise, entre autre, à enseigner aux jeunes générations l'amour et le respect des fruits et légumes. Le jardin, accolé à la cour d'une école, accueille les enfants pour les éduquer au jardinage et au-delà à la citoyenneté.



<sup>5</sup> <http://www.lejardinduparadis.org>

<sup>6</sup> <http://mat.valence.over-blog.org/>

Résultat : Le jardin favoriserait, selon ses animateurs, les résultats scolaires des enfants de l'école primaire, l'espace public ainsi occupé est source de nuisances moindres et de dynamiques d'apprentissage pouvant générer d'autres rapports à l'école et au quartier.

- **La dimension économique**, qui fait écho à la volonté/nécessité de cultiver un bout de terre pour profiter de sa production et ainsi limiter ses achats alimentaires, est quant à elle moins présente lorsqu'il s'agit de jardins partagés. Par contre, elle prend toute son importance quand il s'agit d'expliquer l'intérêt suscité par les jardins familiaux. La dimension économique et donc nourricière est, en effet, inscrite dans l'identité des jardins familiaux (Cf. histoire des jardins collectifs), les assises nomades et les visites de terrain ont d'ailleurs permis de conforter cette distinction profonde. Pour les jardiniers de jardins partagés, ils sont bien entendu heureux de pouvoir manger des fruits et légumes à moindre frais, de qualité et sain, notamment en période de crise économique. Pour autant, ce n'est pas là le moteur principal de leur présence sur les jardins. Cette dernière s'explique plus par la volonté, voire le besoin, de faire des rencontres, par l'envie de s'occuper et de créer. Pour les jardiniers de jardins familiaux, l'apport en fruits et légumes de leur lopin de terre est essentiel, ce qui explique d'ailleurs la plus forte demande de parcelles de jardins familiaux depuis le début de la crise économique. La dimension économique n'est donc pas propre à un type de jardin, elle est une motivation pour tous les jardiniers mais elle s'avère plus forte et centrale dans les jardins familiaux que dans les jardins partagés.
  
- **La dimension insertion**, quant à elle, rassemble les jardins qui visent à travailler sur l'inclusion sociale. Il s'agit là encore de s'appuyer sur « l'outil » jardin pour permettre à un public particulier, souvent éloigné de l'emploi, de se réappropriier les codes et règles de la société et plus précisément du monde du travail. Les jardins d'insertion sont donc portés par des structures dont la compétence sociale est marquée, donc essentiellement des collectivités territoriales. Cependant, les jardins visant l'insertion sont de plus en plus multidimensionnels, cherchant ainsi à favoriser l'insertion en l'associant à d'autres objectifs. C'est le cas du jardin « Jardinons ensemble », basé à Villefontaine (38) et porté par un CCAS. Ce jardin visait initialement la réinsertion de personnes éloignées de l'emploi et ne recouvrait donc qu'une finalité d'insertion. Puis les porteurs du projet ont souhaité ouvrir le jardin aux habitants du territoire pour que ce dernier accueille des personnes de profils différents (retraités, personnes en activité, ...) permettant ainsi de créer une dynamique locale. Les personnes en insertion profitent ainsi de l'expérience d'autres habitants et les habitants apprennent à être plus ouverts, voire plus tolérants. Il y a donc un enrichissement de chacun à travers la rencontre que permet le jardin.

Il apparaît donc que **les finalités des jardins et donc leur nature sont dépendantes du projet du porteur et indirectement de ses compétences**. Pour preuve, les jardins partagés créés par le bailleur social OPAC 38. Suite à la prise de conscience que ces jardins apportaient un mieux-être aux habitants y ayant accès, le bailleur a décidé de faire émerger, sur son patrimoine foncier, des jardins partagés. Les objectifs étaient multiples : permettre aux habitants d'avoir une meilleure image de leur espace de vie, mais aussi créer du lien social ou encore réduire les charges d'entretien des espaces verts. Le bailleur s'est lancé, avec l'appui de partenaires (association Passe-Jardins, CCAS, ...) dans la mise en place de tels jardins. Cette initiative, unique en France pour un bailleur, est en accord avec l'agenda 21 qu'il venait d'adopter et a permis de rassembler les habitants des immeubles et même du quartier, de contribuer à limiter les incivilités ou encore d'initier une dynamique locale positive. Au regard de la

réussite du dispositif, l'initiative a été renouvelée (5 jardins existent actuellement) et pérennisée (4 jardins en gestation). Ainsi, la nature sociale du porteur de projet mais surtout ses objectifs de lien et de mixité sociale ont orienté son projet et le choix du type de jardin collectif.

### C. En résumé : des objectifs et des modalités propres à chaque type de jardin

Il ressort de ces analyses sur les origines des jardins collectifs, que certains aspects sont communs :

- une forte diversité des structures porteuses (structures publiques/privées, récentes/anciennes, ...),
- des finalités propres à chaque projet, qui peuvent être uniques mais le plus souvent multiples.

Par ailleurs, il s'avère que les finalités des jardins sont dépendantes du projet du porteur et donc, indirectement, de ses compétences. Ainsi, **la nature de la structure et les finalités qu'elle s'assigne par rapport à son projet de jardin expliquent, en partie, le choix de tel ou tel type de jardin collectif (partagé, d'insertion, familial, ...)**. Par exemple, une collectivité va porter un projet de jardin d'insertion car cet objet est dans ses compétences (nature) et que cet outil permet de répondre à sa volonté d'insertion (finalité). Au regard de cette analyse transversale, il apparaît intéressant de revenir sur les spécificités propres à chaque type de jardin collectif :

|                                | Jardin partagé   | Jardin d'insertion  | Jardin familial  |
|--------------------------------|--|---|--|
| <b>Définition et objectifs</b> | Non reconnus par le législateur, ce sont des jardins collectifs, créés et conçus à l'initiative des habitants d'un quartier ou encore par des institutions locales (communes, bailleurs, etc.) pour que des individus du territoire s'approprient leur cadre de vie et créent une nouvelle animation permettant l'émergence de nouveaux liens sociaux. | Reconnus depuis une vingtaine d'années, leur objectif, davantage que la production, est la réinsertion de personnes en difficulté sociale ou professionnelle (chômeurs, bénéficiaires du RSA, handicapés, personnes isolées, jeunes en difficulté scolaire, anciens détenus ...), sous l'égide d'un animateur bénévole ou salarié chargé de leur accompagnement. Ces jardins d'insertion ont été reconnus et réglementés par la loi d'orientation du 29 juillet 1998 relative à la lutte contre les exclusions, ainsi que par ses textes d'application, qui les intègrent dans le cadre plus large des « chantiers d'insertion ». | Les jardins familiaux sont des lotissements de parcelles mis à disposition de jardiniers afin qu'ils en jouissent pour leurs loisirs et les cultivent pour les besoins de leur famille, à l'exclusion de tout usage commercial <sup>7</sup> .<br><br>Les parcelles sont ainsi affectées à la culture potagère et donc destinées à améliorer les conditions de vie des habitants en leur procurant un équilibre social mais surtout une certaine autosubsistance alimentaire. |
| <b>Principales finalités</b>   | Citoyenneté active et bien-être personnel  | Inclusion sociale   | Autoproduction alimentaire pour une amélioration de l'autonomie financière   |
| <b>Rôle de l'animateur</b>     | Importante pour maintenir la dynamique   | Central, il est essentiel en tant qu'encadrant  | Pas indispensable  |
| <b>Avantages</b>               | <ul style="list-style-type: none"> <li>→ lieu d'échange et de rencontre sur un territoire,</li> <li>→ lieu de co-éducation ouvert aux habitants de proximité d'un territoire</li> <li>→ lieu ouvert et donc en mouvement</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>→ lieu de (re)socialisation ou (ré)apprentissage en situation de travail</li> <li>→ adaptation au rythme de la personne en insertion</li> <li>→ lieu d'échange (animateur mais aussi habitant)</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>→ lieu de production de proximité</li> <li>→ bénéfiques économiques pour les jardiniers</li> <li>→ lieu de vie sur un territoire</li> </ul>   |

<sup>7</sup> Fédération Nationale des Jardins Familiaux

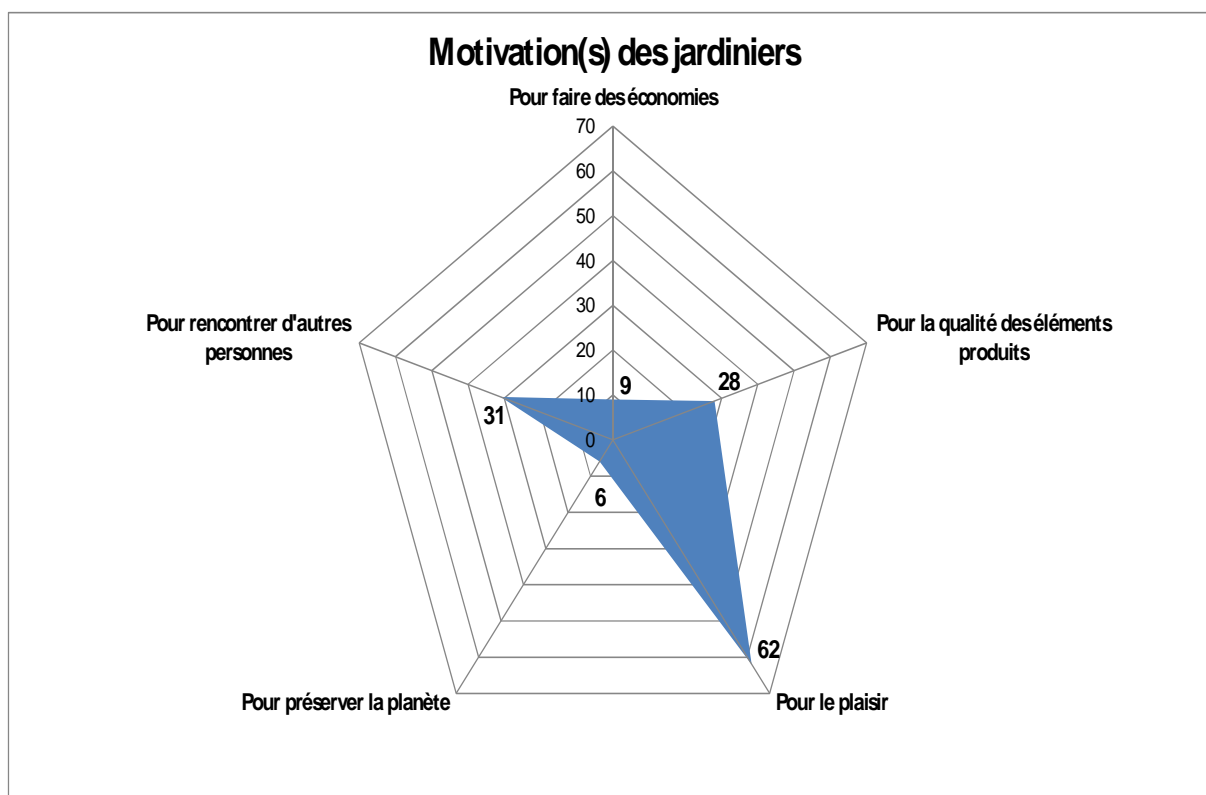
|                                    | Jardin partagé   | Jardin d'insertion  | Jardin familial   |
|------------------------------------|--|---|---|
| Principales conditions de réussite | <ul style="list-style-type: none"> <li>→ faire adhérer les acteurs (jardiniers et partenaires) au projet,</li> <li>→ trouver du foncier de qualité (localisation, usages possibles),</li> <li>→ trouver des financements,</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>→ adapter des financements de fonctionnement (salaire notamment) adaptés à la nature du projet</li> <li>→ présence d'un animateur</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>→ trouver du foncier de qualité de taille suffisante</li> <li>→ gérer les espaces collectifs et les parcelles</li> </ul> |

Au regard de cette diversité et des spécificités de chaque type de jardin, les développements suivants concernent uniquement les jardins partagés, même si des références aux autres types de jardins sont régulièrement mentionnées.

### III. Un espace pour et par le jardinier et plus largement le citoyen

Les jardins collectifs dépendent donc, tant au niveau de leur forme que de leur projet, des aspirations et finalités que se sont assignés leur(s) créateur(s). Cependant, il faut rappeler qu'un jardin collectif et a fortiori partagé ne se décrète pas, il prend tout son sens parce qu'il répond aux attentes et aux besoins des habitants d'un lieu<sup>8</sup>.

Un projet de jardin partagé ne peut être viable sans la rencontre de ces deux éléments que sont le projet (et sa (ses) finalité(s)) et la mobilisation des habitants. Aussi, il apparaît intéressant de revenir sur les motivations des jardiniers et leur adéquation avec les finalités des jardins et des projets qui les soutiennent.



Source : questionnaire jardinier

Comment lire ce graphique ? Les jardiniers ayant répondu au questionnaire ont pu déclarer l'origine de leur motivation à venir jardiner en cochant 2 réponses parmi les propositions qui leur étaient faites, cf. trame du questionnaire en annexe

<sup>8</sup> <http://jardins-partages.org/>

Le graphique ci-dessus tiré de l'analyse du questionnaire aux jardiniers résume bien les enseignements tirés des échanges avec les jardiniers (visites et assises). Ces derniers fréquentent les jardins partagés essentiellement pour le plaisir et pour tisser des liens : le plaisir d'être en plein air, le plaisir d'apprendre de nouvelles choses qu'on pourra réessayer dans son propre jardin, le plaisir de rencontrer du monde et de rompre avec une certaine solitude, le plaisir d'être dans un espace vert, ...

La seconde motivation est liée à la qualité des productions. Faire pousser des fruits et légumes, manger ce que l'on a produit et donc en connaître la provenance reste une motivation importante, notamment en période de doute sur la provenance et la qualité des aliments.

Les aspects économiques ou environnementaux, enfin, motivent quelques individus mais ce ne sont pas des motivations fondamentales pour les jardiniers de jardins partagés. Concernant la dimension économique, cela paraît logique en regard des finalités mêmes des jardins développées ci-dessus. Par contre, en ce qui concerne la dimension écologique, force est de constater l'existence d'un certain écart entre les motivations des jardiniers et les objectifs des porteurs de jardins. Ce décalage peut trouver différentes explications et notamment dans le fait que les jardins visent différents publics :

- les personnes ayant de faibles préoccupations écologiques ; la finalité étant alors plutôt **éducative**,
- les jardiniers sensibilisés mais ayant besoin d'échanges de pratiques techniques au plan écologique ; l'objectif étant plutôt le développement de la **solidarité**,
- les individus ayant des préoccupations de « santé environnementale » liées aux pollutions, au recyclage,... et souhaitant, par des pratiques innovantes, apporter des éléments de réponses concrètes aux questions ; la motivation étant ainsi plutôt **écologique**.

Plaisirs et rencontres sont donc les principaux moteurs des jardiniers, en cohérence avec les objectifs que se sont assignés les porteurs de ce type de jardin. Il y a donc bien **connivence de motivations**, dans une certaine mesure, **entre l'offre de jardins, d'une part, et la demande, d'autre part**. Les motivations à devenir jardinier, exprimées par les jardiniers eux-mêmes, confirment ainsi la « hiérarchie » des finalités que se sont donnés les porteurs de jardins partagés et montrent, ainsi, **la forte adéquation qui existe entre les objectifs des porteurs de jardin et ceux des jardiniers**.

La motivation et la mobilisation des jardiniers apparaissent fortes quand elles sont en harmonie avec les objectifs du jardin. Dans ce sens, il est intéressant de se questionner sur l'impact des jardiniers sur le développement du projet de jardin et plus particulièrement sur son fonctionnement interne. Ainsi, il s'agit de répondre aux questions suivantes : Comment fonctionnent concrètement les jardins partagés ? Quelle place est accordée aux différents acteurs que sont les jardiniers et les salariés ? Quels sont les gains que chacun retire de sa participation à un jardin partagé ?

## A. Des jardiniers aux profils variés

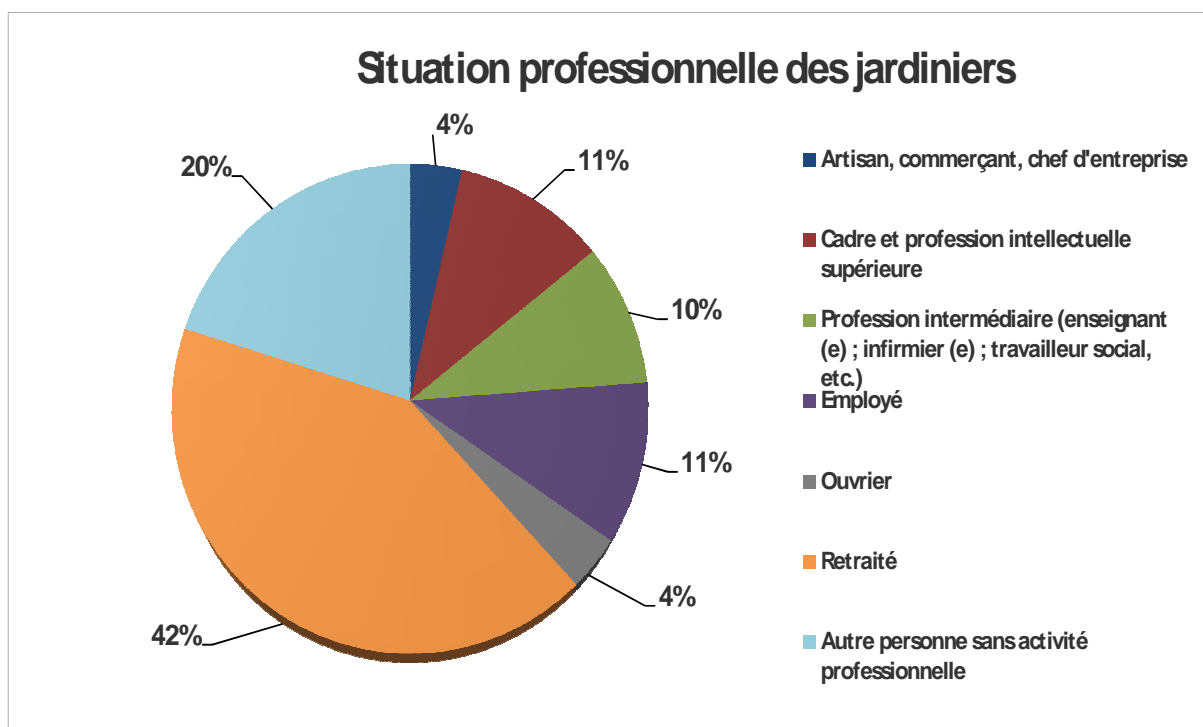
A l'instar des jardins qu'ils fréquentent, les jardiniers sont tous uniques. En effet, les plus de 12 000 participants aux jardins de la région Rhône-Alpes ont tous leur(s) motivation(s) propre(s) à venir jardiner, leur(s) contrainte(s), leurs besoins, etc. Pour autant, les investigations menées (questionnaires, visites) ont permis de dresser un profil un peu plus précis des jardiniers de la région.

Ainsi, il apparaît que **les jardiniers sont plus fréquemment des femmes, même si la parité n'est pas très éloignée**. En effet, selon les réponses au questionnaire jardinier, 61% des répondants sont des femmes, ce que corroborent les réponses au questionnaire porteurs de jardins partagés puisque, selon eux, les femmes représentent 64% des jardiniers. Les visites de terrain ou encore les assises nomades ont permis de conforter cette relative mixité des genres et cette légère prédominance des femmes. Cette situation peut s'expliquer notamment par certains phénomènes sociétaux contemporains : les femmes sont plus contraintes au travail à temps partiel que les hommes, les femmes âgées sont plus nombreuses que les hommes et dans la répartition des rôles sociaux, les femmes établissent également plus de relations sociales en dehors du milieu du travail.

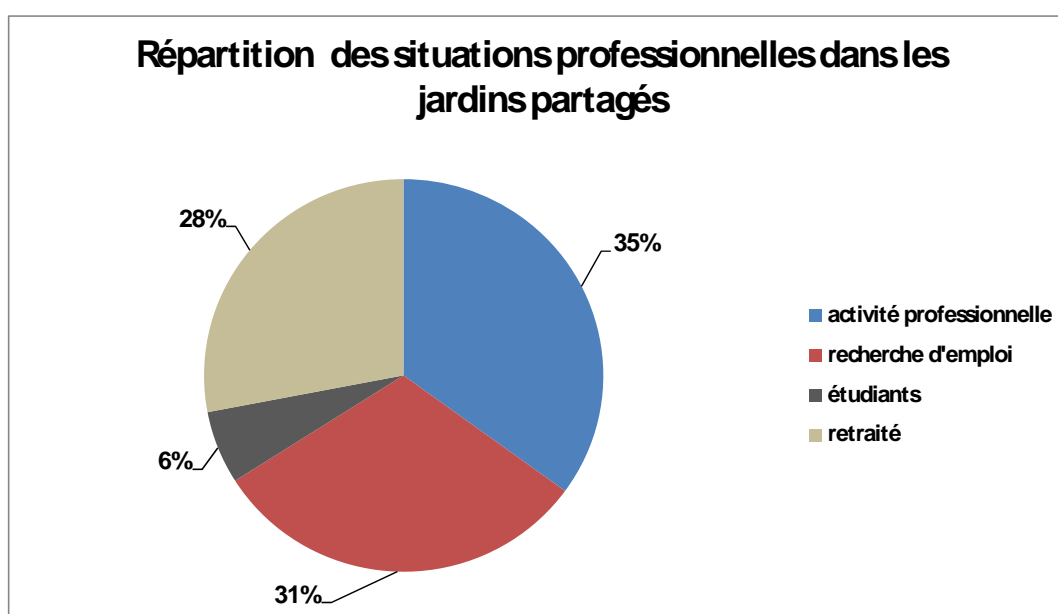
On retrouve cette mixité des profils dans les tranches d'âge des jardiniers, même s'il faut souligner qu'un nombre non négligeable de jardiniers sont des personnes en retraite ou en fin de parcours professionnel. Les différentes méthodes d'analyses montrent, effectivement, que la palette des âges est assez large, puisqu'on retrouve quelques personnes âgées de moins de 19 ans jusqu'aux plus de 75 ans. Les personnes de plus de 50 ans représentent cependant une grande part des jardiniers de la région. Il y a donc une réelle **dimension multi-générationnelle, malgré une prédominance des personnes âgées de plus de 40 ans**.

Cette présence plus importante de personnes plus âgées et plus précisément des retraités s'explique notamment par la disponibilité de temps dont ils jouissent. S'occuper d'un jardin est une activité chronophage, il est donc plus facile de s'inscrire dans ce genre d'activité lorsque les contraintes de temps sont les moins fortes, d'autant que les horaires d'ouverture des jardins ne sont pas forcément adaptés aux emplois du temps des personnes en activité professionnelle (ouverture dans la semaine, aux heures de bureau dans un certain nombre de cas).

**C'est d'ailleurs cette disponibilité de temps qui s'impose comme l'un des facteurs les plus déterminants par rapport à l'inscription dans un projet de jardin partagé.** Les graphiques suivants montrent bien cette présence forte des jardiniers sans obligations temporelles particulières : 40% des jardiniers sont en emploi donc contraints alors que 60% sont relativement plus libres (retraité, étudiant, chercheur d'emploi, ...) et donc moins dépendants de leur emploi du temps.



Source : questionnaire jardinier



Source : questionnaire structure

**Les jardins partagés favorisent donc une réelle mixité sociale, tant de genre, que de génération ou encore de statut professionnel** (cf. photos ci-dessous). Ils sont un lieu de convergence des différentes catégories de population d'un même territoire. Cependant, il faut préciser que certains facteurs pèsent fortement sur la capacité des individus à accéder aux jardins partagés, c'est notamment le cas de la disponibilité en temps, qui elle-même dépend de caractéristiques telles que l'âge, le genre ou encore la catégorie socio-professionnelle. Dans ce contexte de mixité, comment les jardins sont-ils concrètement organisés et quels sont les facteurs qui influent sur cette organisation ?

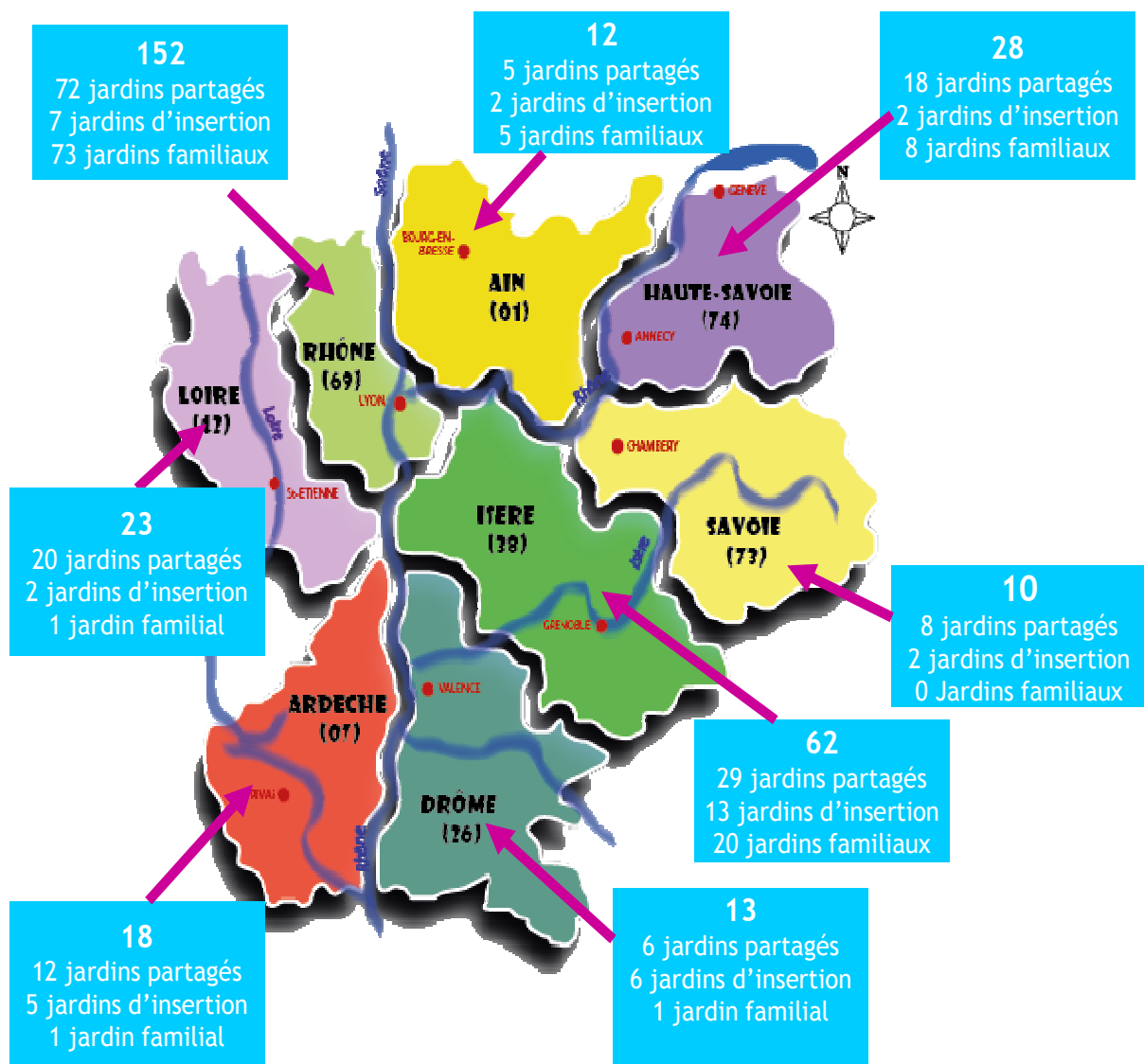


Source : association Passe-Jardins

## B. Des jardins organisés selon les opportunités ou contraintes locales

Les jardins partagés sont un lieu d'interaction sociale qui rassemble une pluralité d'individus et de ce fait, sont soumis à des règles de vie collective dépendantes de différents facteurs : projet initial, objectifs spécifiques, lieu d'implantation, taille du jardin,...

Les jardins partagés sont implantés sur des terrains de différentes natures (friches en bord de chemin de fer, zones industrielles, rase campagne, délaissé en territoire urbain, espaces dédiés, ...), dans des milieux variés (urbain, péri-urbain, rural), sur l'ensemble du territoire régional (cf. carte sur les jardins repérés sur la région montrant ces implantations variées).



Source : association Passe-Jardins

Il ressort des différentes investigations que **les installations des jardins sont dépendantes du contexte territorial et notamment des opportunités locales**. En effet, si le projet et la nature de la structure porteuse sont des éléments qui influent sur le type de jardin (insertion, partagé, familial), le contexte local comme, par exemple, la disponibilité des terrains sur le territoire, impactent la forme et la taille des jardins et *in fine* son organisation.

A titre d'exemple, le jardin du Crêt de Roc s'est installé sur ce quartier de Saint-Etienne car la ville, désireuse d'aider et d'accompagner un projet de jardin partagé porté par des habitants disposait de possibilités foncières contraintes. Elle a mis à disposition des porteurs du projet des terrains délaissés sur un espace appelé à devenir un quartier. Le jardin est ainsi réparti en plusieurs parcelles, séparées par les habitations et équipements publics déjà en place.



Première partie du jardin, particulièrement aménagée car installée sur une parcelle qui a été aménagée et qui devrait rester un espace dédié au jardinage.



Seconde partie du jardin, distante de quelques mètres de la première, peu aménagée car l'espace est appelé à évoluer dans sa vocation et son organisation (a priori des constructions y sont prévues).

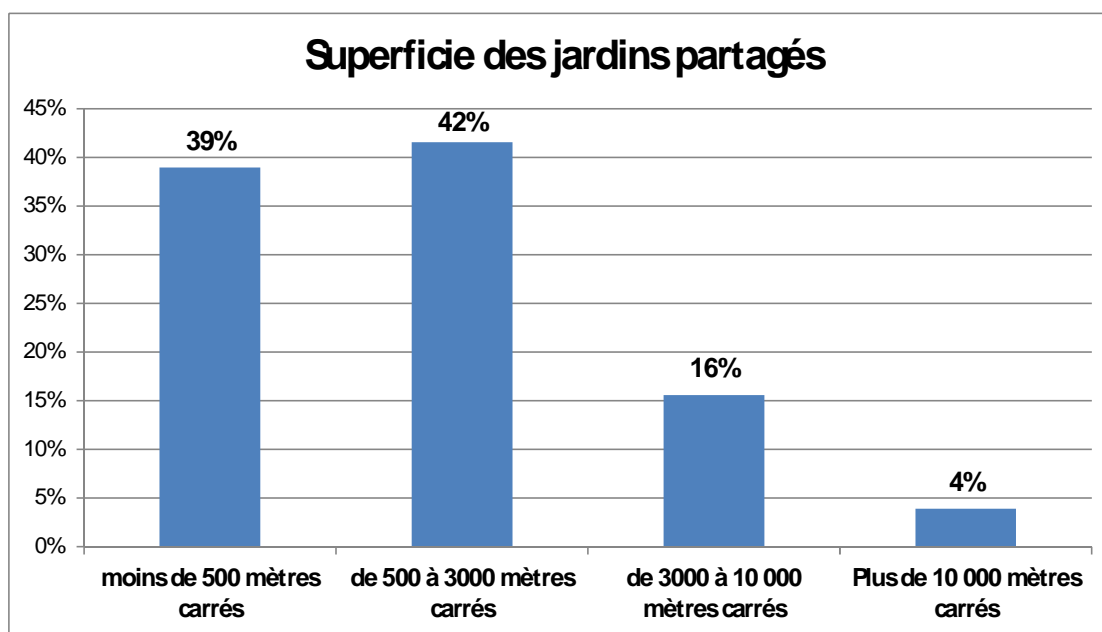
Des éléments extérieurs influencent donc fortement la configuration du jardin. **Les opportunités ou contraintes locales entraînent la coexistence d'une diversité de formes et de tailles de jardins partagés.** Ainsi, on pourra trouver des jardins partagés de moins de 200 mètres carrés et d'autres de plus de 10 000 mètres carrés, des jardins d'un seul tenant et d'autres composés de plusieurs tènements, des espaces parfaitement géométriques, facilement aménageables et d'autres très contraints où l'imagination des jardiniers est indispensable pour les adapter à leur vocation, etc. En cela, les porteurs de projets et les jardiniers font preuve d'une grande capacité d'adaptation à chaque contexte local y compris sur des délaissés en zone urbaine dense (cf. photos ci-dessous ou les initiatives citoyennes de jardins à Lyon ayant nécessité des négociations avec les riverains et les services de la Ville).



Source : association Passe-Jardins

La diversité des jardins partagés est donc aussi dépendante du contexte local : disponibilité et configuration des terrains, environnement urbain mais aussi politiques locales et capacités de se saisir de chaque contexte de la part des initiateurs et des jardiniers (Cf. parties V et VI).

Une approche au cas-par-cas étant impossible (pour rappel il existe plus de 200 jardins partagés), il est intéressant de s'appuyer sur les différentes investigations réalisées dans le cadre de cette mission pour avoir une vision sur la variété de l'existant.



Source : questionnaire structure et annuaire Passe-Jardins

Les jardins partagés de la région sont, indéniablement, de tailles très différentes même s'il faut noter que les jardins de moins de 3000 m<sup>2</sup> apparaissent être les plus nombreux. Cette caractéristique peut trouver une partie de son explication du fait que la majorité des jardins partagés de la région se situent dans des zones plutôt urbanisées où l'accès à des terrains de grande taille est plus difficile.

Au regard de ces superficies, il apparaît compréhensible que les jardins partagés s'organisent, dans la majorité des cas (69 % selon les retours au questionnaire et dans 3/5<sup>ème</sup> des jardins visités), autour de parcelles cultivées collectivement. Cependant, dans 23 % des cas (selon les retours questionnaires et 2/5<sup>ème</sup> des jardins visités), les espaces cultivés mis à disposition des jardiniers sont collectifs et individuels.

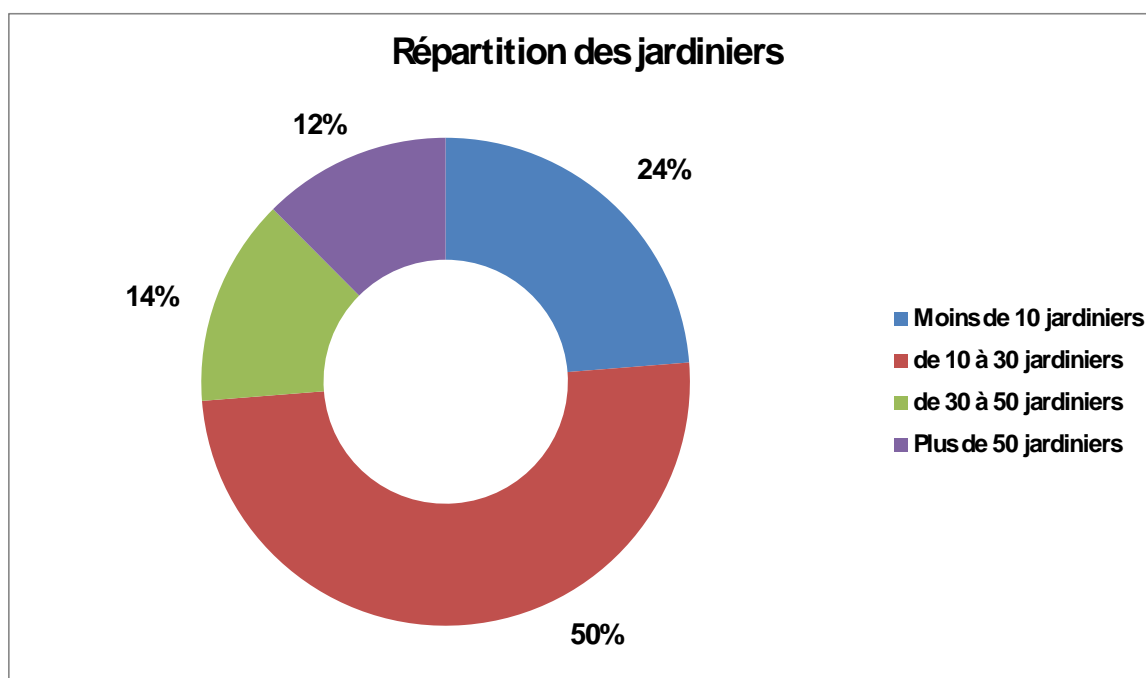
Les jardins ont effectivement des configurations différentes tout en réservant à l'espace collectif une place importante. L'espace collectif de culture est un élément essentiel de l'esprit « jardin partagé ». Les échanges sont ainsi facilités, la coopération renforcée sur les manières de faire, les choix de cultures, etc. **La parcelle collective est donc le lieu de « socialité » par excellence sur un jardin partagé.** Elle rassemble les jardiniers autour du projet, cristallise les tensions, entraîne des conflits mais permet la rencontre de l'autre, sa compréhension et donc son respect.

Pour autant, l'association de parcelles collectives avec des parcelles individuelles est proposée sur certains jardins. Elle offre aux jardiniers ce lieu de rencontre tout en leur permettant d'avoir accès à un

espace qui leur soit propre. Cet espace, quel que soit sa taille, permet au jardinier de s'inscrire différemment dans le projet du jardin car l'espace qui lui est attribué permet une certaine appropriation. C'est par exemple le cas du jardin du paradis (Chambéry) qui met à disposition des jardiniers des espaces cultivés collectivement mais aussi de petits espaces (1 m<sup>2</sup>) qui ont vocation à être cultivés par une unique famille. Cette cohabitation d'espaces collectifs et personnels favorise, selon les responsables du jardin, l'inscription de chacun dans le projet et permet d'attirer des personnes aux motivations différentes.

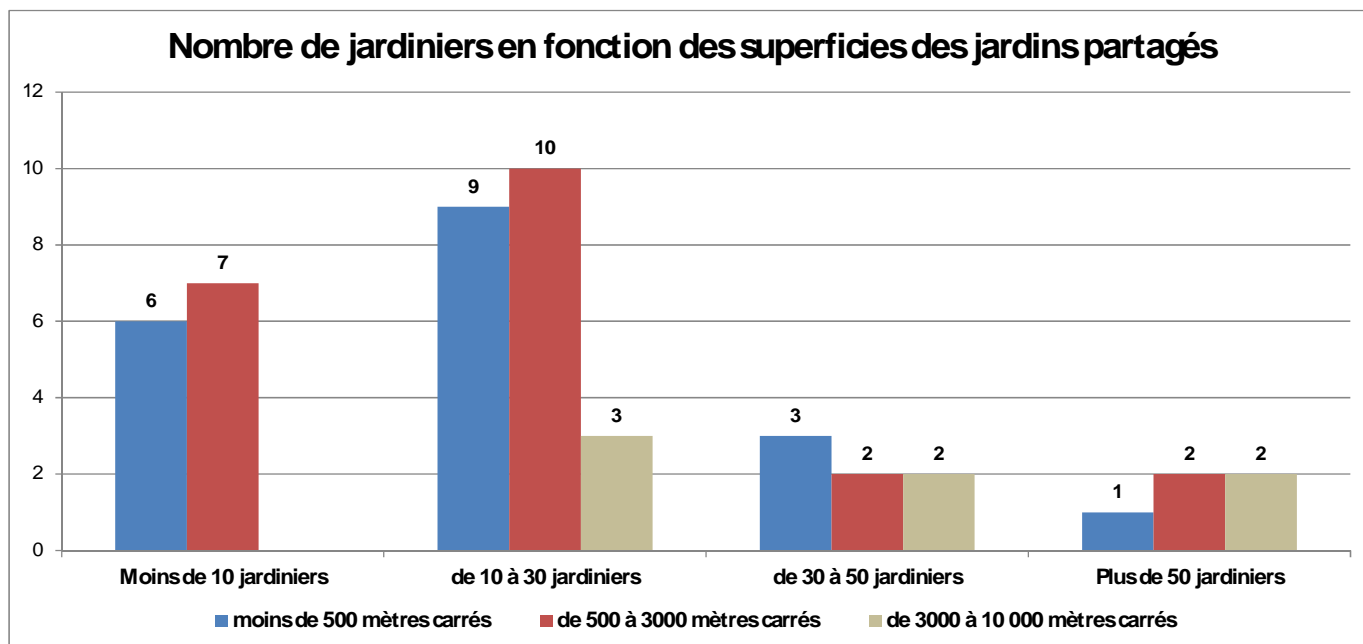
Selon les responsables des jardins, il semble que cette organisation des espaces dépende d'abord des objectifs poursuivis par les initiateurs des jardins, plutôt que des contraintes et opportunités locales. En effet, l'organisation de l'espace en parcelles cultivées collectivement fait partie intégrante de la plupart des jardins partagés. « *Travailler sur un espace collectif rapproche les jardiniers, c'est un des buts essentiels que de créer du lien [...]* », cette organisation permettant au jardinier de s'inscrire dans la finalité essentielle du jardin partagé.

L'organisation interne des jardins partagés apparaît donc, elle aussi, multiple et dépend de facteurs variés dont, en particulier, l'état et la forme du terrain disponible ou encore le nombre de jardiniers participant au jardin partagé. Dans certains cas, la présence d'un salarié favorise également la gestion des parcelles collectives notamment dans les jardins comptant un nombre important de jardiniers.



Source : questionnaire structure

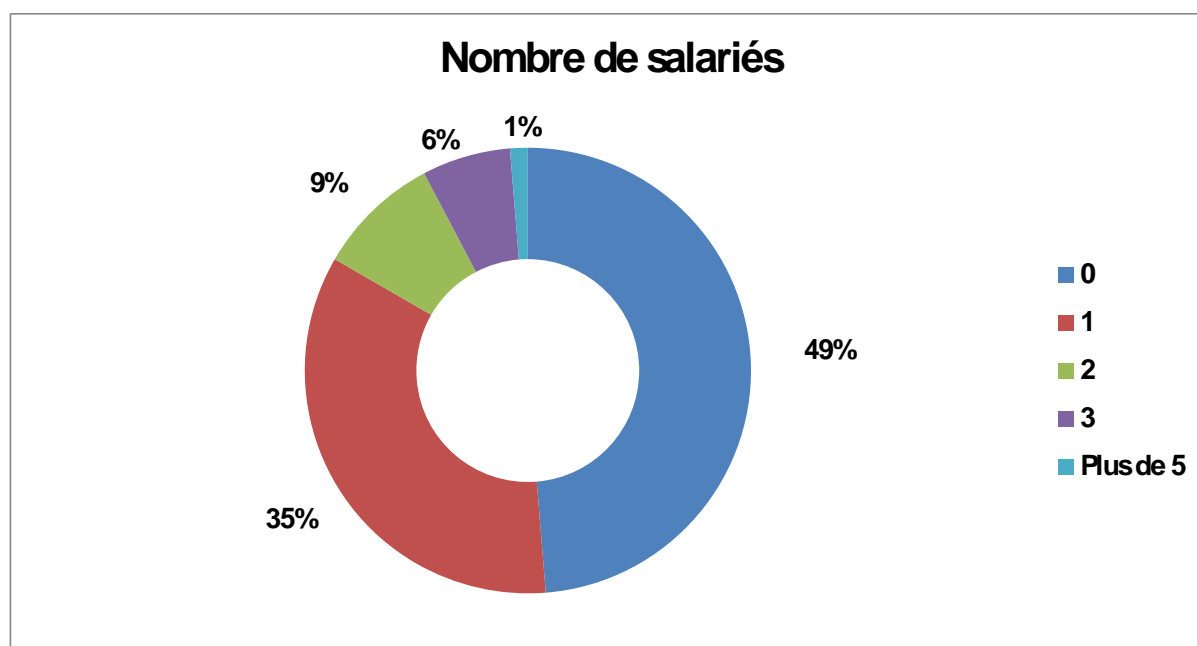
Les jardins de la région rassemblent, en général, moins d'une trentaine de jardiniers. Les jardins regroupant plus de 30 et a fortiori plus de 50 jardiniers ne représenteraient qu'un quart des jardins partagés. Il semblerait que la superficie du jardin soit le principal (mais pas l'unique) facteur d'explication du nombre de jardiniers. Le graphique suivant tend à conforter cette relation superficie/nombre de jardiniers.



Source : questionnaire structure

### C. L'animation dans les jardins pour une meilleure cohésion des groupes et leurs pérennité

Les animateurs apportent des connaissances techniques aux jardiniers mais favorisent aussi la cohésion du groupe. Leur travail vise donc à la fois l'individu et le groupe. Pour ce faire, les animateurs sont, pour la plupart, des professionnels formés à l'une ou l'autre des dimensions. Certains ont suivi des cursus en lien avec le jardinage et ont acquis par la formation ou « sur le terrain » des compétences en gestion et animation de groupe. D'autres ont, à l'inverse, une formation spécifique dans le secteur social ou de l'animation et ont acquis, ensuite, des connaissances en jardinage.



Source : questionnaire structure

Quel que soit le parcours de l'animateur salarié, à travers ses fonctions, il garantit le bon développement du jardin dans le temps et l'espace, du fait de sa présence et de ses activités. Les assises nomades, et les échanges qu'elles ont permis, ont confirmé cette importance : « *La passion des animateurs et des porteurs de projet apporte une dynamique spontanée, positive, et de la créativité*<sup>9</sup> ». De ce fait, l'animateur-salarié est un acteur important des jardins et un grand nombre de jardins partagés de la région s'appuie sur leur présence (Cf. graphique précédent).

Pour autant, il faut préciser que l'animateur-salarié n'est pas indispensable pour la réussite et le bon fonctionnement d'un jardin partagé, une majorité de jardins n'en ayant pas. Cette absence s'explique de différentes manières selon les jardins. Dans certains cas, les jardiniers ne souhaitent tout simplement pas avoir d'animateur, ou encore ils se sont organisés pour que l'un d'entre eux remplisse bénévolement cette fonction. Mais la raison principale s'avère être le coût financier d'un tel intervenant. Effectivement, les budgets d'un grand nombre de jardins partagés sont limités, voire contraints (Cf. partie V), et la présence d'un animateur-salarié n'est pas envisageable.

D'ailleurs, il faut noter à ce sujet qu'un grand nombre de salariés sont en situation précaire. En effet, un certain nombre de structures se sont appuyées sur des contrats-aidés pour recruter des salariés et que ces contrats sont de durée limitée du fait de la durée des financements qui leur sont attachés. Or, un grand nombre de porteurs sont dans l'incapacité de pérenniser les emplois ainsi créés, faute de ressources suffisantes.

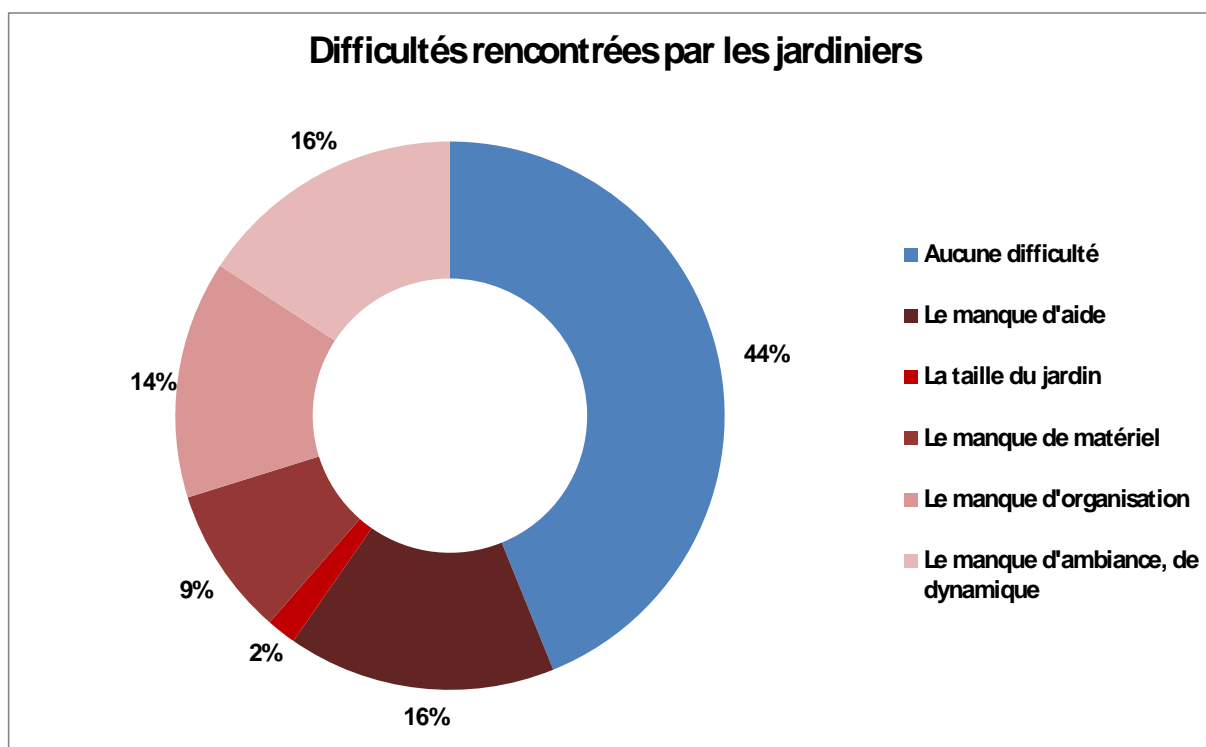
On peut considérer qu'environ la moitié des jardins ont un salarié (55% des jardins ayant répondu au questionnaire disent avoir au moins un employé dédié). Néanmoins, il faut considérer que ce « service » mis à disposition des jardiniers est précaire, comme les emplois des salariés eux-mêmes. Ces services vont de quelques heures par mois à des temps pleins. De plus, ces salariés n'ont pas tous vocation à animer le jardin et le groupe de jardiniers ; certains ayant des profils administratifs ou gestionnaires.

L'animateur-salarié apparaît donc être un acteur important des jardins même s'il n'est pas incontournable, un certain nombre de jardiniers se passant de sa présence, volontairement ou non. Pour autant, au regard des principales difficultés rencontrées par les jardiniers dans le cadre de leur jardin, il semble que l'animateur ait à jouer un rôle important.

Ainsi, pérenniser les emplois existants et faciliter la création de postes d'animateurs sont donc deux enjeux de taille pour le développement des jardins partagés sur le territoire régional.

---

<sup>9</sup> Synthèse ASSISES NOMADES DROME/ARDECHE du 6 Octobre 2012



Source : questionnaire jardinier

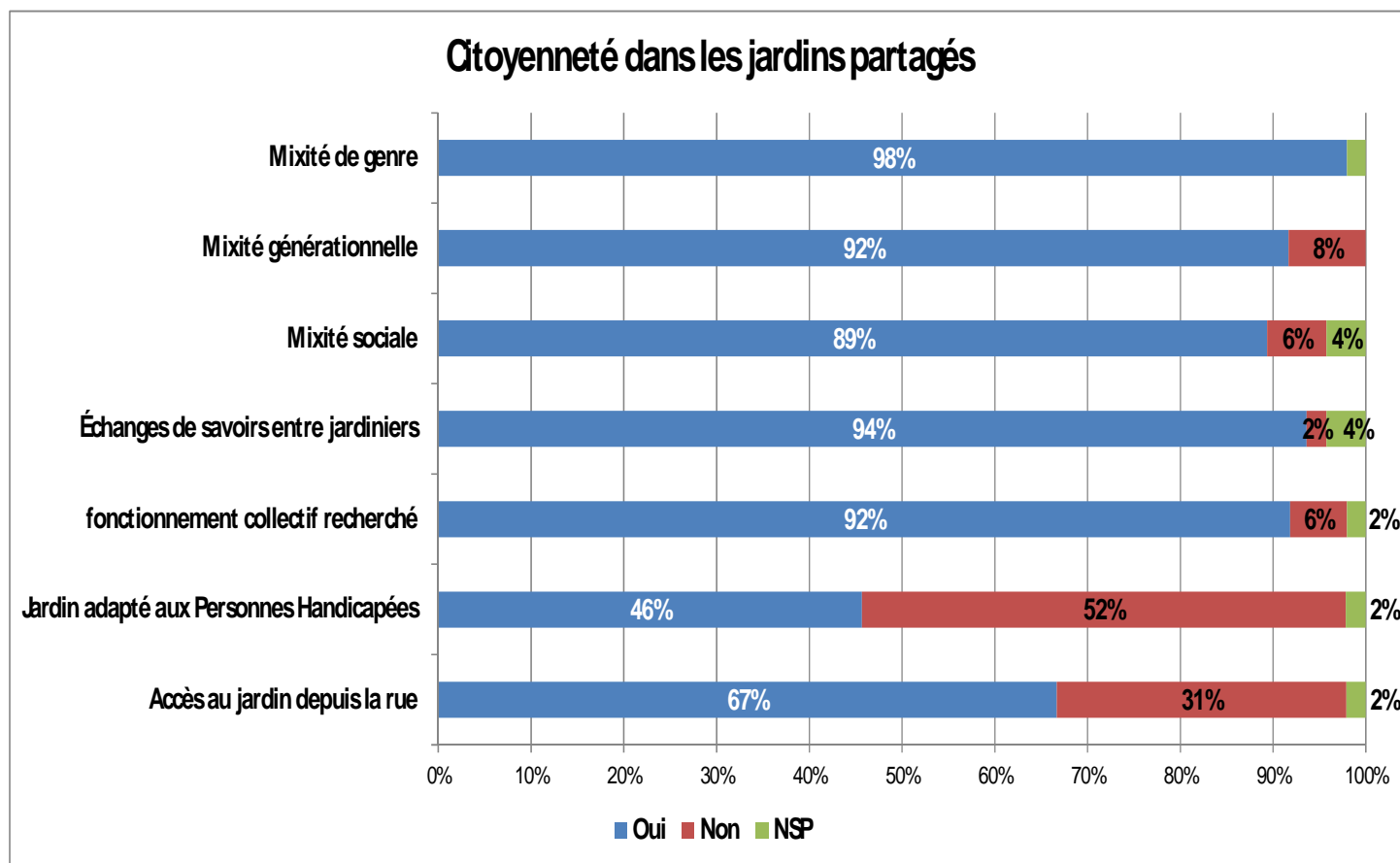
Effectivement, les principales difficultés rencontrées par les jardiniers sont en relation, plus ou moins directe, avec la présence d'un animateur. Ainsi, même si une majorité de jardiniers (44%) se disent satisfaits, il faut noter que 56% des jardiniers ayant répondu au questionnaire pointent certaines difficultés, telles que le manque d'aide, le manque d'organisation ou encore le manque d'ambiance et de dynamique autour des jardins.

Ces difficultés perçues peuvent trouver des réponses grâce à la présence d'un animateur ou grâce à une organisation collective et des responsabilités réparties entre les jardiniers en fonction de leurs compétences personnelles. Le rôle de l'animateur est donc important même si d'autres solutions sont trouvées par certains jardins. Cette présence peut être aussi fédératrice pour un groupe car les jardins partagés sont un condensé de la vie sociale ; certains pensent donc qu'ils ont besoin d'une « *autorité* » qui anime et fasse respecter les règles édictées. Dans certains cas, les chartes des jardins fixent des règles mais les animateurs favorisent le bon respect de ces règles, ce qui est plus difficile lorsque cette fonction est laissée à l'appréciation du groupe en « *quasi autogestion* ».

#### D. Des jardins avec une forte valeur ajoutée pédagogique

Selon plusieurs jardiniers rencontrés, les jardins sont un outil d'apprentissage. **La dimension pédagogique est un élément central de l'intérêt que portent les jardiniers aux jardins partagés.** D'ailleurs, les jardiniers se retrouvent bien dans cet objectif : « [...] moi, ce que j'aime également quand je viens jardiner, c'est que j'apprends de l'autre. Par exemple, ma voisine est originaire du Maghreb, du coup elle cultive des plantes de chez elle que je ne connais pas et ça m'ouvre l'esprit [...] ».

Dans cette perspective, il est intéressant de noter que les jardins partagés de la région veillent à prendre en considération l'écocitoyenneté, proposant des réponses de qualité et en nombre sur cette problématique :



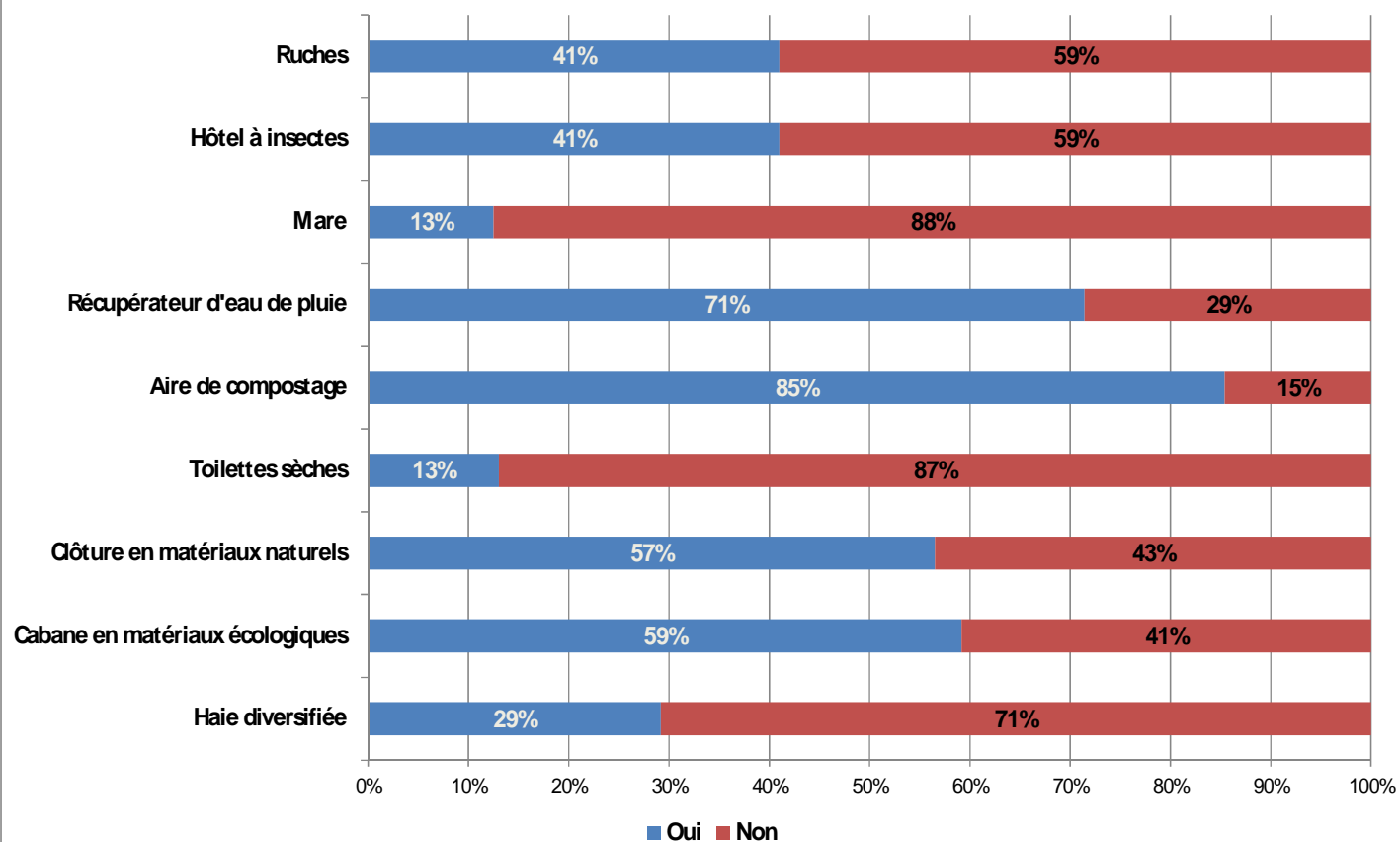
Source : questionnaire structure

L'éco-citoyenneté dans les jardins partagés de la région est donc une réalité même si certains aspects demandent encore à être améliorés, notamment en matière d'accessibilité et particulièrement pour les personnes souffrant d'un handicap physique.

Pour autant, il faut souligner que cette question de l'accessibilité est difficile, voire impossible, à solutionner sur certains terrains (jardins en terrasses notamment, comme sur le jardin partagé de Mens en Isère) d'autant qu'elle entraîne des dépenses financières importantes. Sur cette question de l'accessibilité, des efforts ont donc été entrepris mais des améliorations restent encore nécessaires pour qu'un nombre toujours plus important de jardins soient accessibles au plus grand nombre.

Les jardins partagés peuvent également agir sur la formation des citoyens via, en particulier, les aménagements réalisés sur leur terrain. A ce niveau, des marges de progrès existent encore pour faire que les jardins soient de véritables lieux de pratiques et de sensibilisation au développement durable. Effectivement, certaines pratiques sont quasi-systématiques (compostage notamment) mais d'autres sont encore à développer (ruches, hôtels à insectes, ...) comme le rappelle le graphique suivant :

## Aménagements écoresponsables dans les jardins partagés



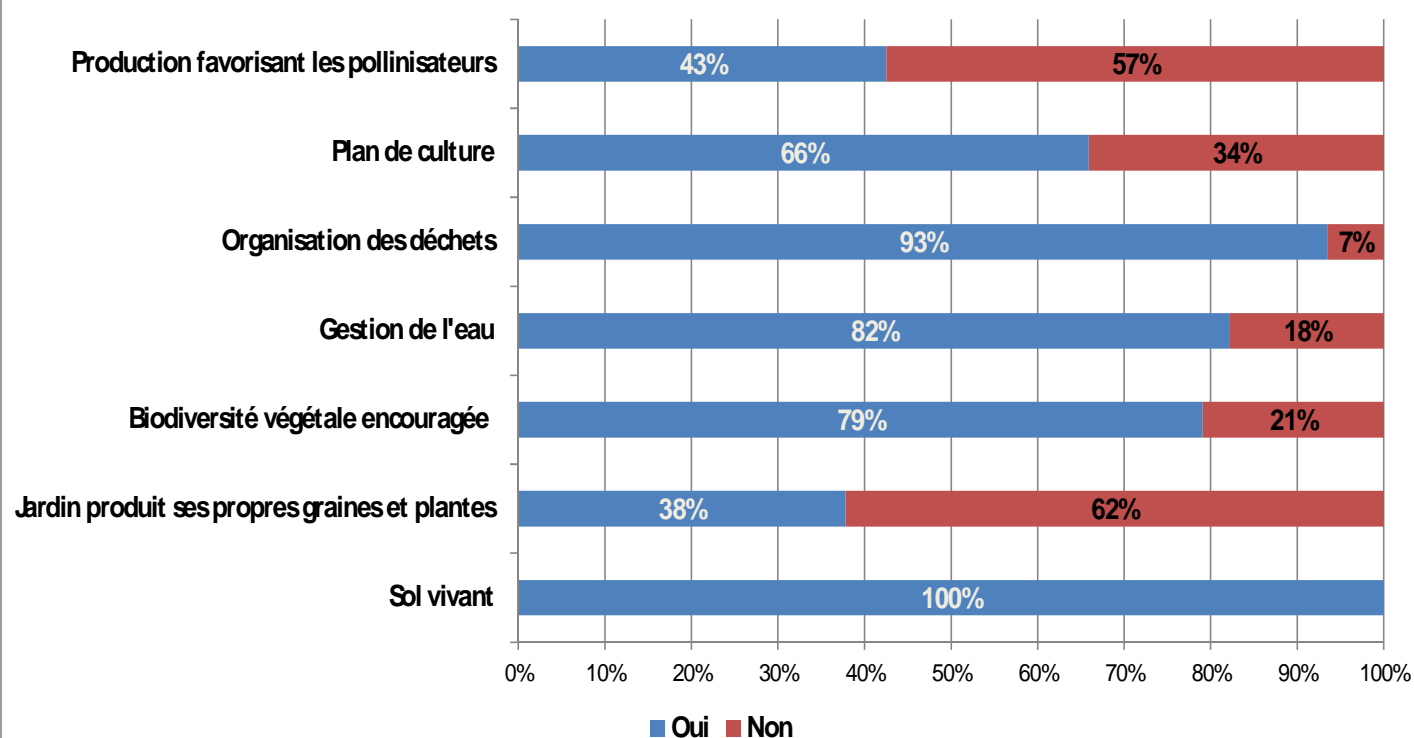
Source : questionnaire structure

Il est à noter que malgré un pourcentage faible (13%), la présence de toilettes sèches est au final plutôt fréquente dans les jardins disposant de toilettes ; les toilettes classiques étant par ailleurs peu nombreuses. Les toilettes sèches se développent donc progressivement dans les jardins partagés, ce qui est à souligner, d'autant qu'il n'est pas toujours aisé de gérer un tel dispositif.

Les pratiques et les aménagements sont ainsi variables d'un jardin à un autre. Cette disparité s'explique par exemple par de nombreux facteurs : moyens financiers disponibles, temps nécessaire pour mettre en place de tels équipements, caractéristiques du terrain (mettre en place une mare dans un petit jardin en milieu urbain n'est pas forcément aisé, voire possible). C'est encore une fois le contexte local qui influera et orientera les aménagements réalisés par les jardiniers.

Cependant, tous les aménagements ne demandent pas forcément des ressources importantes. C'est le cas pour les haies diversifiées, les clôtures en matériaux naturels, etc. Malgré les engagements de la part des jardiniers et des porteurs de jardins dans ce domaine, **des évolutions sont donc encore envisageables**, d'autant que les pratiques écoresponsables sont nombreuses dans les jardins partagés (cf. graphique ci-dessous).

## Pratiques écoresponsables dans les jardins partagés



Source : questionnaire structure

**Les pratiques écoresponsables sont nombreuses dans les jardins.** Pour autant, deux sont sans doute à développer : la production favorisant les pollinisateurs et une plus grande autonomie en matière de graines et de plantes. Il faut cependant souligner que les jardiniers ont mis en place des solutions à moindre frais : troc de semences entre membres d'un même réseau, culture en interne, mise en place de partenariats locaux, ...

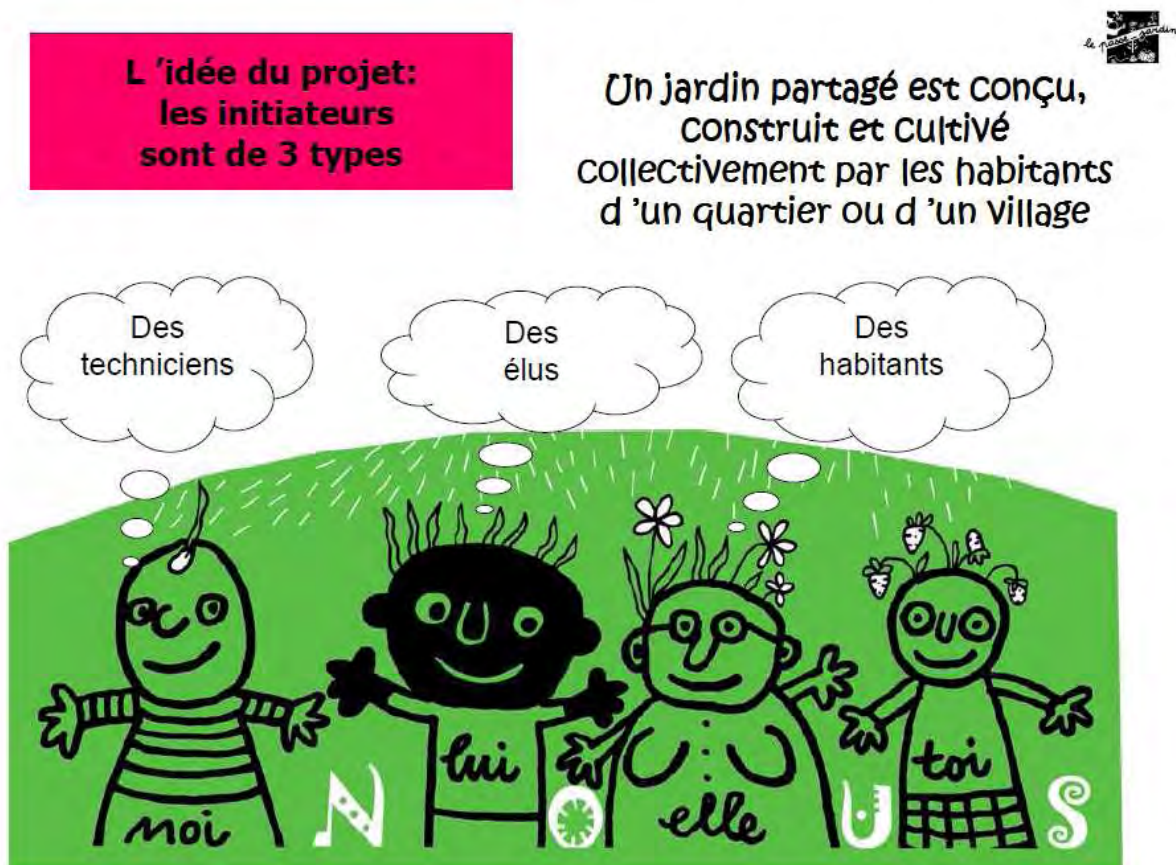
### E. En résumé : une norme ?... la diversité

Les jardins partagés apparaissent, ici encore, comme des initiatives riches car très variées. La diversité des jardins existants semble être, ici aussi, la norme puisque les jardiniers, l'organisation concrète des jardins, le recours à des animateurs, les actions mises en place, etc. sont totalement différentes d'un jardin à un autre. Aucune règle n'apparaît comme la norme si ce n'est cette diversité.

Pour autant, il apparaît intéressant de relever que, dans cette hétérogénéité, les jardins partagés jouent parfaitement le rôle qu'ils se sont fixés qui vise à favoriser la rencontre et l'échange, au-delà, à **favoriser le développement de pratiques citoyennes**. Les jardins représentent **un microcosme spécifique, laboratoire de pratiques citoyennes et de développement durable**. Les jardins partagés sont donc des lieux de sociabilité ou de socialisation dans certains cas. Ce sont également des lieux d'apprentissage en commun.

## IV. Une relative fragilité des initiatives de jardins partagés

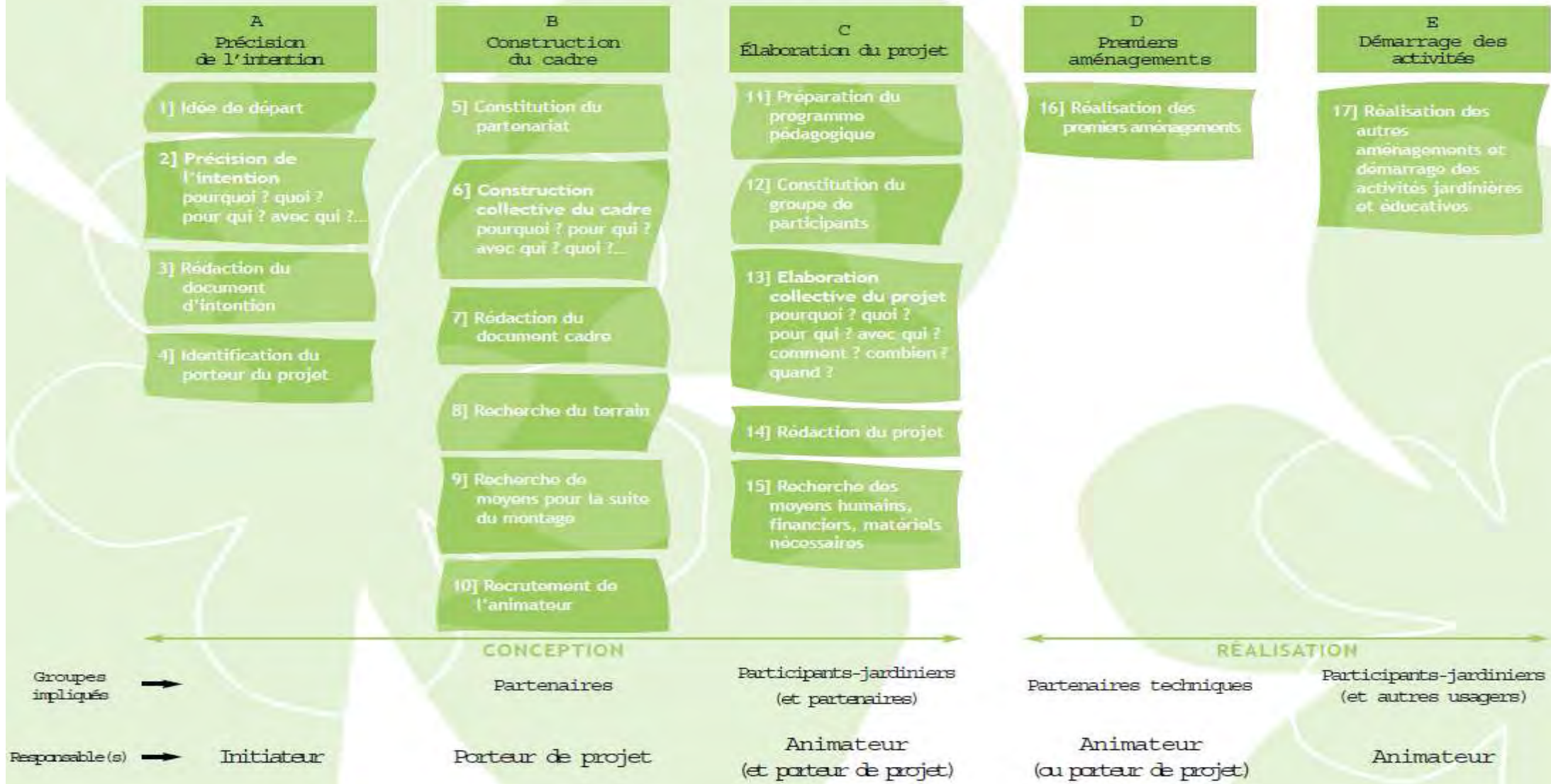
Les jardins partagés sont le fruit d'une rencontre et d'une entente entre une pluralité d'individus, qui s'accordent sur des objectifs et finalités et, au-delà, sur des modalités de fonctionnement. Les jardins partagés se nourrissent de ces éléments pour évoluer dans le temps, s'adapter en fonction des contextes locaux et événements qui les touchent.



Source : association Passe-Jardins

Le jardin partagé est donc un objet vivant, au même titre que les plantes qu'il abrite et que les individus qu'il rassemble. Il se crée, se développe, parfois périclité, se métamorphose mais quoiqu'il en soit il est en perpétuel mouvement. Il est donc intéressant de revenir sur les étapes de vie des jardins et, à travers elles, sur les difficultés rencontrées tout au long du parcours de création et, au-delà, de la durée de vie du jardin.

## Etapes de conception et de réalisation



Source : Guide méthodologique pour accompagner les projets de jardins partagés, éducatifs et pédagogiques, Réseau école et Nature Edition

## A. Les étapes de conception d'un jardin partagé

Les étapes de conception et de réalisation d'un jardin partagé sont donc nombreuses (une quinzaine) et les raisons de douter, voire même d'échouer, sont variées tout au long du parcours de création.

Ainsi, sur les premières étapes (1 à 5), qui visent à rassembler les différents acteurs « institutionnels » autour d'un projet commun de jardin faisant consensus, les difficultés sont déjà conséquentes du fait :

- de la diversité des acteurs mobilisés et mobilisables (habitants, élus, techniciens, associations, ...),
- de la diversité des porteurs de projet possibles (collectivité, bailleur, entreprise, association, ...),
- de la diversité des objectifs et finalités qui peuvent être donnés au jardin (sociale, environnementale, économique, insertion, ...),
- de la diversité des organisations possibles (avec/sans salarié, ...), etc.

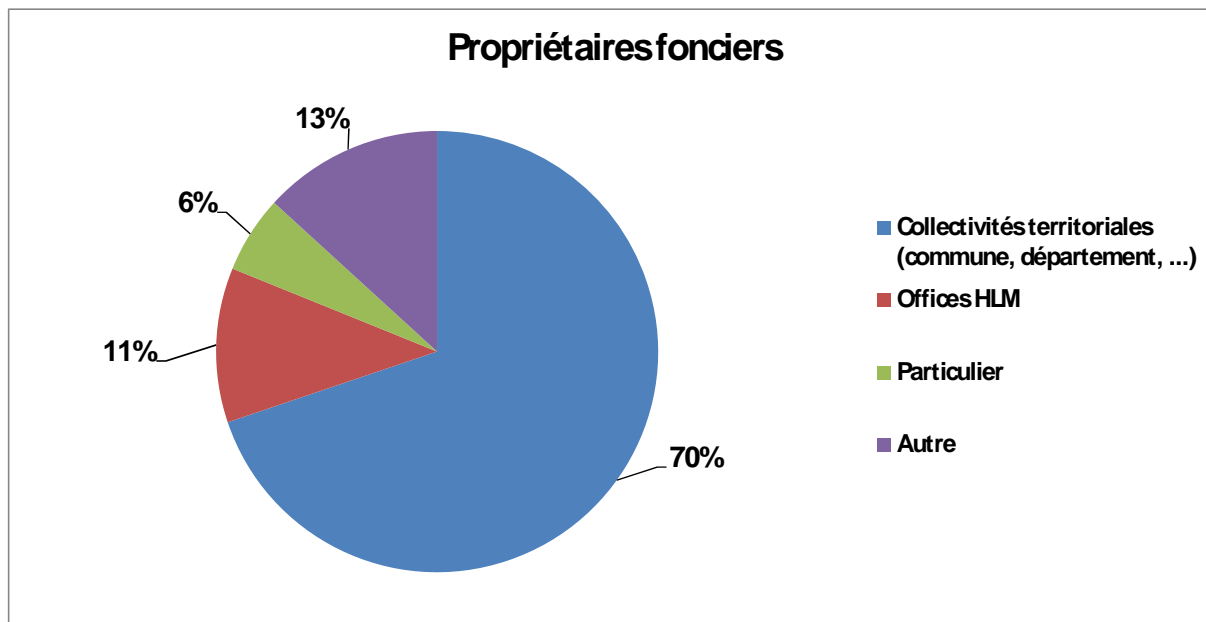
En raison de la nécessité de trouver un terrain d'entente satisfaisant le plus grand nombre de partenaires, un certain nombre de projets n'aboutissent pas. Les assises nomades et les entretiens conduits auprès de partenaires locaux ont bien montré qu'il ne suffit pas d'avoir envie de créer un jardin pour aboutir, encore faut-il trouver un réseau de partenaires qui croient au projet et souhaitent s'y inscrire dans la durée. Il faut donc parvenir à mobiliser pour que le projet puisse aboutir et se développer sur des bases solides. Dans ce cadre, l'initiateur a un rôle primordial car il doit être le moteur, il doit impulser une dynamique et inciter les acteurs à s'associer au projet. C'est d'autant plus vrai que sur la région, un nombre limité de collectivités ont formalisé une politique en faveur des jardins partagés et de leur développement (Cf. partie V). L'initiateur doit donc chercher à convaincre dans un contexte qui lui est rarement favorable.

Cette difficulté est d'autant plus contraignante qu'elle s'inscrit dans la durée. En effet, non seulement il faut intéresser et mobiliser des partenaires, mais il faut les mobiliser sur le long terme. Les projets de jardins s'inscrivent dans un temps long, qui n'est pas celui de tous les acteurs. Entre le moment de la définition d'un projet et la réalisation, il se passe plusieurs mois et souvent années. **La motivation et la mobilisation des partenaires dans le temps sont donc deux difficultés majeures à surmonter pour le porteur d'un projet de jardin.**

Une fois ces premières questions surmontées, les acteurs associés au projet de jardin doivent encore s'entendre pour formaliser un document cadre qui deviendra le fondement du jardin partagé. Là aussi, les écueils sont nombreux car il convient d'arriver à des consensus, tant sur le fond (finalités du projet) que sur la forme (organisation pratique).

Ces étapes de cadrage réalisées, il convient ensuite de passer à la recherche active d'un terrain qui pourra héberger le projet de jardin. Cette recherche est plus ou moins difficile, selon le territoire d'installation. Des facteurs viennent influencer sur la facilité à obtenir du foncier, tels que la pression immobilière locale, la volonté des élus locaux, la force du projet et du partenariat sur lequel il s'appuie, etc. Aucune règle n'existe par rapport à cette question de l'accès au terrain, d'autant qu'elle n'est pas une finalité. En effet, il faut que le terrain recouvre certaines caractéristiques et notamment d'avoir un accès à l'eau ou encore d'être disponible pendant un temps long (un terrain disponible 1 an ou 2 n'est pas des plus adapté même si, pour certains projets, cela suffit). La recherche d'un terrain n'est donc pas aisée.

Ainsi, les porteurs du projet se tournent, en priorité, vers l'acteur local qui a le plus de visibilité, de « poids » mais aussi de foncier : la collectivité territoriale. Le graphique suivant (issu des réponses au questionnaire structure porteuse) montre bien cette prédominance des collectivités en tant que propriétaires de nombreux terrains dévolus aux jardins partagés, ce qu'ont confirmé les autres méthodes d'analyses.

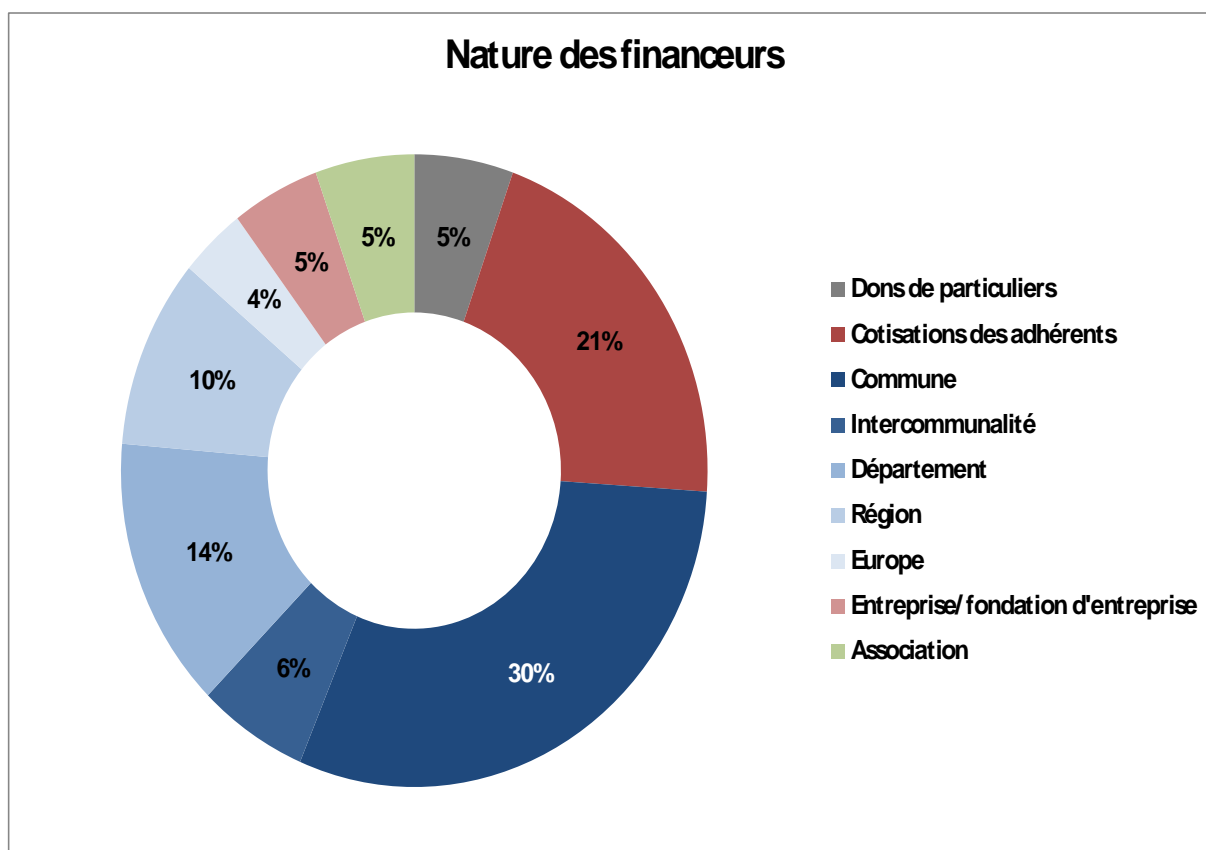


Source : questionnaire structure

Ainsi, les collectivités mettent fréquemment à disposition des structures porteuses (quand elles ne le sont pas elles-mêmes) des terrains et ce à titre gratuit et de façon officielle (convention de mise à disposition). Les collectivités territoriales s'avèrent donc être les premiers et principaux partenaires des jardins partagés.

Pour autant, force est de constater que d'autres types d'acteurs peuvent aider les jardins partagés sur la question foncière : bailleurs sociaux, particuliers, entreprises, ... Le nombre de ces partenaires est moins important et on les retrouve essentiellement sur les départements qui comptent de nombreux jardins (Rhône et Isère) et qui sont donc mieux structurés. Mais il faut noter que cela donne une « bouffée d'oxygène » aux acteurs locaux : **les jardins partagés ne sont pas uniquement dépendants des collectivités territoriales et de leur accompagnement.**

Le terrain obtenu, il s'agit alors de passer à l'étape de recherche de financements et là encore les freins sont nombreux, notamment en période de crise budgétaire. La diversification des financeurs est un autre enjeu. Il semble d'ailleurs que ce soit la réalité au regard des informations transmises par les structures porteuses de jardins (cf. graphique suivant).



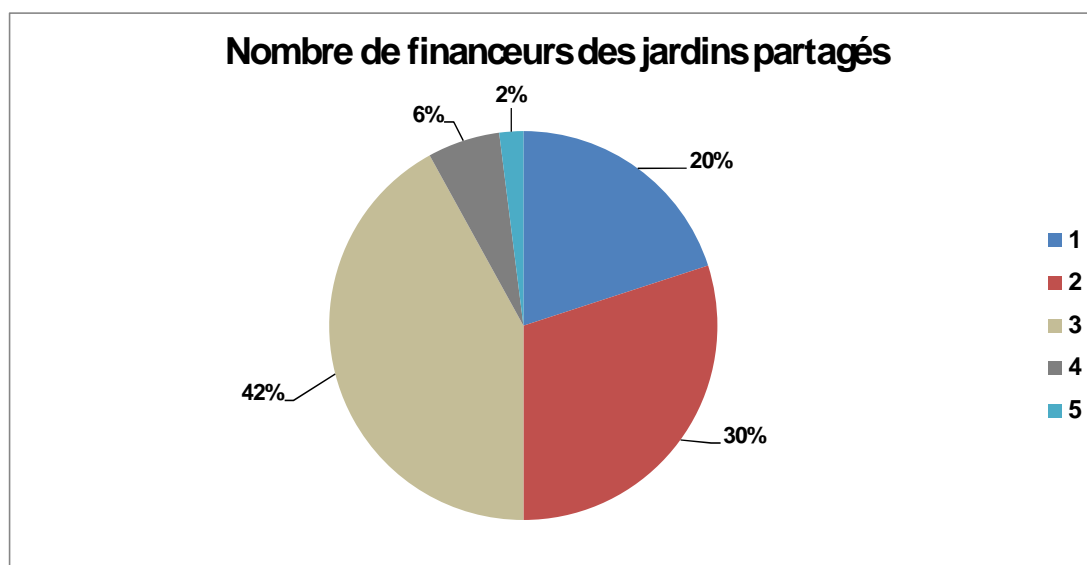
Source : questionnaire structure

Les financeurs des jardins apparaissent ainsi être, en grande majorité, des collectivités (68% selon les réponses au questionnaire). Les échanges avec les partenaires et les porteurs de projets ont permis de confirmer cette importante place des collectivités territoriales dans le financement des jardins. En effet, ces dernières, via des financements directs (quand le jardin est porté par elles ou un de leurs satellites) ou indirects (subventions aux associations par exemple), sont les principaux soutiens financiers des jardins partagés.

Cette importance s'explique par le fait que ce sont les partenaires habituels d'un grand nombre d'initiateurs de jardins, que ce sont elles qui disposent potentiellement des moyens les plus importants, que certains jardins interviennent sur des domaines qui sont de leur compétence. Par exemple, l'insertion est une compétence des Conseils généraux auxquels se réfèrent les jardins comportant une dimension « insertion ».

Pour autant, cette diversité des financeurs potentiels ne garantit pas la réussite du projet. Effectivement, un partenaire est rarement en capacité de soutenir seul un jardin ou ne le souhaite pas. De plus, un grand nombre d'initiateurs de jardins souhaitent diversifier leurs financeurs pour favoriser, d'une part, leur indépendance et, d'autre part, leur pérennité. Disposer d'un unique financeur induit une relation de dépendance qui peut évoluer vers une relation de donneur d'ordre à maître d'œuvre. Or, les porteurs de projet de jardins souhaitent conserver la maîtrise de leur projet. De plus, disposer d'un unique financeur fait peser une menace constante sur le projet dans le cas où celui-ci se retire.

Ces éléments de contexte, associés aux contraintes des financeurs, font qu'un grand nombre de jardins s'appuient sur des financements multiples :



Source : questionnaire structure

Une majorité de jardins partagés a donc plusieurs financeurs (80%). Cette diversité des financeurs est cependant variable selon les contextes locaux, comme le présente le tableau suivant :

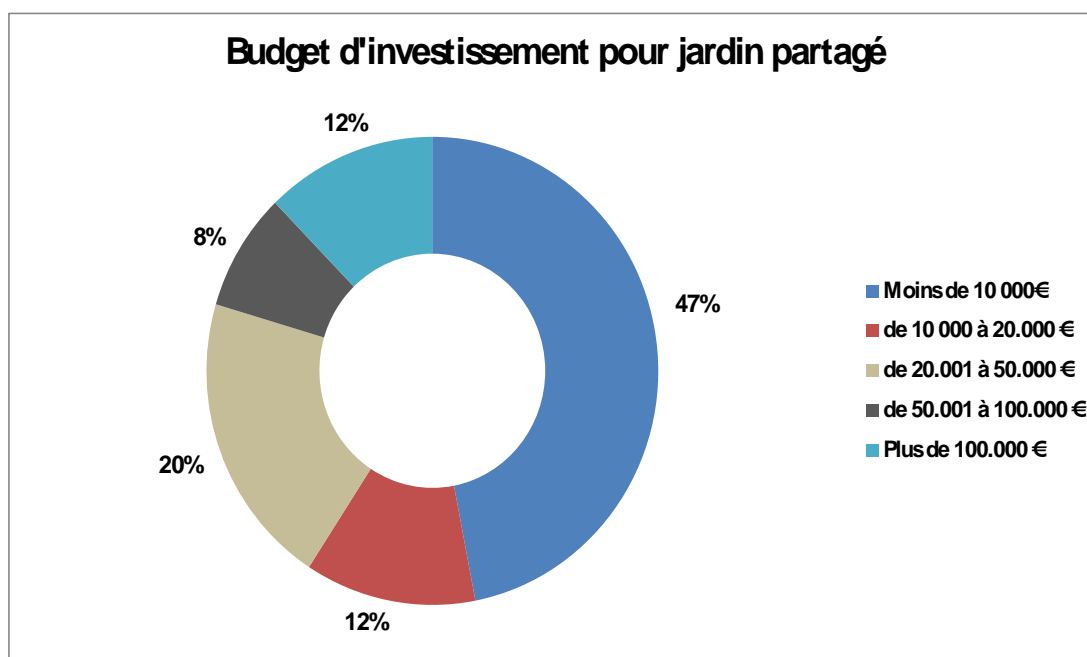
|              | Dons de particuliers | Cotisations des adhérents | Commune | Interco. | Département | Région | Europe | Entreprise fondation d'entreprise | Association | Total |
|--------------|----------------------|---------------------------|---------|----------|-------------|--------|--------|-----------------------------------|-------------|-------|
| Ain          |                      | X                         |         |          | X           | X      |        |                                   |             | 3     |
| Ardèche      |                      | X                         | X       |          |             | X      | X      | X                                 | X           | 6     |
| Drôme        |                      | X                         | X       |          |             | X      |        |                                   |             | 3     |
| Haute-Savoie | X                    | X                         | X       |          | X           |        |        | X                                 | X           | 6     |
| Isère        | X                    | X                         | X       | X        | X           | X      |        | X                                 | X           | 8     |
| Loire        |                      | X                         |         | X        | X           | X      | X      | X                                 | X           | 7     |
| Rhône        | X                    | X                         | X       | X        | X           | X      | X      | X                                 | X           | 9     |
| Savoie       |                      |                           | X       | X        | X           |        |        |                                   |             | 3     |

Source : questionnaire structure

La plus grande diversité se retrouve dans les départements (Rhône et Isère notamment) ayant de nombreux jardins partagés et/ou ce type d'initiatives existe depuis plusieurs années (Loire par exemple). On peut donc estimer qu'il y a un lien entre diversité des financeurs et histoire de l'implantation des jardins, les rendant plus lisibles de la part des collectivités. Le fait que la diversité des financeurs est moindre sur les départements qui comptent des jardins partagés depuis peu, trouve ainsi une première explication.

Les partenaires financeurs interviennent d'une part, lors de la création du jardin (investissement) et d'autre part, pour son fonctionnement. En matière d'investissement, les financements sont très variables : moins de 50.000 euros dans 70% des cas (cf. graphique ci-dessous) mais les budgets d'investissement peuvent parfois s'élever à plus de 100.000 euros. Par ailleurs, une part non négligeable des interventions des collectivités sont réalisées sous la forme d'apports en nature ou en

industrie : les collectivités mettent à disposition, par exemple, du personnel municipal pour réaliser certains travaux.



Source : questionnaire structure

**Les investissements de création peuvent en effet être très limités** car dans bon nombre de cas, le terrain est mis à disposition du porteur à titre gratuit (par un bailleur, un particulier, une collectivité, ...) quand celui-ci n'est pas le propriétaire.

De plus, les besoins en aménagements sont réduits, notamment depuis le développement des cultures hors-sol dans des bacs créés à partir de matériaux de récupération tels que des palettes. Par ailleurs, il s'avère que les partenaires au premier titre desquels sont les collectivités territoriales, apportent régulièrement une aide en nature importante : ils mettent leurs services techniques à disposition ainsi que le matériel d'éventuels travaux, ce qui fait que le terrassement et la mise en forme du jardin sont souvent offerts. La combinaison de cet esprit de « débrouillardise » et de l'accompagnement en nature des partenaires explique que de nombreux jardins n'ont pas de besoins financiers importants au moment de leur création.

Cependant, force est de constater que les budgets d'investissement peuvent quelquefois être considérables (plus de 100 000 €). Il s'agit là de projets qui découlent d'une volonté forte des responsables locaux et notamment des élus et qui représentent donc des enjeux importants. Ce fut le cas du jardin partagé créé sur Bourg-en-Bresse : le jardin de la providence. Ce jardin, issu d'une volonté affirmée d'une élue du territoire, s'est développé avec l'aide d'une association gérant des jardins familiaux. L'objectif était de dépasser ce modèle pour mettre en place un jardin alliant parcelles privées (81 parcelles), parcelles collectives (avec arbres fruitiers notamment), parcelles dédiées à la formation des prisonniers détenus dans la maison d'arrêt voisine et lieux de culture adaptés aux personnes souffrant d'un handicap.

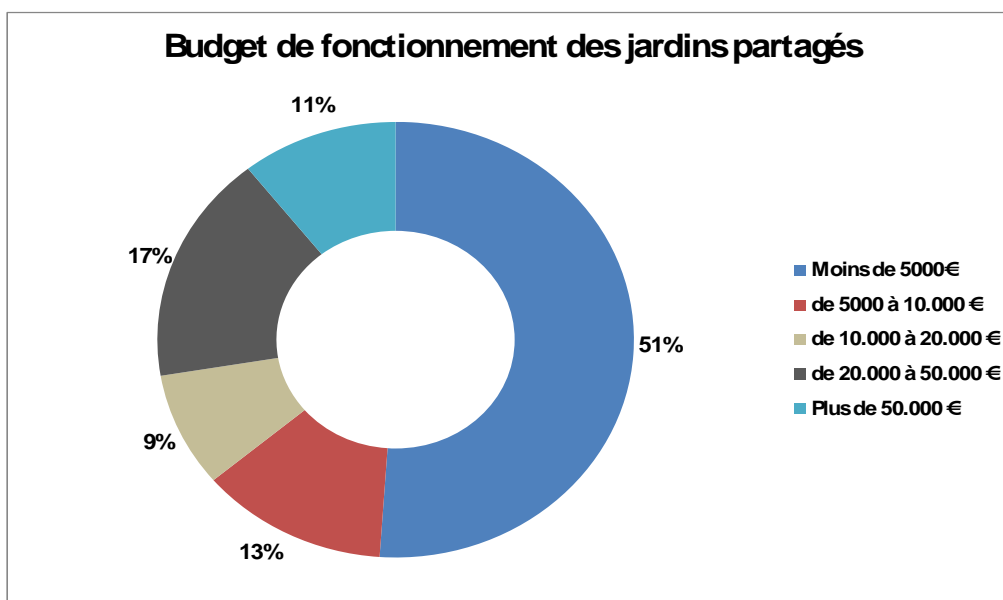


Résultat : près d'une soixantaine de jardiniers du territoire, notamment des jeunes couples avec enfants, cultivent leur parcelle, en bonne entente avec des prisonniers en réhabilitation, pour produire des fruits et légumes respectueux de l'environnement. Ce nouvel espace vise également à devenir un lieu de vie à part entière sur le territoire puisque la commune a fortement investi pour permettre la réalisation d'un bâtiment en paille, unique en France par sa taille, permettant à l'ensemble des jardiniers de se retrouver et de profiter d'animations conviviales<sup>10</sup>. Ce jardin a ainsi coûté à la collectivité, pour son aménagement (terrassment, construction de l'abri en paille et des abris de chaque module, etc.) près de 300 000 €, soit 28.60 €/m<sup>2</sup> (à noter que ce coût est faible comparé à l'aménagement d'un espace vert classique qui se situe environ à 70€/m<sup>2</sup> selon les responsables du Passe-Jardins).

**Un jardin nécessite donc des moyens financiers légers ou conséquents en fonction des finalités que se sont assignés les porteurs mais également des capacités des partenaires et de leur volonté d'inscription dans le projet. Là encore, il apparaît clairement qu'il n'existe pas de règle préétablie et que chaque projet est unique, en fonction des contextes locaux.**

On peut faire la même analyse sur la diversité des situations en matière de budgets de fonctionnement, sachant qu'il **existe une relation forte entre budget d'investissement et de fonctionnement**. Effectivement, une fois que les partenaires de la structure porteuse (ou la structure porteuse elle-même) ont investi des sommes conséquentes dans un projet, ils en assurent la pérennité et donc abondent fréquemment au budget de fonctionnement.

<sup>10</sup> <http://jardins-providence.jimdo.com/le-site-de-la-providence/>



Source : questionnaire structure

Il apparaît que **bon nombre de jardins partagés ne disposent pas de budgets conséquents** ; 51% ont des budgets de moins de 5 000 €. Il convient d'ailleurs de préciser que beaucoup de jardins ont des budgets de fonctionnement extrêmement réduits (inférieurs à 1 000 €). Le tableau ci-dessous donne un aperçu des principales dépenses.

#### Budget de Fonctionnement Type pour un jardin partagé moyen

(Hors coût de l'eau et de l'animation salariée)

|  | Dépenses        | Recettes        |
|--|-----------------|-----------------|
| Fournitures de produits d'entretien et de petits équipements (outils, clés, ...) | 150,00 €        | -               |
| Fournitures d'intrants (graines, plants, ...)                                    | 200,00 €        | -               |
| Assurance  | 150,00 €        | -               |
| Adhésions  | -               | 500,00 €        |
| <b>TOTAL</b>   | <b>500,00 €</b> | <b>500,00 €</b> |

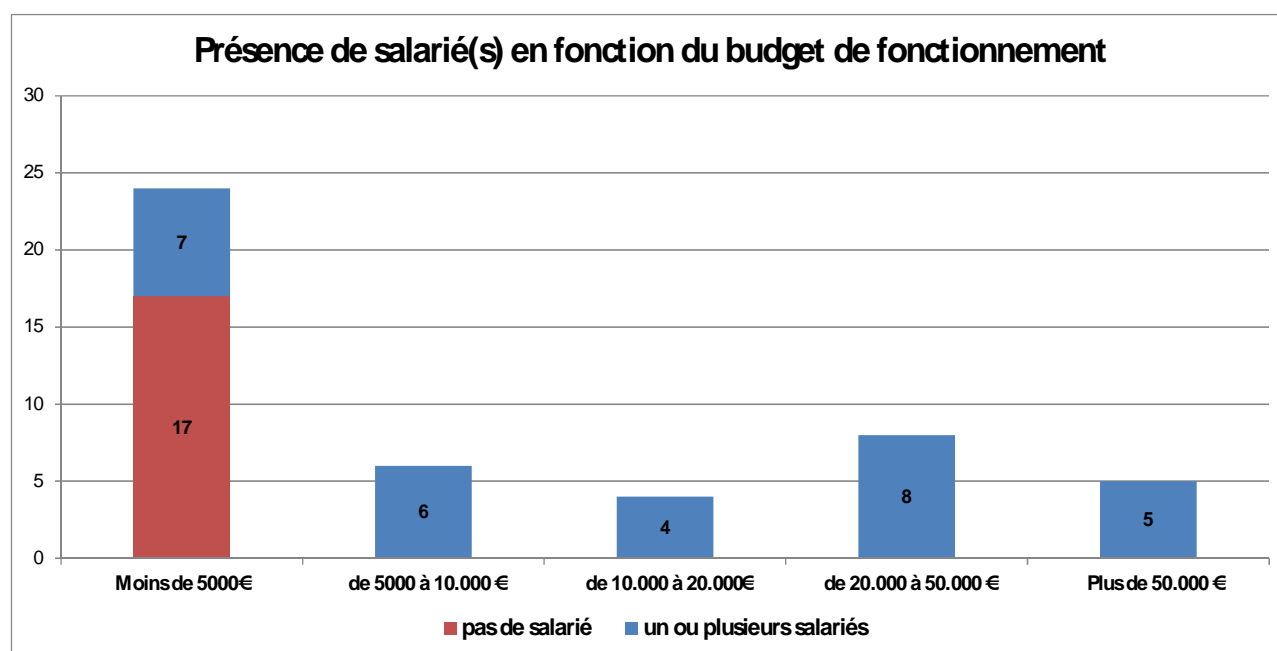
Source : Association Passe-Jardins

L'appui sur des aides en nature de la part de certains partenaires (collectivités notamment) mais aussi le recours aux compétences internes ou encore le recyclage permettent de réduire au maximum les budgets de fonctionnement des jardins.

Le seul poste qui peut impacter fortement le budget du jardin est celui de l'eau (achat et/ou acheminement). Selon les acteurs rencontrés, la facture la plus importante sur la région a été de 5 000 €/an. Cependant, il faut rappeler que la question de l'eau est très variable d'un site à l'autre ; certains ne payant rien lorsqu'ils disposent d'un forage ou d'un système de récupération d'eau de pluie, d'autres dépensent plusieurs milliers d'euros s'il leur faut financer un abonnement au réseau, coût accentué dans le cas d'un usage excessif de l'eau.

De plus et selon les partenaires (notamment les collectivités territoriales), il apparaît que le budget de fonctionnement est très dépendant des objectifs du jardin et donc de son fonctionnement. Par exemple, un jardin qui vise l'insertion sera doté en conséquence par les partenaires (Conseil général, commune, ...) pour donner au porteur du projet les moyens de ses ambitions. Il pourra s'agir alors de financer un animateur, des outils, des intervenants extérieurs, ... qui permettent la réalisation d'un objectif visé par les collectivités elles-mêmes. Dans ce cas, les jardins deviennent des opérateurs d'insertion de la collectivité ; leur fonction étant différente de celle d'un simple jardin partagé.

**Ainsi, le budget de fonctionnement est totalement dépendant, lui aussi, du contexte local et du projet du jardin et au final de la présence ou non d'un animateur professionnel ; la présence de ce dernier conditionnant le projet.**



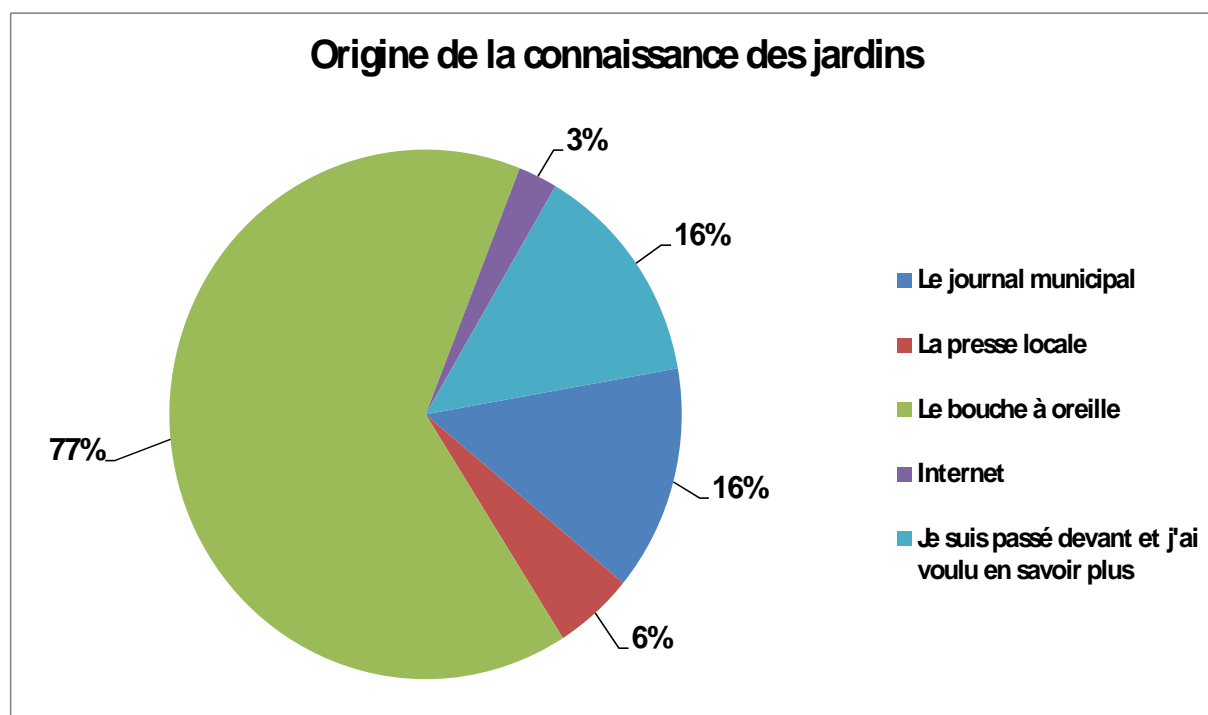
Source : questionnaire structure (les chiffres correspondent au nombre de jardins concernés)

Une fois l'étape du montage du budget (d'investissement et de fonctionnement) réalisée, une autre étape, tout aussi complexe, reste à franchir pour finaliser la conception du projet de jardin partagé. Il s'agit de la phase de mise en œuvre du projet et plus précisément de mobilisation des futurs jardiniers pour définir et formaliser le projet, ceci à un niveau très concret : organisation interne, gouvernance, droits et devoirs de chacun, etc.

Effectivement, le jardin partagé ne trouve son intérêt et sa légitimité que dans les jardiniers qu'il fédère et qu'il rassemble. Ce sont des acteurs essentiels du dispositif comme il a été vu précédemment (cf. partie IV) et cependant gagner leur adhésion et leur inscription prolongée dans le projet n'est pas toujours aisée.

D'une part, il faut faire connaître aux futurs jardiniers l'existence et les objectifs des jardins partagés en général et du projet près de chez eux en particulier. Or, les jardins partagés sont encore un phénomène assez nouveau (développement en France depuis les années 2000) donc, sans être confidentiel, touche un public encore restreint, d'autant que les différents médias ne s'en font pas forcément les

relais. Dans la réalité, il semble que ce soit le bouche à oreille qui soit le moyen d'information le plus efficace pour sensibiliser et mobiliser les jardiniers.



Source : questionnaire jardinier

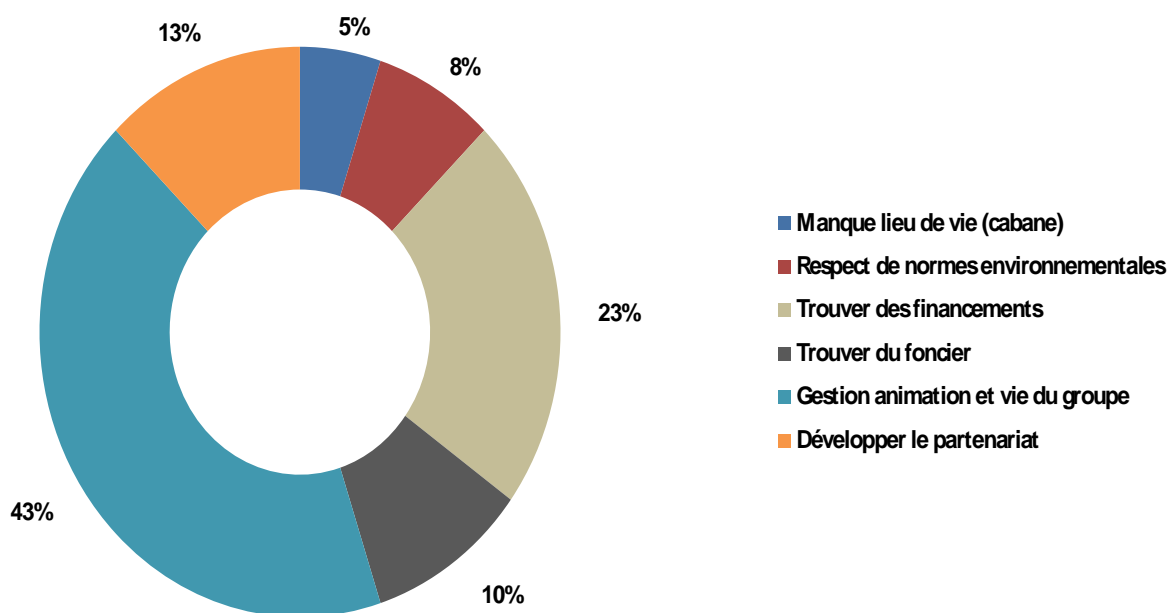
D'autre part, une fois les futurs jardiniers « recrutés », il faut encore les faire adhérer au projet et à ses modalités précises de fonctionnement. Ainsi, il s'agit de favoriser la participation de tous à travers des temps pédagogiques ; les porteurs rencontrés ont ainsi confirmé que ce temps était capital pour favoriser l'entente collective sur le projet. Ce temps s'organise concrètement autour de moments de discussion, d'échange, de débat. Les interlocuteurs rencontrés confirment que sans ces moments de partage autour du sens du projet, ce dernier ne serait pas viable à long terme. C'est parce qu'il y a débat sur le projet, qu'il devient légitime et qu'il pourra durer. Il y a donc dans ces démarches une forte implication dans un projet porté collectivement. **Le jardinier n'est donc pas seulement un jardinier de la terre mais aussi un jardinier du projet pour qu'il puisse éclore dans de bonnes conditions.**

## B. Les étapes de la réalisation d'un jardin partagé

Une fois toutes ces étapes réussies, le projet devient jardin. Ensuite, la phase de réalisation recèle, elle aussi, des contraintes qu'il faut savoir dépasser ou contourner pour parvenir, cette fois, à inscrire le jardin dans le temps.

Les porteurs de projets soulignent le fait que ces difficultés font écho à celles rencontrées dans la phase de création puisqu'elles en sont souvent le prolongement. L'analyse du questionnaire aux structures porteuses synthétise bien ces difficultés qui impactent le jardin dans sa « vie » quotidienne.

## Principaux freins et limites rencontrés



Source : questionnaire structure

Pour les structures porteuses de jardins partagés, les difficultés rencontrées sont de deux ordres : en lien avec les jardiniers et leur implication, mobilisation dans le projet et en lien avec les partenaires et au-delà l'environnement du jardin.

Comme il a été évoqué précédemment, un jardin partagé ne peut fonctionner sans une vraie implication des jardiniers adhérents. Il faut qu'ils y viennent fréquemment, participent aux temps collectifs,... pour que le projet vive et se pérennise. Les jardiniers, pour la plupart, sont conscients de ces « *devoirs* » et participent activement au développement des jardins (cf. partie IV). Pour autant, tous les jardiniers ne sont pas assidus, ce qui explique certains turn-over de jardiniers pas assez présents pour permettre à d'autres, nouveaux entrants, de prendre part au projet.

Ce n'est cependant pas une règle pour tous les jardins, certains ne faisant pas ce choix de faire partir les non-participants. Par exemple, le jardin des cimes (Haute-Savoie) qui vise l'insertion permet aux jardiniers de conserver leur parcelle même s'ils n'y viennent pas souvent, voire même qu'ils la délaissent car l'objectif est de permettre à chacun une insertion sociale à son propre rythme. Ainsi, comme sur d'autres aspects, cette difficulté et ses effets sur le jardin dépendent du projet et des finalités que se sont assignés les porteurs.

Il n'en est pas moins vrai que pour une majorité de jardins partagés, l'inscription dans le temps des jardiniers est une nécessité pour faire vivre et perdurer le jardin. D'ailleurs, cette inscription des jardiniers est plus profonde que le simple fait de remplir ses « *devoirs* » de présence, d'entretien, etc. En effet, il s'avère que les porteurs de jardins ont besoin de trouver des relais parmi les jardiniers qui pourront assurer sa pérennité.

Concrètement, le projet de jardin voit le jour à partir de la mobilisation d'un noyau dur d'initiateurs, qui lancent ainsi une dynamique locale et rassemblent donc des jardiniers. Mais ce noyau dur ne peut perdurer éternellement et son évolution, si elle n'est pas anticipée, peut faire périr le jardin. C'est actuellement la difficulté que rencontrent les porteurs du jardin du Paradis, installé sur Chambéry. Un noyau dur d'une dizaine de résidents d'un quartier de la ville s'est mobilisé pour faire émerger un jardin partagé en plein cœur des immeubles. Le jardin est maintenant créé et la difficulté est d'arriver à ce que les jardiniers s'emparent toujours plus du projet pour que ce dernier ne périclite pas avec la diminution progressive du noyau dur (due à des déménagements, une disponibilité en temps moins importante, etc.). L'enjeu est donc d'arriver à ce que les jardiniers s'inscrivent en profondeur dans le projet pour prendre le relais des créateurs et que le jardin soit moins dépendant de ces derniers.

Enfin, il faut également penser que le jardin, pour durer, doit satisfaire les jardiniers, en leur proposant des animations, des formations,... mais avant tout une dynamique et une ambiance. Lorsque cette dynamique n'existe pas, cela s'explique notamment par des visions, des intérêts, des envies, qui ne sont pas forcément partagés par tous. Certains ont une vision individualiste du jardin, d'autres cherchent avant tout la rencontre mais pas le jardinage, etc. C'est cette diversité des jardiniers et de leurs motivations qui nécessite ce besoin d'impulser une dynamique, un cap qui fait sens et qui rassemble tous les jardiniers.

Cette « *ambiance jardin* » est dépendante de nombreux facteurs, dont la présence d'un animateur, l'effectivité du projet, les comportements individuels, etc. **La prise en compte de ces différentes dimensions nécessite donc des compétences fortes et différentes : animation, relationnel, écoute, vie collective,...**

Un autre enjeu à relever par un porteur de jardin concerne le partenariat et plus largement son environnement immédiat. Comme il a été vu précédemment, le partenariat est difficile à monter mais c'est également une gageure de l'entretenir. Les partenaires ne s'inscrivent pas tous a priori dans la durée, il faut donc les remobiliser régulièrement, voire les relancer, tant sur la dimension financière que sur la dimension foncière.

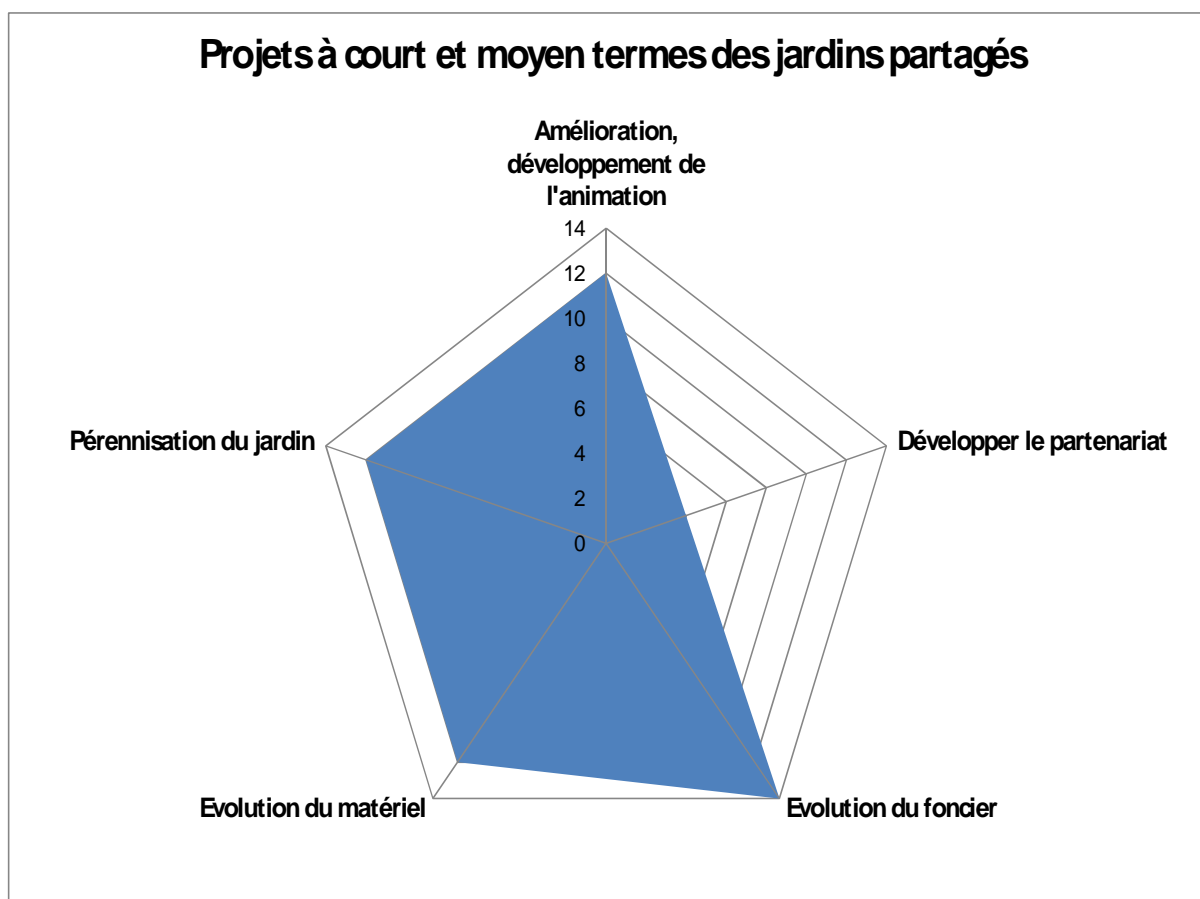
Les jardins partagés évoluent dans un environnement qui ne leur est pas toujours favorable. Du fait d'une reconnaissance limitée sur un grand nombre de territoires, due à la nouveauté de ce type d'initiatives, aux contraintes du foncier local ou encore des budgets, les jardins partagés ne sont pas toujours accueillis positivement, mais souvent avec indifférence, et parfois craintes.

A titre d'exemple, le jardin VIE, installé sur la commune de La Chapelle-sous-Aubenas, doit se battre quotidiennement pour perdurer car les acteurs locaux, les élus en particulier, ne s'inscrivent pas dans le projet. Ils le tolèrent mais l'aident peu via quelques financements irréguliers. Ainsi, pour garantir la réussite du projet, il doit régulièrement démarcher de nouveaux partenaires (des fondations, des collectivités, ...) ou monter des projets qui permettront de pouvoir bénéficier du soutien de nouveaux mécènes.

Le manque de politiques locales en faveur des jardins est donc un frein important. Cette reconnaissance limitée impacte d'ailleurs les projets de jardin aux différents moments de leur vie. Ainsi, des jardins ont dû déménager car le terrain qu'ils occupaient devait changer de destination (construction

immobilière) ou était déclaré inutilisable (certains jardins placés le long des voies de chemins de fer) ou encore était repris par le propriétaire (mise à disposition à titre gratuit sans contrat donc en situation précaire).

Les environnements des jardins partagés diffèrent selon les territoires. Les territoires ayant une politique par rapport aux jardins ne sont pas nombreux, la situation la plus fréquente étant l'indifférence, voire parfois la défiance. Ces facteurs ont un impact sur les projets et leurs développements comme le montre le graphique ci-dessous.



Source : questionnaire structure

Comment lire ce graphique ? Sur les 68 jardins partagés ayant répondu au questionnaire, 12 disent travailler à la pérennisation de leur jardin, sachant qu'un jardin peut avoir 2 projets simultanément

Les projets révélés par les porteurs de jardins s'inscrivent dans deux dimensions. D'une part, les porteurs de jardins ont à répondre aux problématiques et difficultés qu'ils rencontrent dans leur quotidien : l'animation de la vie du groupe ou encore l'évolution du matériel. D'autre part, ils doivent gérer la question du moyen et long terme en s'interrogeant constamment sur l'évolution du foncier ou encore la pérennisation de l'existant.

### C. En résumé : le rôle central du porteur de projet

De prime abord, il apparaît que la création et la réalisation d'un jardin s'apparente à un « *parcours du combattant* » puisqu'à chaque étape, les porteurs de projets font face à des difficultés importantes. Dans ce contexte, le porteur de projet est un acteur central, œuvrant à la croisée de deux logiques et

« mondes » : les jardiniers d'une part, les partenaires d'autre part. Pour que le jardin vive, il doit veiller à l'inscription de ces deux types d'acteurs dans le projet, mais au-delà à leur mobilisation dans la durée, seul gage de pérennité pour le jardin et donc de réussite du projet.

Il ne faut cependant pas voir ce parcours de création comme une succession d'étapes s'emboîtant les unes après les autres. En effet, **le processus de création d'un jardin doit s'aborder plutôt comme un cheminement qui évolue progressivement en s'enrichissant des difficultés rencontrées.** En effet, chaque frein surmonté enrichit le projet et le fait évoluer, dans sa forme comme sur le fond. Le parcours à suivre, complexe parfois, n'est donc pas linéaire mais itératif, basé sur la résilience.

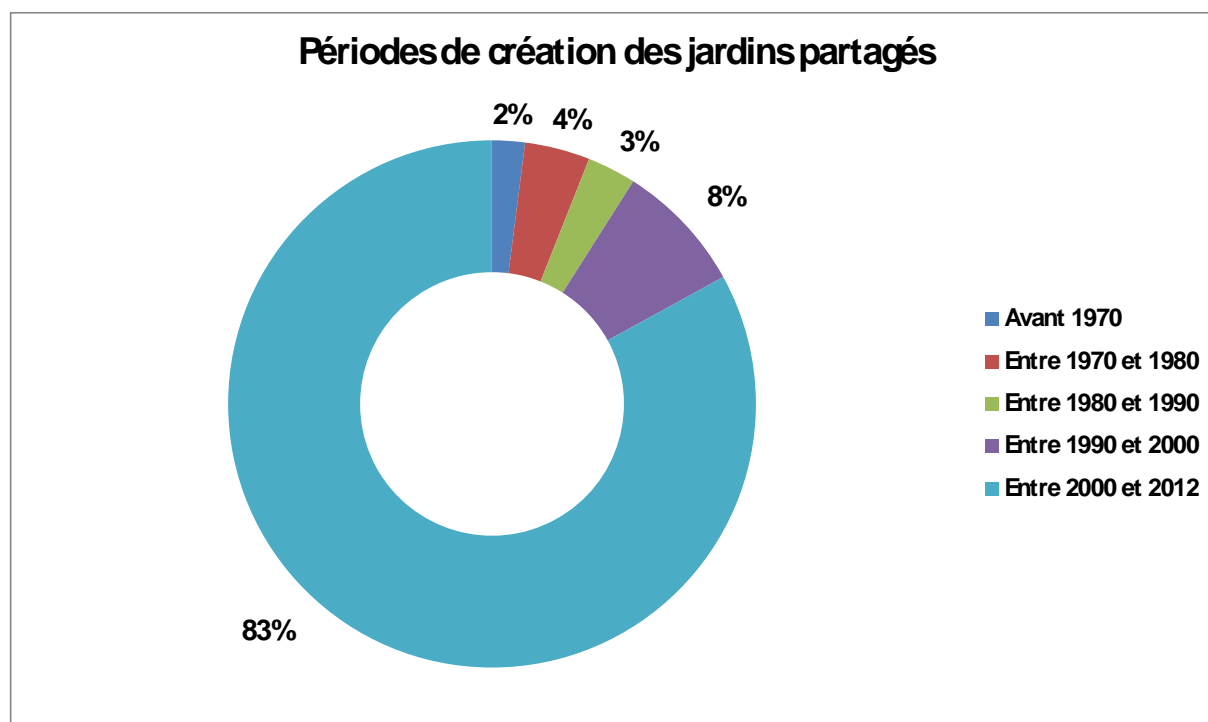
Dans ce contexte, il est intéressant de noter que les créateurs de jardins peuvent compter sur :

- des acteurs spécialisés dans l'accompagnement des porteurs dans ces périodes de « turbulences »,
- des collectivités territoriales qui sont souvent les principaux partenaires des jardins, tant au niveau financier que foncier ou encore technique.

Effectivement, des associations et réseaux (le Passe-jardins par exemple) apportent une aide et un accompagnement indéniable pour favoriser la réussite de ces parcours de création et donc l'émergence de jardins partagés. Ils sont aidés et soutenus, dans leurs missions, par les collectivités territoriales locales.

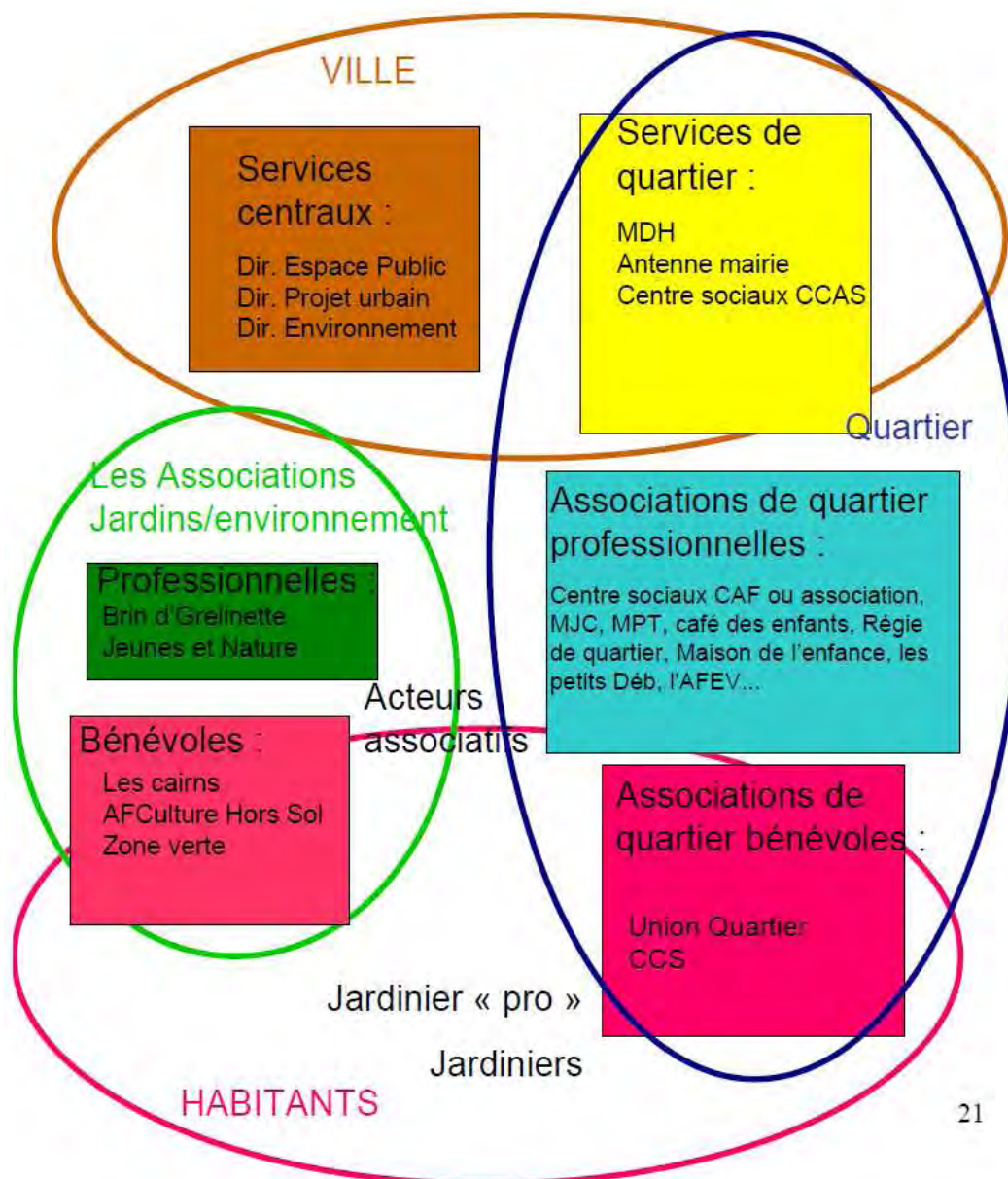
## V. Des environnements complexes et évolutifs

Les jardins partagés sont nombreux sur l'ensemble de la région, sans pour autant couvrir l'ensemble du territoire régional. Ainsi, on retrouve des jardins accrochés aux montagnes alpines et d'autres en plein centre-ville lyonnais ou encore en campagne ardéchoise. Les jardins ont ainsi progressivement « conquis » le territoire régional et notamment ces dernières années :



A travers ce développement et malgré sa relative nouveauté, les jardins partagés et, plus précisément leurs porteurs, ont su développer des partenariats. C'est ainsi qu'au regard de la taille de ce territoire, mais aussi de la complexité que constitue la mise en place et le développement d'un jardin (cf. parties précédentes), il est rapidement apparu nécessaire aux porteurs de jardins de se rapprocher, voire de se « fédérer » en réseaux.

Les jardins ne fonctionnent pas en vase-clos mais sont, au contraire, en forte interaction avec leur environnement. Ce sont des systèmes dépendants d'autres. Le sociogramme suivant, relatif au système d'acteurs intervenant sur le territoire grenoblois, confirme d'ailleurs cette importance du système relationnel des jardins.



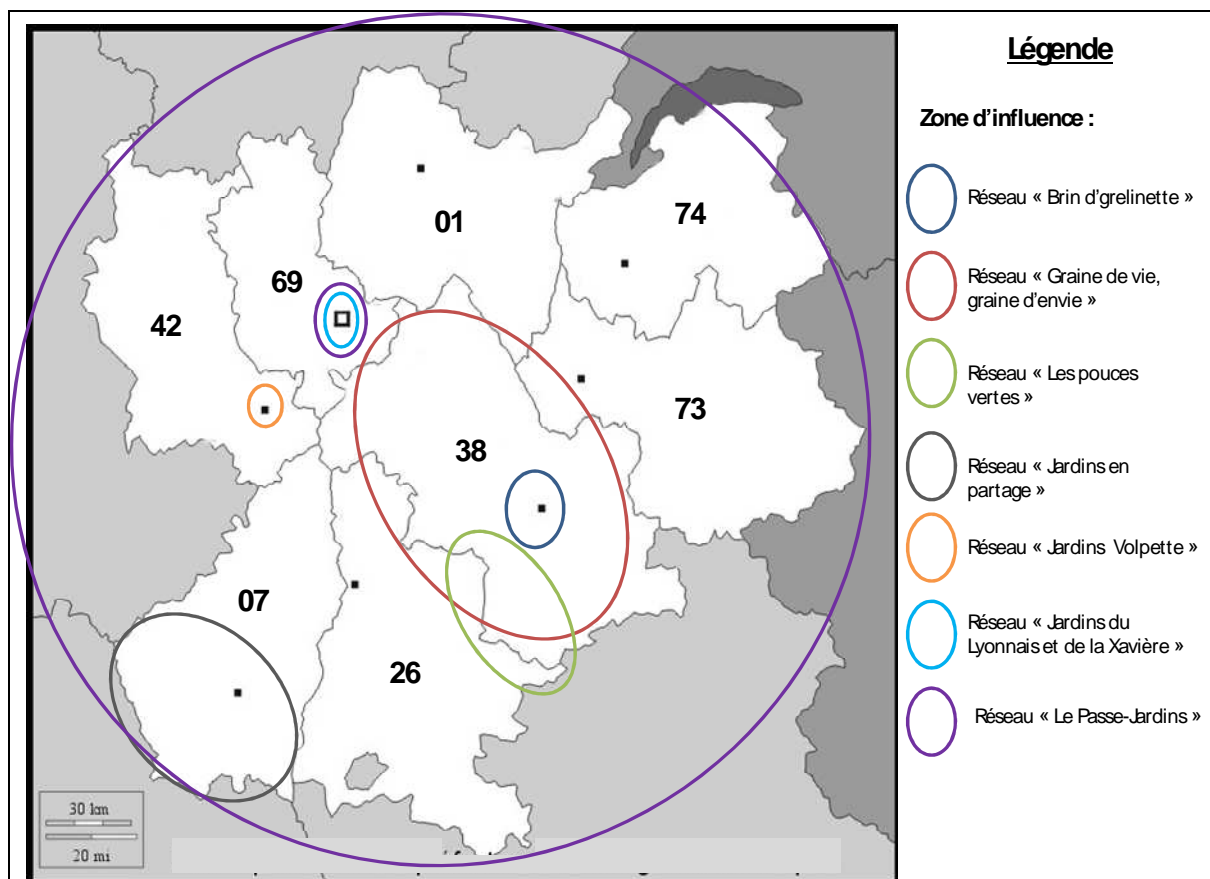
21

Source : diagnostic et perspectives des jardins partagés de Grenoble, réalisé par le Passe-Jardins

Au regard de l'importance de ces réseaux relationnels, il apparaît intéressant de revenir sur la nature de ces interactions, en les interrogeant aux différents niveaux que sont les échelles locale, départementale et régionale.

## A. Les jardins au sein de réseaux multiples

La carte suivante permet de voir les principaux réseaux de la région et leur zone d'influence respective ; ils sont de natures différentes et couvrent des échelles de territoires variables.



### ❖ Brin d'grelinette

**Age du réseau :** création en janvier 2009

**Territoire d'influence :** région grenobloise

**Nombre d'adhérent :** L'association gère 2 jardins en son nom. Pour ces deux jardins, elle s'occupe d'animer et de coordonner les activités en fonction des objectifs établis

**Objet du réseau :** L'objectif de l'association est de développer l'agriculture urbaine dans la région grenobloise sous toutes ses formes : du verger au compost collectif, du micro-jardin de trottoir au jardin partagé, de l'installation de ruches en passant par l'élevage de poules en ville. L'association est particulièrement soucieuse de rendre accessible la terre, et plus globalement ce genre de projet, dans les quartiers populaires. Il s'agit de permettre à chacun de retrouver un lien à une nature nourricière dans son quotidien.

**Activités du réseau :** accompagnement de projet de jardins / ateliers pratiques / formations / animations

**Nombre d'employés du réseau :** 4 employés et 6 bénévoles

**Partenaires financiers :** Région Rhône-Alpes, Conseil général de l'Isère, la Métro, la Ville de Grenoble, la fondation Bruneau

## ❖ Graine de vie, graine d'envie

- **Age du réseau** : Création en novembre 2006
- **Territoire d'influence** : département de l'Isère
- **Nombre d'adhérents** : 11 jardins collectifs à vocation sociale
- **Objet du réseau** : En 2004, face à l'isolement des animateurs des premiers jardins d'insertion sociale de l'Isère, les acteurs de 5 jardins du Nord Isère ont commencé un cheminement commun. De ces rencontres est né le réseau des jardins d'insertion sociale du Nord Isère, nommé « Graines de vie, graines d'envies ».
- **Activités du réseau** : le réseau travaille sur 5 axes : la valorisation des jardins, l'animation de la vie du réseau, la mutualisation, le soutien aux structures porteuses d'un jardin et aux animateurs des jardins, l'accompagnement de nouveaux projets de jardins collectifs
- **Nombre d'employés du réseau** : L'animation est assurée par le passe-jardins. Les décisions stratégiques sont prises par un comité de pilotage, qui réunit les responsables des jardins membres et les financeurs, ainsi que deux représentants des animateurs et des jardiniers
- **Partenaires financiers** : Conseil général de l'Isère

## ❖ Les pouces verts

- **Age du réseau** : 1er avril 2008
- **Territoire d'influence** : le Trièves
- **Nombre d'adhérents** : 1 jardin partagé
- **Objet du réseau** : l'association a été créée autour des envies suivantes : Créer et animer des jardins partagés / Sensibiliser à la biodiversité / Créer un réseau local de semences et de jardiniers / Proposer et animer des ateliers pratiques autour du jardin / Organiser des événements et des sorties.
- **Activités du réseau** : coordination et animation du jardin partagé des Pouces Vertes à Mens / intervention pour la mise en place de jardins partagés sur le territoire / mise en réseau des jardiniers / organisation d'événements et d'ateliers pratiques collectif
- **Nombre d'employés du réseau** : 2 salariées et une cinquantaine d'adhérents

## ❖ Jardins du Lyonnais et de la Xavière

- **Age du réseau** : en 2007, fusion des deux associations afin d'additionner leurs moyens
- **Territoire d'influence** : agglomération lyonnaise
- **Nombre d'adhérents** : 24 sections rassemblant 990 jardins
- **Objet de l'association/réseau** : l'association a pour objet de créer, louer, développer, réhabiliter, défendre, gérer, promouvoir et animer des jardins familiaux et collectifs tels que définis par les articles L.471-1 à L 471-7 et L 561-1 à L 564-3 du code rural.
- **Nombre d'employés du réseau** : 1 salarié
- **Financements** : Redevance annuelle des adhérents (de 70 à 111 € par an)

## ❖ Jardins Volpette

- **Age du réseau** : Association créée en 1894, inscrite à la préfecture de la Loire en 1901
- **Territoire d'influence** : Commune de Saint-Etienne
- **Nombre d'adhérents** : 45 sections rassemblant plus de 1500 jardiniers
- **Objet de l'association/réseau** : pas de jardin partagé, ce sont des jardins familiaux avec un jardin par jardinier. L'association est indépendante, elle n'adhère à aucun réseau car elle est bien spécifique au territoire. Pas de mise en commun de la production, chacun produit pour lui-même. Cependant, l'objectif de l'association est bien de développer un lien social. Du coup, il y a fréquemment des événements organisés. La dimension sociale est au cœur du projet de l'association, s'en est même une base. Le but est de lutter contre l'individualisme.
- **Nombre d'employés du réseau** : aucun salarié, que des bénévoles
- **Partenaires financiers** : Conseil général de la Loire, ville de Saint-Etienne, cotisations jardiniers

## ❖ Jardins en partage

- **Territoire d'influence** : Ardèche méridionale
- **Nombre d'adhérents** : 11 jardins collectifs
- **Objet du réseau** : les jardins collectifs d'Ardèche méridionale ont décidé de se regrouper pour partager et favoriser l'essor de valeurs communes : de solidarité / de coopération, de mutualisation, d'échange / de créativité / de liens généreux et responsables avec la Terre et le monde vivant.
- **Activités du réseau** : Affirmer et mettre en œuvre la communauté de valeurs et de principes / Etre un acteur collectif reconnu / Se soutenir mutuellement / Favoriser et partager l'information et la communication / Organiser au moins un événement public par saison / Evaluer les actions et en rendre compte aux partenaires
- **Nombre d'employés du réseau** : aucun employé
- **Partenaires financiers** : aucun partenaire

## ❖ Le Passe-Jardins

- **Age du réseau** : Créé en 1998
- **Territoire d'influence** : Grand Lyon et Région Rhône-Alpes
- **Nombre d'adhérents** : 65 jardins membres (dont 2 réseaux de jardins partagés), 43 jardiniers
- **Objet de l'association/réseau** : A travers l'accompagnement et la formation des porteur(e)s de projet de jardins partagés, l'animation de jardins, et l'animation d'un réseau régional des jardins partagés, le passe-jardins a pour finalité de « cultiver partout et avec toutes et tous des utopies jardinières, créatrices de liens coopératifs avec la terre nourricière et les êtres vivants, pour construire une société plus juste ». L'action du réseau s'appuie sur une démarche participative : chaque projet est écologiquement conçu, construit et cultivé collectivement avec les habitant(e)s.
- **Activités du réseau** : animateur et Centre-Ressources pour le réseau des jardins partagés : Accompagnement et conseil des porteurs de projets de jardins partagés, Etudes et audits de projets et de politiques jardins, Formations des porteurs de projets et des jardiniers habitants, Ateliers pratiques pour le Jardinier Amateur Ecoresponsable, Animation de jardins partagés, Organisation d'événements du réseau, Mise à disposition d'information (annuaire, ...) à travers le site internet
- **Nombre d'employés du réseau** : 9 (6 ETP)
- **Partenaires financiers** : En 2012: Etat, Région Rhône-Alpes, Conseil Général de l'Isère, CU du Grand Lyon, Lyon (69), Vénissieux (69), Saint-Priest (69), Vaulx-en-Velin (69), Oullins (69), Saint Germain au Mont d'or (69), Feyzin (69), Villeurbanne (69), Givors (69), Grenoble (38), Bourgoin-Jallieu (38), Péage de Roussillon (38), Saint Etienne (42), Annecy (74), l'OPAC de l'Isère, Batigère, l'OPAC du Rhône

**Les réseaux apparaissent donc nombreux sur le territoire et leurs zones d'influence recouvrent un périmètre conséquent.** Le territoire isérois, notamment, apparaît bien maillé puisque pas moins de 3 réseaux cohabitent sur ce département. Cependant, les fiches-profils ici présentées ne concernent que les réseaux les plus importants du territoire, il en existe une myriade d'autres, beaucoup plus petits (Les jardins De Vie, l'association Talégalle, etc.). **Ces réseaux sont essentiellement le fruit de volonté de rapprochement entre porteurs de jardins afin de gagner en visibilité mais aussi en reconnaissance.** En effet, les difficultés que rencontrent les jardins tout au long de leur parcours sont nombreuses (cf. partie V) et leur diversité les rend moins compréhensibles pour les non-initiés.

Dans ce cadre, le regroupement apparaît comme une solution pour répondre à ces différentes problématiques. Le cas du réseau local d'Annonay en est d'ailleurs le parfait exemple. Ce dernier s'est constitué en septembre 2012 pour fédérer les quelques jardins collectifs du territoire. Suite à la création successive de jardins depuis 2007, les porteurs ont en effet ressenti l'intérêt de se rassembler en réseau pour :

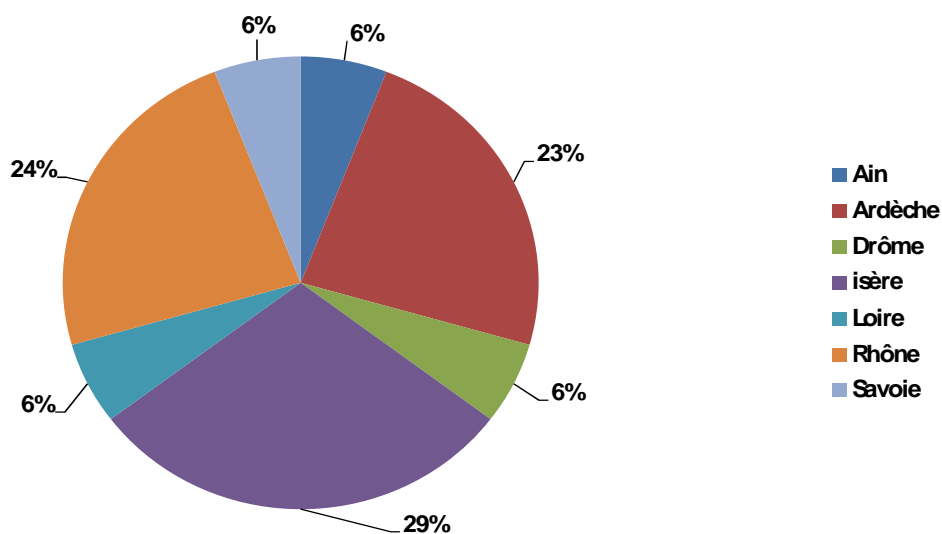
- permettre l'échange de bonnes pratiques, de connaissances,
- être plus visible au niveau local et ainsi mieux peser sur les partenaires (communes, bailleurs, etc.)

**Le réseau local apparaît donc comme une réponse forte et opérationnelle aux difficultés du quotidien pour les porteurs de jardins,** d'autant qu'il permet de mutualiser des services favorisant par exemple l'échange de graines, de plantes, etc. Ainsi, et du fait de l'intérêt que représente le réseau local, ce mouvement est en évolution. Des réseaux se créent progressivement sur l'ensemble du territoire, en même temps que le phénomène des jardins partagés évolue.

Ce phénomène entraîne progressivement la création d'un niveau intermédiaire entre les jardins partagés, d'une part, et les acteurs régionaux, d'autre part. Il y a un empilement de couches qui complexifie quelque peu l'existant mais qui, en parallèle, lui amène une richesse sans pareil car chaque contexte local est ainsi représenté et gagne en visibilité. Dans ce sens, le Passe-Jardins souhaite encourager ce phénomène issu des territoires, d'autant qu'il est en adéquation avec les valeurs promues par l'association : ouverture, créativité, diversité, initiatives/utopies (locale), ...

Néanmoins, tous les jardins ne font pas partie d'un réseau. Effectivement, seuls 30% des jardins ayant répondu au questionnaire disent appartenir à un réseau (au moins). Les structures porteuses de jardins partagés apparaissent donc peu nombreuses à appartenir à un réseau, quel qu'il soit : réseau local de jardins partagés, réseau régional de jardins partagés, réseau de culture biologique,... Le taux d'adhésion est variable selon les départements : fort en Ardèche, plus faible dans la Loire, département connaissant pourtant les jardins depuis un certain nombre d'années.

### Origine géographique des jardins partagés adhérant à un (des) réseau(x)



Source : questionnaire structure

Les territoires qui ont des réseaux ont un nombre plus important de jardins partagés appartenant à un réseau que ceux qui n'en ont pas. Ainsi, l'Ardèche, l'Isère et le Rhône sont les départements ayant des réseaux connus et installés (voir carte précédente) et sont aussi les territoires ayant le plus de jardins affiliés à des réseaux. Cette situation s'explique en partie par le fait que les nombreux jardins existants se sont rassemblés pour créer des réseaux et, en conséquence, ces derniers ont permis de créer de nouveaux jardins. Ainsi, une dynamique se crée à partir des réseaux.

Pour autant, la dimension territoriale n'est pas la seule à expliquer l'adhésion à un réseau. Il faut aussi prendre en compte le fait que l'inscription dans un réseau a un coût en temps ainsi que financier. Dans ce cadre, les méthodes de recueil d'informations ont permis de voir que la présence d'un salarié affecté au jardin semble favoriser l'adhésion à un réseau. Clairement, lorsqu'un animateur est en charge d'un ou de plusieurs jardins, il va chercher à développer son réseau local et, par la même, le réseau du jardin. Il va ainsi se rapprocher de porteurs de jardins locaux pour acquérir des connaissances, mais aussi pour développer les synergies ou encore gagner en visibilité et force pour « affronter » des responsables locaux (élus par exemple). Le rapprochement entre porteurs d'un même dispositif est la base de ces réseaux locaux car il leur apporte énormément mais nécessite aussi du temps pour le développer et l'enrichir, ce qui est une limite certaine.

Une autre limite est qu'adhérer à un réseau coûte de l'argent, même si le prix des adhésions n'est pas forcément élevé. Le budget de fonctionnement des jardins étant contraint (pour rappel, 51% des jardins ayant répondu au questionnaire déclarent avoir un budget de fonctionnement inférieur à 5000 €), dépenser même une petite somme pour adhérer à un réseau n'est pas forcément une priorité. D'ailleurs, cette question financière est posée indirectement aux réseaux qui rassemblent des acteurs qui n'ont pas forcément les moyens de payer une adhésion. C'est là une difficulté rencontrée par un grand nombre de petits réseaux. Pour exemple, les difficultés évoquées par le réseau Jardins en partage lors des assises nomades : « des difficultés pour financer la coordination du réseau ».

Le regroupement en réseau local est donc un phénomène « d'avenir » pour les jardins partagés de la région car leurs apports sont réels (gain en visibilité, gain d'énergies, ...) et qu'un grand nombre de jardins ne sont pas encore affiliés. Il y a donc une perspective d'évolution forte de ces réseaux, d'autant qu'en parallèle, de nouveaux jardins se créent régulièrement sur l'ensemble du territoire, autant d'éventuels nouveaux adhérents. L'essor des réseaux pose, cependant, la question de leurs développements harmonieux (couverture du territoire et cohabitation petits-grands réseaux), notamment dans un contexte financier de plus en plus contraint (coût des animateurs, des adhésions, etc.).

## **B. Le Passe-Jardins : réseau de réseaux ou porte-parole d'un réseau à géométrie variable ?**

Le premier forum Rhône-alpin, « Cultivons nos savoir-faire et nos savoir-vivre », organisé en octobre 1998 dans le prolongement du premier forum national « Jardin Dans Tous ses Etats » à Lille, avait pour ambition de faire connaître et diffuser le phénomène des jardins partagés dans la région Rhône-Alpes afin que ces derniers se développent. Cette manifestation a ainsi lancé une dynamique dans la région autour des jardins partagés.

En 2003, un nouveau forum « En ville, en campagne, les jardins partagés », impulsé par la Mission Ecologie du Grand Lyon, a témoigné du développement de ces jardins sur tout le territoire régional.

Depuis ces rencontres fondatrices, la dynamique ne semble pas retomber sur la région, d'autant qu'en parallèle, l'association le Passe-Jardins s'est constituée avec pour finalité « de cultiver, partout et avec tous, des utopies jardinières créatrices de liens coopératifs, avec la terre nourricière et les êtres vivants, pour construire une société plus juste<sup>11</sup> ».

Effectivement, en 1998, suite aux rencontres nationales et avec l'appui d'un mouvement balbutiant sur le territoire lyonnais, des personnes motivées et passionnées (une « militante » et une « professionnelle du travail social ») se sont mobilisées pour créer cette association qui cherche, depuis, à soutenir « l'émergence des jardins partagés portant des valeurs communes :

- renforcement des liens sociaux, là où les conditions d'existence ont contribué à distendre les mailles de la vie sociale, de l'entraide et du dialogue.
- pour que les citoyens sans aucune discrimination culturelle, ethnique ou sociale, puissent s'approprier leur cadre de vie quotidien et l'enrichir.
- afin de donner un point d'appui aux personnes en difficulté afin de leur permettre de retrouver utilité sociale et dignité, en ayant la possibilité de participer à un travail productif, qu'il soit monétaire ou non.
- en nouant des liens généreux autant que respectueux avec la Terre et le monde vivant, et agissant de façon responsable.
- par le plaisir de créer, de goûter, de partager des nouvelles formes de liberté et d'autonomie.<sup>12</sup> »

L'association s'est donc constituée autour d'un projet d'envergure, qui cherche à aller plus loin que le développement des jardins partagés sur la région. Le Passe-Jardins souhaite en effet porter un vrai

---

<sup>11</sup> Le Projet Associatif 2011-2014 de l'association Passe-Jardins

<sup>12</sup> <http://lepassejardins.fr/spip.php?page=sommaire>

projet de société qui, à travers les jardins partagés, vise à proposer une alternative sociétale basée sur le respect, l'ouverture, la tolérance. Dans ce sens, l'association s'est développée autour de 2 piliers distincts mais complémentaires, qui font écho aux spécificités des créatrices de l'association (militante et professionnelle du travail social) :

- Le volet « professionnel » des jardins,
- Le volet « politique ».

Sa dimension politique évolue progressivement. Le Passe-Jardins a d'abord commencé à défendre et représenter les intérêts de jardins partagés (question du foncier) pour ensuite chercher à devenir un interlocuteur incontournable des acteurs locaux et régionaux par rapport à leurs projets de jardins.

Son origine locale, à partir du territoire lyonnais, influence d'ailleurs le positionnement de l'association puisqu'aujourd'hui encore, elle ne se voit pas comme la tête unique du réseau des jardins partagés, mais plutôt comme un facilitateur entre tous les jardins partagés et les réseaux locaux qu'ils ont créés. Progressivement, l'association a donc pris une importance régionale, notamment du fait de son rôle de centre de ressources. Elle souhaite favoriser l'essor des jardins et, au-delà, prouver qu'une autre société est possible.

Au regard de ces objectifs, l'association est consciente de l'importance de chercher à se faire mieux connaître par les acteurs locaux que sont les élus, les techniciens mais surtout les citoyens. Ainsi, depuis 2010, l'association a adopté une attitude plus proactive en matière de communication, dans le but de faire connaître les jardins partagés. Ce besoin d'expliquer ce que sont les jardins a d'ailleurs rejoint les besoins exprimés au niveau local. Ainsi, la convergence d'intérêts a permis l'émergence des assises nomades (2012-2013). Dans ce cadre, pour les responsables de l'association, « ...*la genèse des assises comme élaboration collective des arguments d'un plaidoyer est l'expression du rôle du Passe-Jardins comme porte-parole du réseau. C'est à partir de l'expression d'un besoin manifesté par le réseau (être reconnu en termes d'utilité sociale et sociétale) et énoncé par le Passe-Jardins en termes de plaidoyer que la dynamique collective s'est mise en marche. [...] Le Passe-Jardins a endossé ce rôle de porte-parole qui trouve sa légitimité dans une double reconnaissance : celle du réseau et celle des interlocuteurs ciblés* ». Ainsi, les assises nomades, preuves de la dynamique de l'association et de la reconnaissance dont elle jouit, participent de cette volonté de s'ouvrir sur son environnement, même s'il ne s'agit pas tant de recruter des adhérents que de faire connaître les jardins partagés.

En parallèle à la mise en place de ce réseau alternatif (plus basé sur le partenariat que sur la fédération des acteurs), l'association s'est développée en visant à développer le « professionnalisme » des jardins à travers une diversité de missions :

- Animations de jardins partagés,
- Conseil et accompagnement de porteurs de projet sur le territoire rhônalpin,
- Etudes et projet de jardin,
- Audit,
- Formation<sup>13</sup>,
- Instruction de dossiers de création de jardin.

---

<sup>13</sup> <http://lepassejardins.fr/spip.php?article13>

Pour que cette offre de service soit de qualité, l'association a progressivement recruté des salariés apportant des compétences spécifiques pour la réalisation du projet de l'association. Ont ainsi été recrutées des personnes spécialisées en insertion, en urbanisme, en agronomie, EEDD, etc. Le but était que chaque nouvel arrivant soit une personne ressource dans un domaine précis, sachant que l'apprentissage des autres dimensions s'est fait par l'expérience et dans la durée. C'est grâce à cette évolution que l'association a pu progressivement étoffer son offre et accompagner les jardins tout au long de leur parcours de création. Ainsi, l'association rassemble aujourd'hui 8 employés et fédère 104 membres (55 jardins et 49 jardiniers au 31 mars 2012).

Pour autant, les apports de l'association sont encore limités sur certaines dimensions comme l'ont pointé des porteurs de jardins. En effet, nombre d'entre eux attendent que l'association s'impose comme le référent régional des jardins partagés sur la région, notamment auprès des acteurs politiques. Pour eux, l'association peut et doit jouer ce rôle de représentant des différents jardins de la région et ainsi agir dans le sens de leurs intérêts pour une meilleure reconnaissance, une meilleure considération et donc de meilleures conditions de développement de leur activité. Pour eux, l'association doit jouer à plein un rôle de « tête de réseau » et même faire du « lobbying » auprès des décideurs, voire même du grand public.

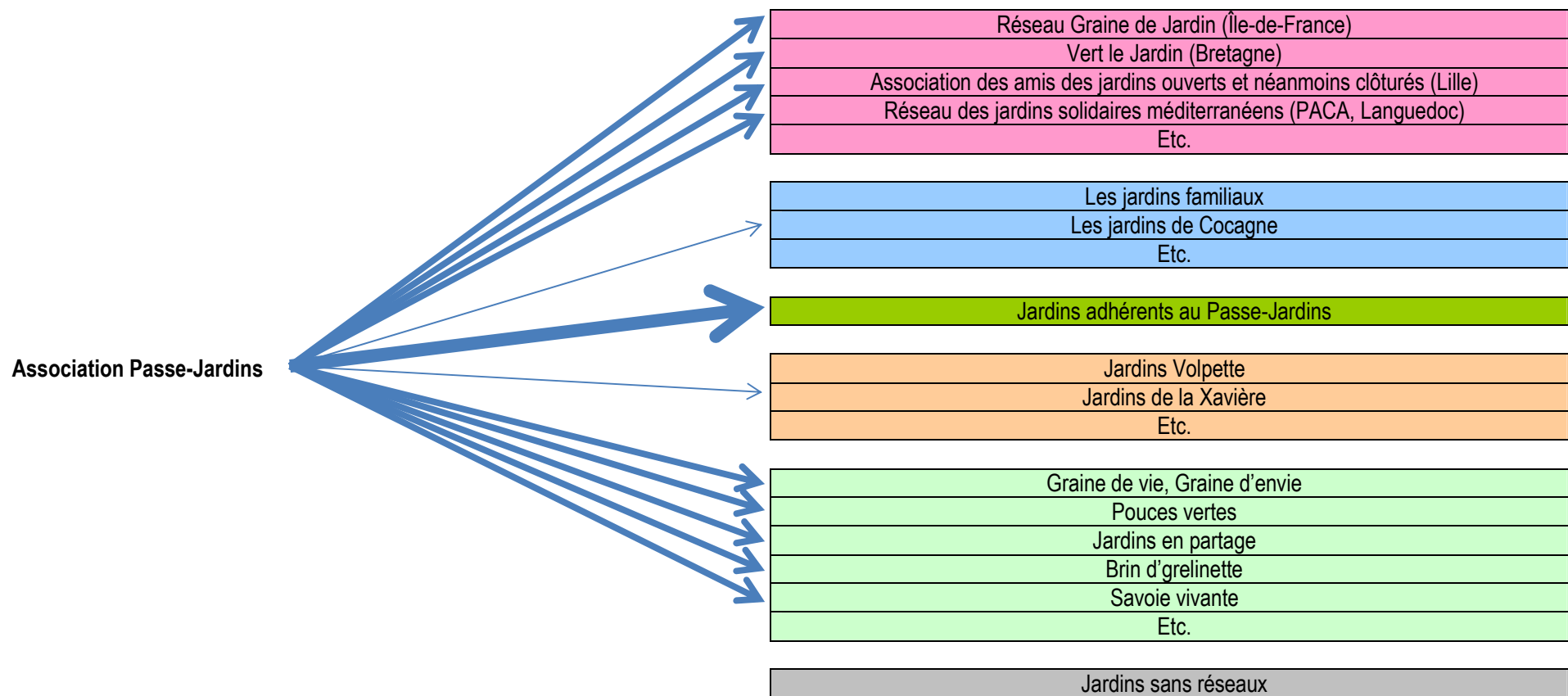
Ce besoin de leadership est d'autant plus important, pour certains, qu'il y a un réel intérêt à donner de la visibilité aux initiatives des jardins partagés. Le concept étant ouvert, il ne se cantonne pas à un domaine précis (comme ont pu le montrer les développements précédents), il faut donc un acteur de taille qui ait comme objectif de sensibiliser les pouvoirs publics et, au-delà, la société civile. Dans ce sens, pour certains, l'association doit développer ses partenariats, sachant qu'ils sont potentiellement nombreux (cf. cartographie ci-dessous). Elle doit se rapprocher des acteurs publics mais également des acteurs « jardins » pour mailler toujours plus l'existant et donner une force et une dynamique aux réseaux locaux, et donc aux jardins partagés du territoire.

De plus, c'est pour aider les jardins à se pérenniser, voire se développer, que les porteurs de projet attendent également de l'aide et de l'accompagnement de la part du Passe-Jardins. Le réseau, comme cela a été mentionné par ailleurs, est très efficace sur l'accompagnement en amont du projet mais les porteurs attendent une aide plus soutenue en aval de la création.

Enfin, il faut noter que le Passe-Jardins est à un moment charnière de son histoire car le mouvement de fond qu'est l'essor des jardins partagés sur le territoire Rhône-alpins a entraîné l'émergence d'un « marché ». L'association est ainsi en concurrence, de plus en plus soutenue, avec une diversité d'acteurs venant de tous horizons (entreprises paysagistes, associations environnementalistes, etc.) lui disputant son rôle. Cette situation peut amener à l'affaiblissement de l'association dans un futur proche, d'autant que ses financements ne sont pas garantis, comme c'est le cas dans de nombreux réseaux régionaux (cf. annexes sur les apports du benchmark).

Les apports de l'association sont donc connus et reconnus par une majorité de porteurs et au delà d'acteurs locaux. Le Passe-Jardins répond aux attentes et besoins de ses adhérents et son parcours a légitimé ses capacités et compétences. Pour autant, des évolutions apparaissent possibles et souhaitables, d'autant que l'environnement des jardins partagés est en pleine évolution, voire révolution (prise de conscience progressive des décideurs locaux, émergence d'un « marché » des jardins, etc.).

## Cartographie des liens de l'association Passe-Jardins avec les principaux acteurs « jardins »



### Légende :

- Réseaux « Frères »
- Réseaux « Voisins »
- Jardins affiliés
- Réseaux locaux non-affiliés
- Réseaux locaux « affiliés »
- Jardins isolés
- Existence et force de la relation

### C. Les collectivités territoriales, principaux partenaires des jardins partagés

Les réseaux locaux et régionaux sont donc importants pour les jardins partagés et leur bon développement. Cependant, les collectivités territoriales, principaux partenaires des jardins (Cf. partie V) sont également des acteurs essentiels pour le bon déploiement des jardins sur la région. En effet, leur inscription dans les projets favorise la réussite par leurs interventions aux plans : financier, foncier, technique, etc.

Pour autant, force est de constater que les collectivités s'investissent différemment dans les projets de jardins, ce qui explique un peu plus l'inégale répartition des jardins partagés de la région. Chaque collectivité du territoire régional a sa façon d'accompagner ou non les porteurs de projets de jardins :

- **A Bourg-en-Bresse** : actuellement, il n'existe pas de politique formalisée en faveur des jardins partagés sur le territoire communal. Cependant, la ville accompagne depuis 30 ans les jardins familiaux et souhaite depuis quelques années favoriser l'essor de jardins partagés car ces derniers favorisent la prise en compte de valeurs essentielles pour la collectivité et son projet : échange, partage, lien social, ... Dans ce cadre, la Ville s'est associée avec des associations déjà installées sur le territoire pour créer des jardins partagés et souhaite continuer dans ce sens puisqu'elle réfléchit actuellement à la création de jardins d'insertion. La ville est donc volontaire et se donne les moyens de ses ambitions (Cf. exemple sur le jardin de la providence). Dans ce contexte, ses objectifs sont de développer les partenariats locaux (bailleurs, Département, etc.), des modalités de financement et une organisation territoriale, pour ensuite permettre aux jardins d'éclorre dans de bonnes conditions.
- **A Valence** : la ville accueille sur son territoire, et depuis de nombreuses années, des jardins partagés ainsi que des jardins familiaux. Pour autant, aucune politique n'est véritablement formalisée autour de ces jardins même si la Ville accompagne les associations porteuses, notamment via la politique de la ville (CUCS), en leur mettant à disposition des terrains, une aide technique, etc.
- **A Annecy** : actuellement, il n'y a pas de politique formalisée en faveur des jardins partagés sur le territoire communal. Cependant, depuis 2007, la Ville prend en compte ces projets et, du coup, a accompagné la création et le développement de 5 jardins. La prise en compte des jardins et leur soutien ont été délégués au service « espace vert » de la Ville, ce qui n'est pas sans poser la question de la compétence en animation de ces initiatives et de lisibilité des jardins. Les aides sont donc ponctuelles, il n'y a pas encore de volonté spécifique, ni de pilote au niveau politique. Pour autant, les choses pourraient évoluer rapidement puisqu'actuellement une réflexion est menée quant à l'opportunité d'engager une personne plus spécifiquement en charge de cette question de jardins partagés.
- **A Grenoble**, la Ville, et au-delà l'agglomération grenobloise, accueillent depuis de nombreuses années des jardins partagés sur son territoire. Ces lieux de vie et de rencontre seraient au nombre de 14 sur le territoire communal, et 13 seraient encore en projet<sup>14</sup>. La dynamique autour des

---

<sup>14</sup> Diagnostic et perspectives des jardins partagés de Grenoble, réalisé par Passe-Jardins

jardins est néanmoins récente sur la ville (5 jardins avant 2008) et les élus n'ont donc pas encore formalisé de politique précise autour de ce phénomène, même s'ils y pensent fortement. Pour preuve, cette volonté d'avoir une meilleure connaissance de l'existant et des enjeux locaux à travers la réalisation d'un diagnostic local des jardins partagés (réalisé en 2012 par l'association Passe-Jardins).

- **Saint-Etienne**, ville historiquement ouvrière, est familière des jardins collectifs puisqu'elle a vu naître les jardins familiaux il y a plus d'un siècle (Jardins Volpette). La ville agit donc fortement pour le développement des jardins. En effet, elle met à disposition ses services et même des agents pour apporter une réponse de qualité aux besoins et attentes des acteurs locaux car le développement des jardins collectifs est une volonté forte et affichée de la municipalité. Dans ce cadre, la ville recourt notamment à la politique de la ville (CUCS) pour faire émerger de nouveaux projets en zones sensibles.
  
- **Sur l'agglomération lyonnaise**, c'est la communauté urbaine qui est un acteur majeur, depuis de nombreuses années, sur la question des jardins collectifs (depuis 1994 et la réflexion sur la trame verte). En lien avec son Agenda 21 voté en 2005, l'intercommunalité a formalisé en 2006 une délibération pour accompagner le développement des jardins collectifs sur le périmètre intercommunal mais aussi pour favoriser la pérennisation des jardins existants. Cette politique, nommée « Jardinons le Grand Lyon », vise ainsi à soutenir la création de jardins de toute nature (familiaux, ouvriers, d'insertion, collectifs, pédagogiques, ...). En effet, pour la collectivité, les jardins sont des outils pour l'éducation à l'environnement mais également pour aménager le territoire et améliorer le cadre de vie des habitants. Ils sont également un lieu de vie, « d'échanges, de cohésion sociale, de rencontre des différentes populations et générations de la cité ». L'action en faveur des jardins s'est d'ailleurs vue plébiscitée lors des assises nomades du Rhône puisque, selon les participants, « ... *le réseau des jardins est très soutenu par la politique publique « jardinons le Grand Lyon » : accompagnements de projets, mise en réseau, création d'outils et réalisations concrètes sur le territoire...* ».
  
- **A Chambéry**, il n'y a pas, pour le moment, de politique en faveur des jardins partagés, mais une politique en faveur du compost permet de générer une certaine dynamique locale. Le premier jardin sur le territoire communal date de 2010.

En ce qui concerne les Conseils Généraux de la région, il s'avère qu'aucun d'entre eux n'a formalisé de politique particulière en faveur des jardins collectifs et a fortiori, des jardins partagés. Néanmoins, les Conseils généraux sont, pour une majorité, intéressés par les jardins collectifs, et plus particulièrement par les jardins d'insertion car ce sont des outils permettant l'insertion vers le travail de personnes en difficultés. Les jardins partagés sont également utiles pour favoriser le lien social et le bien-être collectif, autant de dimensions qui sont en résonance des compétences des Départements. Dans ce sens, les Départements travaillent en partenariat avec de nombreux acteurs locaux pour accompagner au mieux les jardins (CAF, bailleurs, ...) et les aident à travers l'octroi de subventions, régulières ou non.

Le **Conseil général de l'Isère** a quant à lui adopté une position quelque peu singulière. En effet, il s'est clairement positionné par un soutien aux jardins collectifs. Ainsi, il finance 11 jardins d'insertion de son territoire mais aussi un réseau (Graines de vie, Graines d'envies) rassemblant tous ces acteurs (Cf.

page 50). Ainsi, le Conseil général apprécie « *l'outil* » que sont les jardins pour favoriser le retour vers l'insertion des personnes en difficultés sociales. Ces actions sont en adéquation avec le Programme Départemental d'Insertion du Département et une attention leur est portée (« *nous y sommes sensibles* »). Cependant, il faut garder à l'esprit que « *les jardins ne sont pas une priorité* » pour la collectivité, ils ne représentent d'ailleurs « *qu'une goutte d'eau dans le budget de l'insertion : 17 000 €* ».

Enfin, la **Région Rhône-Alpes** s'est révélée être un partenaire important des jardins, notamment sur le plan financier, ceci de deux façons :

- directe : financement des jardins dans les territoires CUCS ou lancement d'appels à projets pour développer des jardins familiaux en zones périurbaines et rurales ou des jardins partagés en direction de publics à revenus réduits,
- indirecte : financement de l'association Passe-Jardins ou encore du dispositif « *ekoacteurs*<sup>15</sup> »).

Ainsi, on peut distinguer 3 niveaux d'accompagnement des collectivités territoriales :

- **Les collectivités ayant une politique formalisée en faveur des jardins partagés** : ces dernières sont encore peu nombreuses sur le territoire, du fait de la nouveauté des jardins partagés et de la reconnaissance limitée dont ils jouissent. Le phénomène étant encore récent (développement ces dix dernières années), les élus n'en ont pas forcément connaissance ou n'y voient pas encore un intérêt suffisant pour engager des moyens conséquents. Pour autant, une collectivité importante de la région (Le Grand Lyon), s'est voulue novatrice dans ce domaine puisque les élus ont adopté, dès 2006, une délibération suivie de la formalisation d'une politique intercommunale. Il est vrai que cette dernière recouvre une dimension plus opportuniste que volontariste (la Communauté Urbaine accompagne les porteurs qui en font la demande en procédant quelques fois par appels à projets), mais son intervention a eu un effet certain puisque l'agglomération lyonnaise connaît une densité de jardins collectifs très forte (la plus forte de la région). La crise actuelle, qui contraint les finances des collectivités, impactera cependant cette politique puisqu'elle ne bénéficiera pas de moyens supplémentaires lors des années à venir (budget et personnels constants), mais il n'en est pas moins vrai que la communauté urbaine voit dans ces jardins un outil répondant aux « *préoccupations du développement durable dans l'aménagement et le renforcement de la participation des habitants dans la gestion des espaces*<sup>16</sup> ». A ce titre, l'agglomération lyonnaise apparaît comme un exemple à suivre.
- **Les collectivités ayant des actions importantes en faveur des jardins partagés** : ces collectivités sont de plus en plus nombreuses, en raison de l'évolution de la visibilité des jardins. Tous les élus n'ont pas pris conscience de la vocation des jardins partagés, mais un certain nombre ont connaissance de ces dispositifs et y accordent de l'intérêt. C'est le cas de villes comme Grenoble ou encore Bourg-en-Bresse qui accompagnent les porteurs de jardins très loin dans l'émergence de leur projet. Des politiques particulières en faveur des jardins partagés ne sont pas formalisées sur ces territoires mais cela s'avère envisageable dans les prochaines années. Ainsi, la ville de Grenoble a commandé un diagnostic des jardins partagés de son territoire car elle

<sup>15</sup> <http://www.rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/lancement-de-l-appel-a-projets-a726.html>

<sup>16</sup> Délibération n° 2006-3820, CU Grand Lyon

« ... souhaite apporter des réponses cohérentes, pertinentes qui s'inscrivent dans un futur pilotage ville <sup>17</sup>... » des jardins partagés.

→ **Les collectivités apportant des aides ponctuelles aux porteurs de jardins partagés** : il s'agit de l'immense majorité des collectivités de la région qui, du fait d'une connaissance limitée mais également de budgets contraints, n'aident que ponctuellement les porteurs de projets. De nombreuses collectivités sont cependant plutôt favorables à l'implantation de jardins partagés. Ainsi, elles mettront à disposition un terrain ou proposeront l'aide de leurs services techniques ou encore faciliteront leur vie quotidienne en autorisant un accès à un point d'eau. Mais ces aides ne sont que ponctuelles, et dépendent du bon vouloir et de l'intérêt que portent les élus locaux aux jardins partagés. Dans ce contexte, il faut noter qu'il n'y a pas de profil type des collectivités n'apportant qu'une aide limitée, certaines sont de taille conséquente telle que Chambéry, d'autres sont des communes rurales.

Au final, on constate donc **une implication différente des collectivités territoriales dans les projets de jardins partagés. Celle-ci dépend des élus et de leur connaissance des jardins, mais également de considérations plus pratiques telles que les financements disponibles, ou encore les ressources humaines internes** pouvant apporter une assistance technique. Il apparaît ainsi un certain nombre d'enjeux locaux selon les départements, certains étant communs, d'autres liés aux contextes locaux et notamment à la densité des initiatives de jardins (notamment Isère et Grand Lyon).

| Département         | Enjeux locaux  |
|---------------------|--|
| <b>Ain</b>          | <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Développer l'intérêt et la mobilisation des acteurs locaux et notamment des élus</li> <li>❖ Favoriser la connaissance et donc la communication autour des jardins</li> <li>❖ Améliorer le financement des jardins tout au long de leur vie</li> </ul>   |
| <b>Ardèche</b>      | <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Développer la mobilisation des acteurs locaux et notamment des politiques et des citoyens</li> <li>❖ Développer le financement des jardins tant au niveau de la création que de leur pérennisation</li> <li>❖ Trouver du foncier de qualité (point d'eau, accessibilité notamment)</li> <li>❖ Favoriser la connaissance de ces dispositifs sur le territoire</li> </ul> |
| <b>Drôme</b>        | <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Encourager les acteurs locaux (politiques et citoyens) dans l'inscription dans des projets jardins</li> <li>❖ Soutenir la communication autour des jardins pour en favoriser la connaissance</li> </ul>   |
| <b>Haute-Savoie</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Aider les jardins installés à motiver/mobiliser les acteurs locaux, notamment les élus</li> <li>❖ Améliorer l'accès au foncier sur le département et la capacité à le mobiliser</li> <li>❖ Améliorer le financement des jardins pour leur création et leur pérennité</li> </ul>   |
| <b>Isère</b>        | <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Trouver du foncier</li> <li>❖ Faire travailler les nombreux acteurs locaux dans une dynamique commune</li> <li>❖ Cadrer et orienter une dynamique locale forte mais récente</li> </ul>  |
| <b>Loire</b>        | <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Développer la connaissance des jardins partagés pour ensuite en développer le nombre sur le territoire départemental</li> <li>❖ Mailler les partenaires et favoriser les convergences pour permettre une action commune propice au développement des jardins collectifs et ainsi éviter toute perte d'énergie</li> </ul>  |
| <b>Rhône</b>        | <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Continuer à mailler les acteurs existants pour favoriser l'essor des jardins partagés car la dynamique reste récente</li> <li>❖ Associer de nouveaux acteurs à ces projets, diversifier l'existant</li> <li>❖ Trouver du foncier, notamment en milieux très urbanisés</li> </ul>  |
| <b>Savoie</b>       | <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Renforcer la communication, notamment auprès des élus pour développer le nombre de jardins</li> <li>❖ Favoriser la mobilisation des acteurs et promouvoir l'organisation en réseau</li> </ul>   |

<sup>17</sup> Diagnostic et perspectives des jardins partagés de Grenoble, cahier technique

## D. Les jardins partagés et la politique de la ville

Dans ce contexte, la politique de la ville et les crédits qu'elle met à disposition des collectivités peut favoriser le financement des jardins partagés en région. Ainsi, selon les réponses au questionnaire, 27% des jardins partagés ayant répondu accueillent des personnes vivant dans des « quartiers CUCS » et au moins 17 jardins partagés sont installés sur des quartiers relevant de la politique de la ville.

Cette politique permet, selon les acteurs rencontrés œuvrant sur des jardins installés en quartier CUCS, de rassembler les habitants autour d'un projet commun, qu'ils peuvent s'approprier. Ce type d'intervention fait écho aux préconisations formulées par le comité d'évaluation et de suivi de l'ANRU : « *l'ANRU devrait susciter et financer les micro-projets locaux qui permettraient de favoriser l'appropriation des projets par les habitants* » pour contrebalancer « les opérations « militaires » (démolitions-reconstructions) », peu compréhensibles pour les habitants.



Source : association Passe-Jardins, photo du jardin de l'Oasis Rigaud à Valence, inscrit en politique de la ville

Par ailleurs, la politique de la ville facilite souvent la constitution de partenariats locaux dans de meilleures conditions que ce qui est constatable dans un grand nombre de territoires. Les collectivités locales ne sont ainsi plus l'interlocuteur central mais un partenaire parmi d'autres puisque cette politique rassemble l'Etat, la Région, le Département, la CAF, ... La politique de la ville constitue donc un environnement favorable à l'essor des jardins car elle apporte des solutions adaptées aux principaux freins rencontrés par les porteurs de jardins (cf. partie IV).

Cependant, la politique de la ville entraîne aussi des difficultés nouvelles qu'il faut prendre en compte. La première difficulté est que, bien souvent, **les habitants ne sont pas à l'origine du projet**, ce sont

les institutions locales (centres sociaux par exemple) qui en prennent l'initiative. Ainsi, un porteur de projet institutionnel expliquait que : « ... c'est l'opportunité foncière qui est à l'origine de l'émergence du projet de jardin partagé ... ». L'initiative ne venant pas des habitants, il est donc plus difficile de les mobiliser par la suite. Cette question de l'initiative est centrale comme l'ont rappelé des participants aux assises nomades du Rhône : « ... il faut laisser de la place à la spontanéité ... », « ... il faut une dynamique ascendante, qui émane de la volonté des habitants... ».

En période de crise, les jardiniers potentiels sont intéressés par des jardins familiaux leur permettant de produire à moindre frais. L'inscription dans un projet purement collectif ne permettant pas forcément des gains (financiers notamment) pose plus question et ne se pose pas forcément comme une priorité pour certains habitants. C'est une des difficultés rencontrées par le porteur institutionnel d'un jardin partagé installé sur un quartier inscrit en politique de la ville sur la commune de Saint-Etienne. Les jardiniers du quartier sont intéressés par le projet si celui-ci est un jardin avec parcelles particulières. Mais ce n'est pas l'objectif du porteur, aussi les partenaires ont imaginé faire un jardin partagé qui regroupera parcelles collectives et individuelles.

**Ce décalage entre les objectifs des jardiniers et du porteur de jardin est donc relativement spécifique au contexte des quartiers en politique de la ville.** Ce manque d'adéquation entre offre et demande est en effet atypique (Cf. partie III et IV) et il pourrait même être problématique au moment du passage de relais entre structure porteuse du projet et association porteuse du jardin. Les structures à l'origine des projets n'ont pas vocation à les porter dans le temps, le rassemblement des jardiniers en association porteuse étant l'objectif à atteindre. Pourtant, comment une association pourrait-elle se constituer et perdurer si les jardiniers n'adhèrent pas au projet et ne s'y engagent pas ?

Du fait de cette origine plus descendante qu'ascendante qui rend difficile la prise en main, par les habitants du jardin partagé, une autre difficulté apparaît. Le manque de lien entre les habitants et les « institutionnels » rend quasiment indispensable la présence d'un animateur sur les jardins installés sur ce type de quartier. Ainsi, 17 porteurs de jardins implantés en territoire CUCS ont répondu au questionnaire structure ; parmi eux 11 déclaraient avoir au moins un animateur affecté au jardin (3 n'ont pas répondu à la question et 3 ont déclaré ne pas avoir d'animateur). Parmi les jardins sans animateur, il ressort qu'une des principales difficultés rencontrées est : « *le peu d'implication des adhérents pour participer à la gestion des jardins ou à des commissions* ». Pour pallier ces implications limitées, les associations porteuses doivent parfois employer des méthodes radicales : « ... *chaque adhérent s'engage à participer aux réunions mensuelles. Les absences non justifiées peuvent conduire au retrait de la parcelle* ». Dans ces conditions particulières, **la présence d'un animateur semble indispensable si l'objectif recherché est effectivement la création d'un espace d'échanges et de développement social.**

Mais qui dit « animateur » dit financements importants (cf. ci-dessus), ce qui pose question, particulièrement en période de restrictions budgétaires pour les collectivités territoriales (principaux partenaires des jardins partagés notamment de ceux inscrits en politique de la ville). Le tableau suivant montre d'ailleurs l'importance de la contrainte financière qui pèse sur certains porteurs de jardins partagés installés en zone CUCS et son impact sur la présence d'un animateur :

| Budget de fonctionnement (2011) des jardins en territoire CUCS | Nombre de jardins concernés | Nombre d'animateurs (en moyenne) |
|--|-----------------------------|----------------------------------|
| Moins de 5000 €  | 4                           | 0                                |
| de 10.000 à 20.000 €   | 2                           | 1                                |
| de 20.000 à 50.000 €   | 3                           | 1.3                              |
| Plus de 50.000 €   | 3                           | 1.7                              |

Source : questionnaire structure

Cette question financière, et les contraintes qu'elle entraîne, ont été confirmées lors des entretiens avec les acteurs de terrain. Ainsi, même si certains jardins peuvent compter sur des enveloppes conséquentes (par exemple, 45 000 € pour le développement du projet de Villefontaine visant à aménager un nouveau jardin), il s'avère que ce sont surtout des aides ponctuelles. Les collectivités territoriales aident au démarrage (la Région, les Départements, les communes ou EPCI) mais qu'en est-il de la pérennité de leurs interventions ?

On touche ainsi une autre limite des jardins partagés dans les quartiers CUCS : **la question du temps et de l'inscription de l'ensemble des acteurs dans des projets à long terme qu'ils ne maîtrisent pas forcément**. Les acteurs publics se mobilisent autour des projets de jardins partagés car ils apportent des réponses aux problématiques sociales locales mais leurs priorités évoluent (projets de mandats, politiques nationales dont celle de la politique de la ville) alors que les projets sont inscrits dans la durée (plusieurs années). Trouver les fonds nécessaires pour développer les projets et pérenniser les budgets sont donc des questions toujours présentes pour les projets de jardins partagés, y compris en quartier CUCS.

Il semble ainsi que dans le cadre de la politique de la ville, « ... les jardins tendent plutôt à être considérés comme des outils d'aménagement urbain que comme des outils de développement social ... ». Les acteurs de la politique de la ville réduisent ainsi bien souvent le potentiel « social » des jardins partagés et ne valorisent pas suffisamment une de leurs principales forces pour des territoires en difficulté.

## VI. Les jardins partagés : diversité et valeurs communes

La « **diversité** » est la principale image à retenir de cet état des lieux. La variété de l'existant en fonction des contextes locaux apparaît nettement à différents niveaux :

- profil des jardiniers,
- types de structures porteuses,
- projets à l'origine des jardins,
- partenariats,
- formes de jardins,
- financeurs,
- défis à relever,
- etc.

Chaque jardin est unique du fait de son histoire, du contexte de sa création, du système d'acteurs qui le soutient et l'aide dans son développement.

Pourtant, certains éléments communs en font un objet spécifique autour desquels tous les acteurs se reconnaissent. Ainsi, **les jardins partagés se définissent avant tout par rapport aux valeurs qu'ils promeuvent et défendent**. Ce sont ces valeurs qui sont leur point commun et qui les rassemblent. En effet, tous les jardins se retrouvent dans une volonté de partage, de participation, d'échanges, d'apprentissage de l'autre et, par là-même, de respect de l'Homme et de la nature.

Cette nouvelle approche et compréhension des jardins partagés permet d'apprécier différemment la définition proposée précédemment : « *Un jardin partagé est un jardin qui se conçoit, se construit, se cultive à plusieurs. Il offre à chacun la possibilité de travailler à une réalisation commune. Il suppose une concertation et une coopération entre les jardiniers et les partenaires impliqués sur le projet, et ceci dans la durée* ». Les jardins partagés perdent ainsi de leur caractère « terre-à-terre », de cette dimension purement « jardinage collectif » et s'imposent plus comme des « outils prétextes » à la rencontre et l'échange, dans une visée plus sociétale. La définition se détache ainsi de sa signification première dans une dimension plus globale, préfigurant un concept de jardin « transformateur social ».

**Cette diversité devient alors une force faisant des jardins des outils adaptables à tous les espaces, pourvu que des individus soient prêts à porter et défendre leurs valeurs. Ils sont aussi les résultats de la créativité de chacun** et considérés par leurs initiateurs comme autant « *d'utopies locales appelées à modifier doucement et sereinement la société* ».

## VII. Des enjeux à relever pour le développement des jardins en région

**Les jardins partagés et, plus largement les jardins collectifs, apportent des réponses à certains enjeux sociétaux.** Ils offrent ainsi des solutions adaptées à l'apprentissage :

- du respect de l'Homme et de la Nature,
- de la mixité sociale,
- du bien vivre ensemble,
- etc.

Dans ce cadre, ce sont des « outils » de plus en plus connus et reconnus par les collectivités territoriales, d'une part, et par les citoyens, d'autre part. Les jardins partagés gagnent ainsi et au quotidien, en crédibilité et légitimité auprès des différents acteurs qu'ils peuvent et souhaitent rassembler.

Pour autant, les analyses précédentes ont permis de pointer que **les jardins partagés font face à des enjeux de poids** qui conditionnent leur développement. Ils ont ainsi à apporter des réponses à de nombreux défis collectifs :

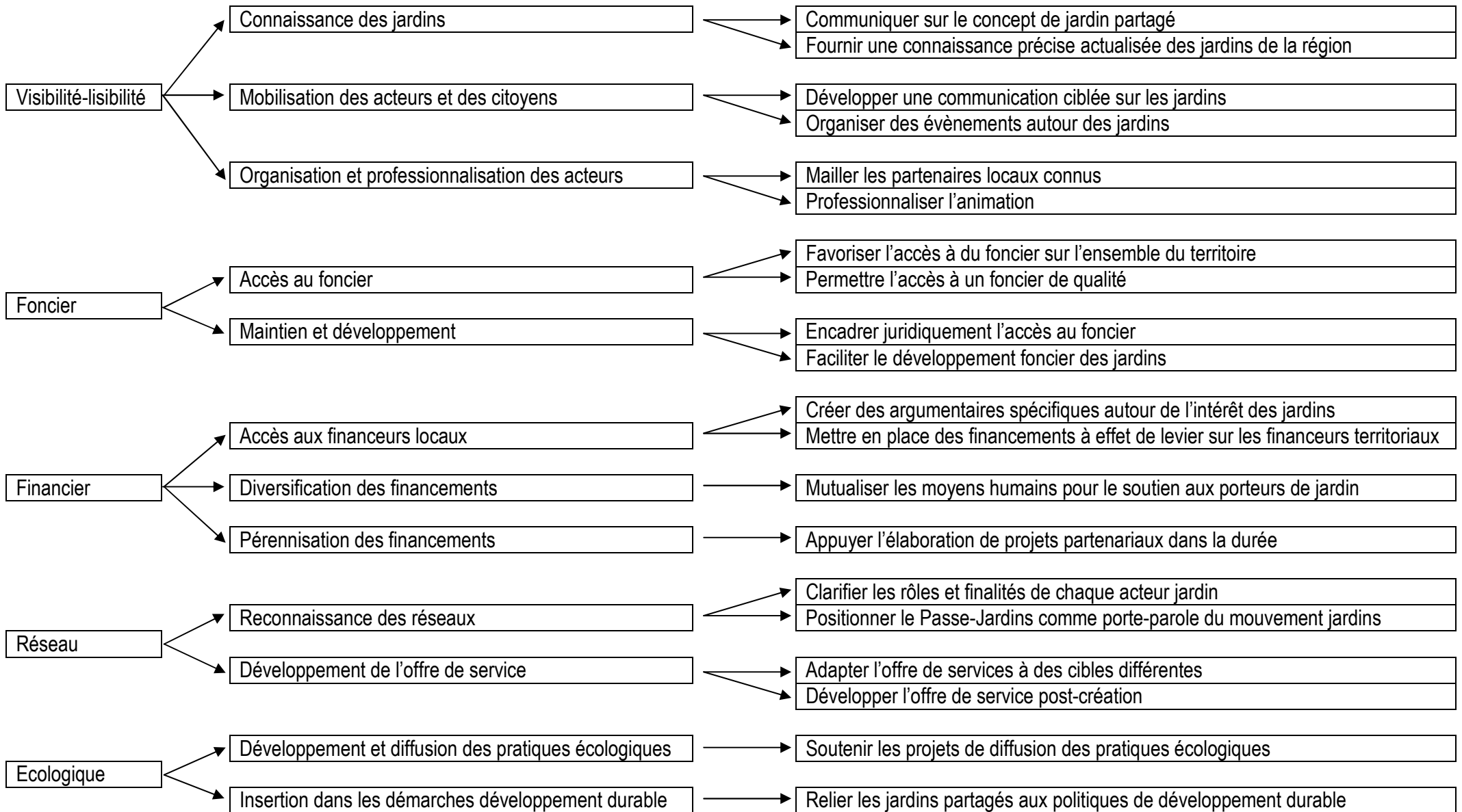
- la professionnalisation des animateurs,
- la recherche d'une plus grande autonomie vis-à-vis des collectivités territoriales,
- la mobilisation des acteurs (jardiniers et partenaires) dans le temps,
- le développement des aménagements écoresponsables,
- la coordination des initiatives locales pour favoriser les synergies et réduire les dilutions d'énergies,
- le développement du maillage des acteurs des territoires,
- etc.

De plus, et au regard de la diversité des jardins partagés pointée tout au long de ce rapport, d'autres défis, propres à chaque jardin, sont également à prendre à compte car à ce niveau aussi la diversité semble être la norme. Chaque jardin doit surmonter des difficultés qui lui sont spécifiques. Pour autant et malgré cette diversité, **des défis sont transversaux et les enjeux qui les sous-tendent peuvent trouver des solutions par un travail au niveau du réseau en partenariat avec les collectivités concernées et en particulier la Région.** Le schéma suivant présente ces défis et enjeux.

## Défis

## Enjeux

## Objectifs opérationnels (propositions)



## A. 1<sup>er</sup> défi : Visibilité-lisibilité

Au regard de l'histoire des jardins collectifs en France et en région Rhône-Alpes, l'essor des jardins partagés reste assez récent puisque la grande majorité de ces jardins se sont créés dans les quinze, voire dix dernières années. Ainsi, les jardins partagés sont donc un phénomène nouveau, qui recouvre une grande diversité de finalités et de pratiques, et qui sont donc encore peu connus et reconnus par les différents acteurs dont ils dépendent pourtant : élus, agents des collectivités en charge du développement durable, de la politique de la ville, ..., habitants, associations, ... Ce constat, même s'il est à nuancer sur le département de l'Isère et du Rhône, ces territoires comptant un plus grand nombre de jardins partagés, amène à poser trois enjeux :

- **Diffusion du « concept » jardin partagé** : la nouveauté du développement des jardins partagés fait que ces derniers ne sont pas réellement connus par le grand public et incidemment par leurs représentants. Le phénomène « jardin partagé » reste encore quelque peu confidentiel, connu par un petit nombre de personnes, voire d'« aficionados ». Cette situation est paradoxale. En effet, malgré un nombre relativement important de jardins sur la région et le développement d'une communication autour d'eux, la connaissance des jardins partagés se propage essentiellement par le bouche-à-oreille. Leur essor peut être rapide sur un territoire par effet de « boule de neige » (cf. régions lyonnaise et grenobloise). Parallèlement, de nombreuses associations se disent en incapacité de répondre aux demandes qu'elles reçoivent. Il semble donc qu'il y ait un vrai besoin de clarifier et de diffuser le « concept » de jardin partagé, d'autant qu'il « *devient poreux et génère une confusion entre jardins partagés et jardins familiaux* ». En effet, on constate que des pratiques des jardins partagés sont mises en œuvre par les jardins familiaux et notamment la recherche de solidarité entre les jardiniers ou encore l'hospitalité envers des publics venant de l'extérieur (écoliers, habitants des quartiers, ...).
- **Mobilisation des acteurs et des citoyens** : corollaire de cette relative méconnaissance, la question de la mobilisation des acteurs s'impose comme un vrai enjeu. En effet, les acteurs que sont les citoyens, les élus, les techniciens des collectivités, les associations, etc. sont peu nombreux à connaître les jardins partagés et donc sont peu nombreux à s'y intéresser et à se mobiliser sur ce nouvel objet de sociabilité. Cette situation est problématique pour les jardins et leur développement, d'autant qu'ils sont dépendants de leurs partenaires pour vivre. Des initiatives locales ces dernières années, comme sur le Grand Lyon, montrent les liens très forts entre connaissance des jardins et mobilisation. Cela s'est traduit par la formalisation par le Grand Lyon d'une politique. L'enjeu est donc d'amplifier ce travail d'information et de mobilisation autour des jardins partagés.
- **Organisation et la professionnalisation des acteurs** : cet enjeu porte sur l'organisation du système d'acteurs des jardins partagés et la professionnalisation des porteurs de projets, des animateurs et des bénévoles. Tous ont besoin de se structurer, de développer leurs compétences à la place qui est la leur. Pour ce faire, le maillage et la mutualisation des acteurs locaux et des services (cf. ci-dessous 2<sup>ème</sup> défi réseau) est nécessaire tout comme le développement d'une offre de services de professionnalisation adaptée à la fois aux professionnels et aux bénévoles.

## B. 2<sup>ème</sup> défi : Réseau

Ce défi est en lien direct avec le rôle de l'association Passe-Jardins vis-à-vis des jardins partagés sur le territoire rhônalpin. L'association souhaite développer les jardins sur les territoires et ainsi elle s'est assignée un grand nombre de missions qu'elle cherche à mener le mieux possible. Elle y parvient parfaitement dans de nombreux cas mais sur certaines dimensions, elle doit encore évoluer pour favoriser, en conséquence, le développement des jardins partagés. Les enjeux sont au nombre de deux :

- **Reconnaissance du rôle des réseaux** : Au côté d'autres (cf. ci-dessous), l'association Passe-Jardins s'est, au fil des temps, imposée comme un acteur central dans le domaine des jardins partagés en région Rhône-Alpes. Nombreux sont les porteurs de projet (collectivités, associations, ...) qui font appel aux membres de l'association pour les aider à créer leur jardin et le lancer dans les meilleures conditions. L'expertise de l'association est donc certaine. Pour autant, un certain nombre d'acteurs de la région attendent plus de l'association, notamment sur la dimension « tête de réseau » qu'elle s'est assignée. Les acteurs attendent de l'association l'organisation et l'animation du réseau régional. L'association est, pour eux, la plus à même de mailler l'existant, de rapprocher les acteurs, de s'imposer comme lieu ressource en matière d'information et de formation. Ils voient également dans le Passe-Jardins l'acteur pouvant jouer un rôle de porte-paroles des jardins partagés, notamment auprès des plus grandes collectivités de la région : Conseil Régional, Conseils Généraux, grandes agglomérations. Le Passe-Jardins est également à l'initiative de l'émergence et de la pérennisation de dynamiques locales, avec des événements en région (tels que les assises nomades). A ses côtés, d'autres réseaux ont des rôles spécifiques : diffusion d'information et communication, organisation d'événements, animation de la vie du réseau, mutualisation, soutien aux structures porteuses d'un jardin et aux animateurs des jardins, accompagnement de nouveaux projets,... **Les réseaux jouent un rôle important dans le développement des jardins.** Il s'agit donc de les conforter en cherchant à éviter les doublons voire les concurrences.
- **Développement de l'offre de services du Passe-Jardins** : dans le cadre de cette montée en puissance de l'association Passe-Jardins, un besoin particulier s'est fait jour faisant écho à la question de la pérennité de l'existant. Les porteurs de projet attendent **une évolution de l'offre de service post-crédation** proposée par l'association. Au-delà de la création d'un jardin, il faut ensuite le faire vivre pour qu'il perdure, ce qui demande des compétences et connaissances que les porteurs n'ont pas forcément (associations d'habitants par exemple). Un des enjeux porte donc sur l'accompagnement à la viabilisation des jardins, question sur laquelle les porteurs attendent plus d'aide de la part du réseau. Ce dernier joue déjà un rôle important en proposant des formations ou encore en étant centre de ressources mais il pourrait aller plus loin encore en favorisant la reconnaissance, le maillage local, les partenariats, etc. Ainsi, il favoriserait la pérennité des jardins. Pour ce faire, ses ressources telles que l'information, la formation, les moments d'échanges de pratiques, les appuis techniques doivent être accessibles à tous les porteurs de jardin selon leurs moyens financiers, leurs compétences, leurs ressources propres professionnelles et/ou bénévoles.

### C. 3<sup>ème</sup> défi : Foncier

Le foncier et son acquisition (achat, location ou jouissance) sont l'un des fondements de la réussite d'un projet de jardin partagé et un élément essentiel de sa pérennité. En effet, par définition, un jardin partagé a besoin de terre pour pouvoir s'implanter ou, du moins, d'un espace qui lui soit dédié (jardinière, terrasse, ...). Sans cet espace, le jardin ne peut voir le jour et répondre aux objectifs de ses créateurs. Mais l'accès au foncier est de plus en plus difficile en France, et plus encore sur la région Rhône-Alpes, car la pression immobilière fait que les terrains en zone urbaine se raréfient. Les porteurs de jardins sont donc confrontés à deux enjeux majeurs :

- **L'accès au foncier** : les structures porteuses de jardins partagés ne sont pas les mieux armées pour répondre à cet enjeu. D'une part, les budgets des structures sont limités alors que le m<sup>2</sup> est de plus en plus cher. D'autre part, les jardins, du fait de leur nouveauté, ne sont pas encore identifiés comme des priorités pour les collectivités. Ces considérations, associées à d'autres propres à chaque territoire, sont de nature à freiner la création de jardins et peuvent parfois représenter des limites infranchissables. Par ailleurs, l'accès à un terrain n'est pas une fin en soi si le jardin veut perdurer ; il faut également que le terrain permette un accès à l'eau, qu'il soit accessible aux personnes qu'il cible (plat pour les personnes avec handicap physique, proche pour les personnes sans moyen de locomotion, ...) et qu'il soit en adéquation avec le projet du porteur (un terrain de moins de 500 m<sup>2</sup> n'est pas suffisant pour une association souhaitant faire de la production).
  
- **Le maintien et le développement du foncier** : l'accès au foncier n'est pas aisé pour les porteurs de jardins partagés mais pérenniser son acquisition ou encore développer sa surface relève également de la gageure pour nombre de jardins existants. Au regard des budgets alloués et des partenariats montés, les structures porteuses (associations notamment) ne sont pas souvent propriétaires de leur terrain, ce qui représente une certaine insécurité. Il est vrai que les jardins sont souvent situés sur des terrains mis à disposition par des collectivités, les risques étant dans ce cas moins importants même si la garantie de pérennité reste limitée. Si maintenir son terrain est difficile pour les porteurs, le faire évoluer l'est encore plus. Les jardins sont « vivants », leurs besoins évoluent en fonction de l'évolution de leur projet fondateur, aussi les besoins en foncier sont également appelés à évoluer dans le temps. Cependant, les terrains obtenus sont souvent contraints et déménager pose de nouveau le problème de l'accès au foncier.

La problématique foncière est donc un défi de taille pour les structures porteuses et ce tout au long de la vie du jardin. **Des solutions existent** comme le prouve l'exemple de l'OPAC 38 qui est le seul bailleur de France à avoir formalisé, via la définition d'une action dans son Agenda 21, sa volonté de voir se développer, sur son foncier, des jardins partagés. Il s'agit là d'une initiative remarquable qui pourrait inspirer d'autres bailleurs si les aspects financiers (aménagement puis gestion) et l'animation sont prises en compte par les porteurs de projets et leurs partenaires (et notamment les collectivités). Une autre piste de réflexion consiste dans une prise en compte, plus systématique, dans les Plans Locaux d'Urbanisme des collectivités.

## D. 4<sup>ème</sup> défi : Financier

La question financière est un défi central. Les jardins partagés n'échappent pas à cette règle, d'autant que leur modèle ne repose pas sur une dynamique économique et qu'ils sont donc fortement dépendants de leurs partenaires. Effectivement, les jardins partagés n'ont pas vocation à créer de la richesse autre que la richesse sociale et alimentaire, ils n'ont donc pas de ressources autres que celles fournies par leurs adhérents et leurs partenaires. Dans ce contexte, trois enjeux sont à relever par les porteurs de jardins, au moment de la création et tout au long de leur vie :

- **Accès aux financeurs locaux** : cet enjeu s'avère central pour les porteurs de jardins, notamment au moment de leur création. Les acteurs publics (élus, bailleurs, CAF, ...) et, dans une moindre mesure privés, commencent à prendre conscience de l'intérêt des jardins mais tous ne sont pas convaincus et nombreux sont réticents à apporter un financement, surtout dans une période difficile. Les collectivités territoriales sont, dans ce cadre, les plus importants partenaires financiers des jardins mais ce lien particulier pose le problème de la dépendance des jardins vis-à-vis d'elles.
- **Diversification des financements** : trouver un partenaire financier est une première difficulté que les porteurs doivent surmonter mais diversifier ces partenaires est beaucoup plus difficile alors que cela s'avère une nécessité et une question de sécurité. En effet, les collectivités apportent déjà une aide importante (financière et foncière). Diversifier les sources de financement est donc une obligation pour beaucoup, d'autant que la dépendance entraîne une certaine insécurité (changement de majorité, volonté d'économie, ...). Les porteurs sont alors confrontés à la difficulté mentionnée de recherche de financeurs nécessitant des démarches demandant du temps (montage de dossier notamment) et pas toujours aisées pour des bénévoles. Cela peut également passer par des solutions financières innovantes de mutualisation de services par exemple.
- **Pérennisation des financements** : pérenniser ses partenariats pour qu'ils perdurent tout au long de la vie du jardin s'avère être également un enjeu. De nombreux financements sont mobilisables au lancement d'un projet mais s'arrêtent quelques temps après pour des motifs réglementaires (financements de démarrage par exemple), d'économies budgétaires et/ou structurelles (fin de la période d'exonération pour l'emploi aidé par exemple). Il y a donc un besoin important d'accompagnement post-crédation sur cette question de la pérennité des financements.

## E. 5<sup>ème</sup> défi : Ecologique

Enfin, il faut noter qu'une question plus large et transversale dépasse ces quatre défis : le défi écologique. Les jardins apportent, clairement, un mieux-être (au niveau moral, physique, etc.) et favorisent un mieux-vivre. Il faut cependant rappeler qu'ils sont dépendants de leur environnement immédiat et donc de considérations écologiques fortes telles que la pollution (des sols, de l'air ou encore de l'eau). La prise en considération de la santé (des jardiniers, des jardins) à travers l'écologie est, par incidence, une dimension essentielle des jardins au niveau local. Face à cela, on peut identifier deux enjeux que peuvent relever les jardins :

- **Le développement et la diffusion de pratiques écologiques** : A partir de leur création, les jardins évoluent dans leurs objectifs et leurs finalités. Nous l'avons vu, la première motivation apparaît être sociétale, le besoin de se retrouver, de jardiner ensemble étant dominant. La préoccupation écologique apparaît, quant à elle, petit à petit se concrétisant par la mise en place de dispositifs écologiques : compostage, récupération d'eau, autoproduction des graines puis plus tard, toilettes sèches,... Ces investissements et ces pratiques nécessitent une certaine technicité que les porteurs de jardins et les jardiniers acquièrent grâce aux échanges de pratiques, au soutien de leurs réseaux, etc. Ainsi, de nombreux jardins poursuivent des objectifs de transfert de connaissances, voire même d'apprentissage. Des jardins s'ouvrent aux écoles ou ponctuellement à des habitants de leur quartier pour éduquer les citoyens, notamment à l'environnement. Ces initiatives, encore limitées, peuvent sans doute conforter les jardins dans leur fonction sociétale et donc indirectement dans leur fonction écologique et de développement durable. Le jardin partagé, et au-delà le jardin collectif, s'impose ainsi dans certains cas comme un lieu d'éducation à l'environnement et plus largement d'éducation à la citoyenneté.
- **L'insertion dans les démarches de développement durable locales** : Certains projets de jardins sont nés de leur reconnaissance par des démarches de développement durable locales telles que les Agendas 21. C'est par exemple le cas sur le territoire du Grand Lyon ou avec l'OPAC 38 en Isère. Ainsi, un enjeu pour les responsables locaux est de s'inscrire dans leur environnement institutionnel et dans les politiques qui peuvent les reconnaître comme des initiatives territoriales de développement durable telles que les agendas 21, les démarches de trame verte et bleue, les Plans Climat Energie et leurs actions de lutte contre les Ilots de Chaleur Urbains,... Leur rôle dans le développement de l'éco-citoyenneté pourrait ainsi contribuer à une meilleure visibilité (cf. 1<sup>er</sup> défi).

En conclusion, il apparaît que **ces 5 défis sont centraux pour l'essor des jardins partagés** en région Rhône-Alpes mais ne sont bien évidemment pas les seuls enjeux auxquels doivent répondre les porteurs de jardins partagés. **Le jardin partagé est, nous l'avons démontré, un système territorial qui comporte des dimensions communes transversales** (environnementale, sociale, d'insertion, d'autoproduction alimentaire, ...) **mais aussi des spécificités locales fortes. Ainsi, on peut dire que l'approche des jardins doit être systémique.** Leur réussite ne passe pas par la réponse à l'un ou à l'autre de ces défis mais bien par l'apport de solutions à l'ensemble.

## IX. Annexes

En annexe, on pourra trouver :

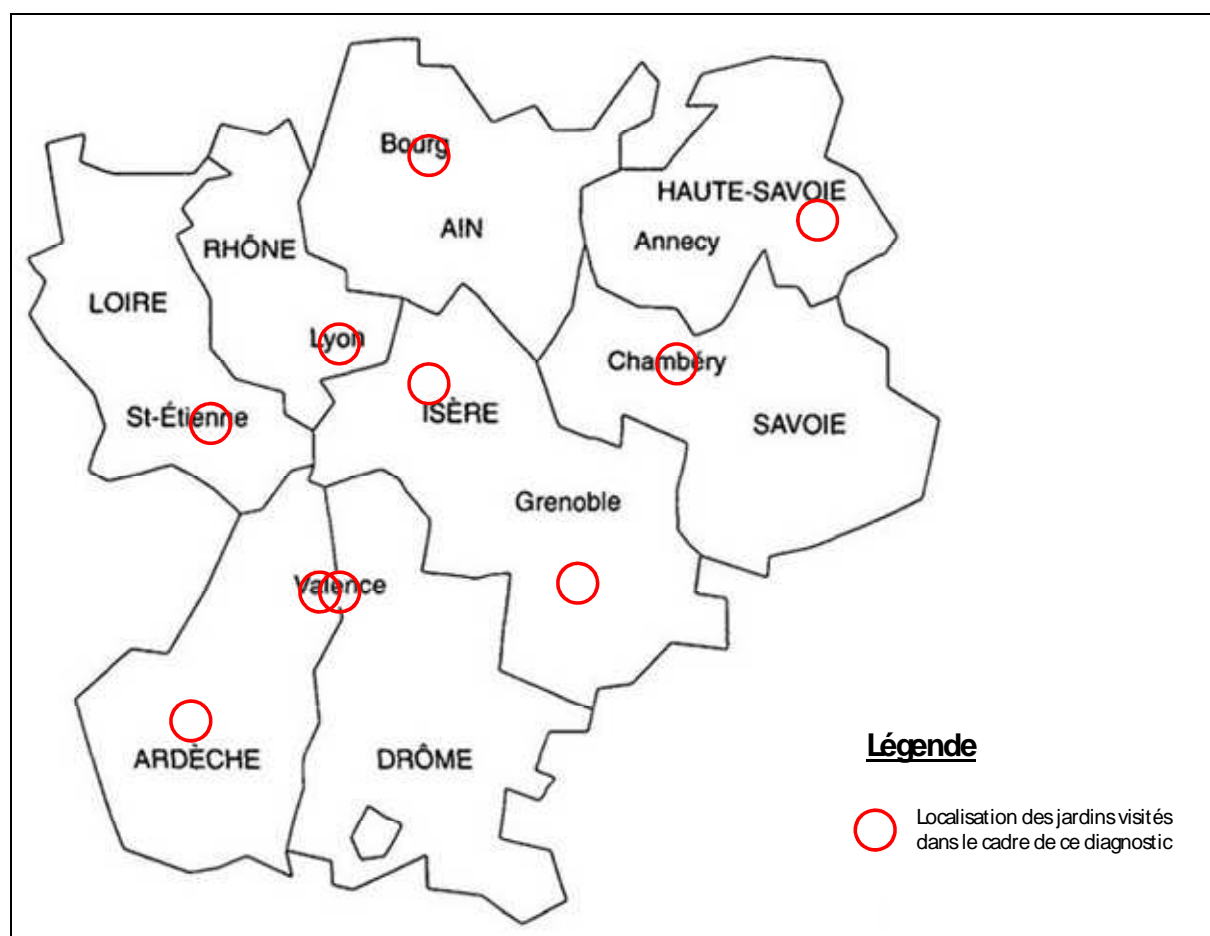
- La liste des documents analysés,
- Liste des jardins visités,
- La liste des partenaires rencontrés en entretiens individuels,
- Une carte localisant les jardins visités,
- Les apports du benchmark,
- La délibération du Grand Lyon par rapport aux jardins partagés,
- Le questionnaire adressé aux structures porteuses,
- Le questionnaire adressé aux jardiniers
- Planches d'expositions sur les jardins partagés : histoire, définitions, ...

## A. Liste des documents analysés

- Actes de la journée d'échanges sur le thème des jardins partagés organisée par l'ARPE en 2011
- Actes du forum « 4 jours pour les jardins partagés » (électronique)
- Charte du jardin dans tous ses états (électronique)
- CR de la réunion 25/04/2012 à Rumilly sur les assises régionales des jardins partagés (papier)
- Dépliant « jardinons le Grand Lyon » (papier)
- Dépliant Graines de vie, graines d'envie, réseau de jardins collectifs en Isère (papier)
- Dépliant-carte « Les jardins partagés » à Lyon (papier)
- Dépliants « Les jardins collectifs sortent de Terre » région grenobloise – 2010 (papier)
- Diagnostic des jardins collectifs des Violettes et de la Thibaude de la commune de Vaulx-en-Velin (papier)
- étude sur l'alimentation, les circuits courts de proximité et la lutte contre le changement climatique de l'ADEME (électronique)
- Fiches techniques et méthodologiques Jardins citoyens – Grand Lyon – CAUE Rhône
- La pelle et la pioche, des outils politiques ? étude VetAgro Sup et Sciences po Lyon (papier)
- Magazine trait d'union Agri-culture n°8 (papier)
- Actes du séminaire de formation permanente de l'INP « du jardin ouvrier au jardin partagé : un rôle social et environnemental » (électronique)
- Présentation « Des jardins partagés à Toulouse » - rencontre technique ARPE midi Pyrénées
- Mémoire de DEA « Jardins et jardinages partagés – entre espace public et espace privé » (papier)
- Ouvrage Parcs, jardins et paysages du Rhône, CAUE du Rhône (papier)
- Ouvrage Jardins partagés, utopie, écologie, conseils pratiques (papier)
- Projet de délibération au conseil communautaire du Grand Lyon n°2006-3820 (papier)
- Proposition de loi adoptée par le Sénat relative aux jardins collectifs (papier)
- Rapport de présentation au pôle environnement du Grand Lyon du 16 mai 2006 (papier)
- Note de synthèse sur le potentiel des jardins communautaires dans le développement des collectivités locales Manon Boulianne (papier)
- Actes du forum En Ville en campagne, les jardins partagés, Grand Lyon, 2003 (papier)
- Mémoire universitaire sur la culture du lien social dans un jardin collectif d'habitants, 2002 (papier)
- Mémoire et condensé du mémoire universitaire sur les pratiques de jardinage écoresponsable dans les jardins partagés à Lyon, 2007 (papier)
- Dossier les jardins partagés : un plus pour la collectivité, 2004 (papier)
- Le jardin des possibles – guide méthodologique pour accompagner les projets de jardins partagés, éducatifs et écologiques (papier)
- Actes de la rencontre de Paris « jardins partagés, 2002 (papier)
- L'accompagnement à l'autoproduction, un outil de développement social (papier)
- Guide des jardins partagés, ville de Nantes (papier)
- Communiqué de presse « Pour une politique des jardins partagés en RA » LPJ (papier)
- Guide 45 trésors de DD, 2008 (papier)
- Dépliant Créez des parcelles de bonheur au pied des immeubles, GNIS (papier)
- Magazine Silence sur les jardins partagés (papier)
- Annuaire Le Passe-Jardins sous format Word (électronique)

## B. Liste des jardins visités

| Département  | Nom du jardin                    | Ville                 | Nom de la structure porteuse        |
|--------------|----------------------------------|-----------------------|-------------------------------------|
| Ain          | Jardin familial de la Providence | Bourg en Bresse       | Jardins ouvriers de Bourg-en-Bresse |
| Isère        | Jardin partagé des Pouces Vertes | Mens                  | Les Pouces vertes                   |
| Isère        | Jardinons Ensemble               | Villefontaine         | CCAS de Villefontaine               |
| Ardèche      | jardin VIE                       | Chapelle Aubenas sous | Association VIE                     |
| Ardèche      | Jardin les fleurs du possibles   | Saint-Péray           | Association parenthèses             |
| Drôme        | Jardin Oasis Rigaud              | Valence               | Le MAT                              |
| Savoie       | Le jardin du Paradis             | Chambéry              | Association du jardin du Paradis    |
| Haute Savoie | Terre aux cimes                  | Passy                 | Association une farandole           |
| Rhône        | les Pot'iront                    | Décines               | Association les Pot'iront           |
| Loire        | Jardin du crêt de roc            | Saint-Etienne         | Amicale Laïque du Crêt de Roc       |



### C. Liste des partenaires sollicités en entretiens

| Département  | Entité, fonction et personne  |
|--------------|---|
| Ain          | Ville de Bourg en Bresse : élue Mme DUTHU   |
| Ain          | Ville de Bourg en Bresse : Directeur Espaces Verts M. BRESSIEUX                       |
| Ardèche      | Réseau local d'Annonay : OEHLenschLAGER Sylvie  |
| Isère        | OPAC 38 : Benoit JEHL   |
| Isère        | Conseil général de l'Isère : Direction action sociale et insertion, David RYBOLOVIECZ |
| Isère        | Brin d'grelinette   |
| Isère        | CAF de l'Isère : Bernard PERNOT : Responsable Territoire Centre                       |
| Loire        | Ville de Saint Etienne : François ROUSSEAU  |
| Loire        | Ville de Saint Etienne : Caroline LANNOY  |
| Rhône        | Bailleur Alliade : Patrick Lemoine  |
| Rhône        | Ville de Villeurbanne : élue, Mme Anne REVEYRAND                                      |
| Rhône        | Ville de Villeurbanne : chargée de mission DD, Mme Xuan Thao Do Kac                   |
| Savoie       | Réseau Savoie Vivante : Mme aurélie LEMEUR  |
| Haute Savoie | Ville d'Annecy : Directeur espaces verts, M. Christophe FERLIN                        |

### D. Les apports du benchmark

Dans le cadre du benchmark, nous avons échangé lors d'entretiens avec trois membres des autres réseaux de jardins travaillant sur des échelles régionales : Vert le Jardin (Bretagne), les Jardins Solidaires méditerranéens (Provence-Alpes-Côte-D'azur ainsi que les départements du Gard et de l'Hérault), Graine de Jardin (Ile de France). Malgré plusieurs sollicitations, il n'a pas été possible de s'entretenir avec le réseau AJONC, travaillant dans le Nord-Pas-de-Calais.

De ces entretiens ressortent plusieurs points saillants. Ceux-ci seront abordés en trois temps : la présentation des structures et les liens avec leurs membres ; leurs modes de fonctionnements et leur gouvernance ; la dynamique au niveau régional et les problématiques rencontrées.

Sur le plan de leurs caractéristiques, les trois réseaux présentent des visages très différents. Alors que le réseau Vert le Jardin existe depuis près de 12 ans, compte 7 salariés permanents, 4 services civiques et de très nombreux bénévoles actifs, le réseau Graine de Jardin est en cours de formalisation (réfèrent régional pour le Jardin dans tous ses états depuis 2011), dans une phase où « tout est à imaginer » (sic), et ne compte que 3 salariés. Enfin, les Jardins solidaires méditerranéens existent depuis 2006 et comptaient encore jusqu'en 2012 qu'une salariée.

Cette diversité s'observe aussi dans la nature des partenariats financiers qui sont liés par les réseaux avec des acteurs extérieurs. Les réseaux sollicitent des échelles très variées : alors que le réseau Breton sollicite à la fois une intercommunalité (Brest Métropole), la Caisse d'allocations familiales, le Conseil Général et la Région Bretagne, les Jardins Solidaires méditerranéens travaillent uniquement avec des institutions travaillant à l'échelle régionale (Conseil Régional, DREAL, DRAAF) et suprarégionale (partenariat européen et partenariat avec la Fondation de France). Par ailleurs, le réseau Graine de Jardin s'inscrit dans la veine du réseau Breton en sollicitant à la fois la mairie de Paris, les Conseils généraux et le Conseil Régional. Ils ont également tissé des partenariats financiers avec la fondation Bruno-entreprise.

Sur le plan de la gouvernance, les manières de faire sont diverses. Tandis que le mode d'organisation du réseau GDJ n'est pas encore formalisé (mais avec la vocation d'être sur le schéma des jardins qui soient membres du CA du réseau), les réseaux VLJ et JSM fonctionnent très différemment. Dans le premier cas ce ne sont pas les jardins qui sont membres du CA, mais certains membres de l'association. Dans le second cas, tous les administrateurs du CA sont des associations du réseau. Le projet à venir du réseau VLJ est intéressant dans la mesure où celui-ci cherche à développer de plus en plus des structures départementales avec un correspondant ad hoc. Il s'agit en quelque sorte de « décentraliser » le réseau pour travailler au plus près des jardins, à l'échelle départementale.

Les problématiques rencontrées sont plurielles. Elles sont d'abord financières pour deux des réseaux interrogés (JSM et GDJ). En effet, ces structures sont confrontées à des problématiques de trésorerie récurrentes, constituant de ce fait, une véritable « épée de Damoclès » permanente. Ces difficultés financières engendrent des difficultés à se projeter à moyen terme.

En lien avec des problématiques, le temps passé à la recherche de subventions est important, et les emplois créés sont précaires (emplois tremplins). Dans ce contexte, seul le réseau VLJ semble se détacher, avec une situation financière « beaucoup plus sereine qu'il y a quelques années » selon les mots du directeur de la structure. Ce qui peut expliquer cette sérénité, c'est la reconnaissance grandissante par les collectivités (confiance en la structure) et une expérience croissante en montage de projet.

On peut également noter deux autres types de difficultés mentionnées lors des entretiens. D'une part, des problèmes au sein de certains jardins. Ceux-ci ont engendré la mise en œuvre d'un dispositif de médiation des conflits au sein du réseau GDJ. Et d'autre part, des difficultés juridiques relativement à la possibilité de sous-traiter des prestations aux membres du réseau sans tomber dans le régime de « l'administrateur-prestataire » (réseau JSM).

## E. La délibération du Grand Lyon par rapport aux jardins partagés

*Séance publique du 12 décembre 2006*

*Délibération n° 2006-3820*

commission principale : proximité, ressources humaines et environnement

objet : **Politique de soutien à la création de jardins collectifs sur le territoire de la Communauté urbaine - Principes - Approbation du programme 2006 - Attributions des subventions**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission écologie urbaine

### **Le Conseil,**

Vu le rapport du 22 novembre 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La communauté urbaine de Lyon s'est engagée, depuis 1999, dans une politique en faveur des jardins collectifs, définie dans une note au Bureau adoptée en mars 1999 et intitulée politique communautaire pour les jardins familiaux et collectifs.

La problématique et la typologie des jardins ont, depuis, fortement évolué : les difficultés foncières de certains jardins familiaux, la demande sociale très forte des habitants pour les jardins et l'émergence de nouvelles formes de jardin comme les jardins d'insertion et les jardins partagés sont de nouvelles données.

Les préoccupations du développement durable dans l'aménagement et le renforcement de la participation des habitants dans la gestion des espaces conduisent à inscrire les jardins collectifs dans la politique de la Communauté urbaine en matière d'espaces naturels urbains.

La Communauté urbaine met ainsi en œuvre la nouvelle compétence dont elle s'est dotée sous le chapitre protection et mise en valeur de l'environnement et une politique du cadre de vie.

Il importe donc de redéfinir les objectifs et les actions que la Communauté urbaine entend mener pour les cinq prochaines années afin de mieux répondre à ces évolutions et s'inscrire dans les objectifs de l'agenda 21, notamment ceux du chapitre amélioration du cadre de vie des habitants.

### *Le rappel des enjeux*

Trois niveaux d'enjeux :

- spatial et paysager

Les jardins font partie de la trame verte d'agglomération. En milieu urbain, le jardin collectif constitue, avec les parcs et squares, un des outils de végétalisation et d'amélioration du cadre de vie. La présence végétale des jardins en ville est perçue positivement par les citoyens. Elle permet même, dans certains cas, de donner un usage à des délaissés et de les ouvrir régulièrement au public en complément des espaces verts déjà existants.

- culturel, de lien social et de solidarité

Les jardins collectifs ont aussi pour objectif de créer du lien social à partir d'espaces mis en commun et de gérer collectivement, notamment pour les jardins partagés. Les jardins portent les valeurs suivantes : sociabilité, civilité, insertion et mixité.

- pédagogique et d'information sur l'environnement

Par la mise en œuvre de jardins pédagogiques, il est possible de faire prendre conscience que le monde végétal est soumis à des règles qui conditionnent leur vie, leur croissance ou leur cycle. Ils permettent donc d'apporter de l'information, des échanges pratiques et de valeur écologique lors de leur mise en place et de leur gestion. La sauvegarde de la biodiversité des plantes cultivées, les pratiques respectueuses de l'environnement, le cycle de l'eau, le compostage, etc. peuvent ainsi être déclinées tout au long de l'année.

#### *Les objectifs*

Il s'agit d'une politique de soutien aux Communes pour la création de jardins collectifs, déclinée selon cinq objectifs :

- objectif n° 1 : assurer le maintien des jardins collectifs existants, en particulier les jardins familiaux :

. connaître et pérenniser l'occupation foncière : une cartographie permettra de coordonner, avec les Communes, l'action foncière sur ces terrains ; un zonage approprié pourrait être reporté au plan local d'urbanisme (PLU),

. aider à la rénovation de jardins familiaux pour permettre leur préservation par l'attribution de fonds de concours ;

- objectif n° 2 : intégrer le jardin dans les éléments d'aménagement d'urbain :

. introduire les jardins dans les projets d'aménagement urbain par des actions de sensibilisation et de formation des acteurs,

. intégrer les jardins dans les politiques communautaires : politique de la ville, politique d'espaces publics ;

- objectif n° 3 : encourager l'émergence et le développement de jardins collectifs :

. accompagner les initiatives de création des Communes par l'attribution de fonds de concours,  
. créer les conditions pour faciliter leur création (politique foncière, etc.) ;

- objectif n° 4 : diffuser des pratiques de jardinage écologiques et respectueuses de l'environnement :

. contribuer à la sauvegarde de la biodiversité des plantes cultivées (fruits, légumes, fleurs) en favorisant leur connaissance, leur culture, leur échange non lucratif entre jardiniers,

. diffuser des pratiques respectueuses de l'environnement, en permettant la mise en œuvre de la gestion économe de l'eau, le compost des déchets verts, le recours à la lutte biologique plutôt qu'aux composés chimiques, etc.,

. diffuser l'information et des valeurs d'éducation à l'éco-citoyenneté sous forme de réseau ;

- objectif n° 5 : développer le jardin comme outil de lien social et communiquer sur les jardins :

. ouvrir plus largement les jardins et développer les jardins pédagogiques,  
. mettre en réseau les acteurs concernés : associations, jardiniers, élus, techniciens,  
. mettre en œuvre des actions de communication pour le grand public ;

#### *Les principes et modalités d'intervention financière*

L'investissement est porté par les Communes. La Communauté urbaine intervient par le versement d'un fonds de concours.

La gestion est prise en charge par les Communes, la Communauté n'intervenant pas.

*Le cadrage financier indicatif pour les cinq prochaines années*

| Objectifs  | Dépenses ponctuelles de fonctionnement en 2006-2007 (en €) | Dépenses annuelles                  |  |
|--|--|-------------------------------------|--|
|  |  | Subventions d'investissement (en €) | Subventions de fonctionnement (animation) (en €) |
| assurer le maintien des jardins collectifs existants, en particulier les jardins familiaux | 20 000   | 30 000                              |  |
| intégrer le jardin dans les éléments d'aménagement d'urbain                                | 5 000  |                                     | 10 000   |
| encourager l'émergence et le développement de jardins collectifs                           | 11 000   | 75 000                              | 25 000   |
| diffuser des pratiques de jardinage écologiques et respectueuses de l'environnement        | 10 000   | 10 000                              | 9 000  |
| développer le jardin comme outil de lien social et d'éducation et communiquer              |  | 5 000                               | 18 000   |
| <b>sous-total</b>  | <b>46 000</b>  | <b>120 000</b>                      | <b>62 000</b>                                    |
| <b>total</b>   | <b>46 000</b>  | <b>182 000</b>                      |  |

*Les modalités d'attribution*

La politique de soutien à la création de jardins collectifs s'appuie sur :

- l'animation pour la création d'une vingtaine de jardins au maximum par an : il s'agit d'accompagner l'initialisation à la création et de formaliser les demandes de faisabilité. Elle se déroule sous forme de cinq demi-journées de conseil et d'expertise. Ces cinq animations seront prises en charge par la communauté urbaine de Lyon. Les Communes ou les structures locales prendront le relais de la Communauté urbaine au-delà,

- deux cycles de formations seront organisés pour faciliter la constitution de dossiers de création. Ils viseront les techniciens communaux et communautaires, les porteurs de projets, les centres sociaux, les structures de quartier, les associations locales, etc. ,

- une charte Jardinons le Grand Lyon, en direction des jardiniers, précisera les conditions de bonnes pratiques du jardinage respectueuses de l'environnement. Son animation sera assurée par des journées de visites et d'échanges ainsi que par un forum annuel qui assurera la cohésion du réseau Jardinons le Grand Lyon.

Afin de répondre à la conservation d'espèces végétales anciennes et spécifiques au territoire de la Communauté urbaine, les jardins pourront être sollicités pour constituer un conservatoire éclaté des fleurs, fruits, légumes de l'agglomération lyonnaise,

- un fonds de concours d'investissement sera accordé aux Communes pour la création ou la rénovation de jardins. Il ne pourra excéder 40 % maximum du coût total HT des travaux et portera sur les deux postes concernant l'amélioration paysagère (haies, clôtures, cabanes) et les aménagements urbains (voirie, eau, parkings limités à une place de stationnement pour trois jardins). Les aménagements spécifiques pour le stationnement des vélos à l'intérieur des jardins seront financés à 100 %.

*Le programme d'actions 2006*

Le montant total des actions à financer pour 2006 s'élève à 157 200 €. Ces actions sont les suivantes :

- convention avec l'association Le Passe-jardins, pour l'accompagnement des porteurs de projets, l'animation du réseau de l'agglomération et la mise en place du livret du jardinier éco-responsable pour un montant de 51 000 €,

- convention avec l'association Les Cultivateurs, pour l'animation et la création de jardins-écoliers pour un montant de 9 000 €,

- subventions d'équipement aux communes de Saint Germain au Mont d'Or, Villeurbanne, Vénissieux, Saint Genis Laval, pour un montant total de 97 200 € pour les projets suivants :

. la création d'un jardin partagé à Saint Genis Laval dans le quartier des Basses Barolles : participation de la Communauté urbaine de 24 000 € sur un total de 80 000 € HT,

. la création de jardins familiaux dans le quartier de la Filature à Villeurbanne : participation de la Communauté urbaine de 30 000 € sur un total de 90 000 € HT,

. la création d'un jardin partagé Le Jardin des Feuillantines, route de Genas à Villeurbanne : participation de la Communauté urbaine de 10 000 € sur un total de 30 000 € HT,

. la création d'un jardin partagé à Saint Germain au Mont d'Or : participation de la Communauté urbaine de 3 200 € sur un total de 18 200 € HT,

. la rénovation de jardins familiaux rue de l'Espéranto à Vénissieux : participation de la Communauté urbaine de 30 000 € sur un total de 359 000 € HT.

*Circuit décisionnel* : ce projet a fait l'objet d'un avis favorable du pôle environnement le 18 mai 2006 et du Bureau le 20 novembre 2006 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité, ressources humaines et environnement ;

#### DELIBERE

##### 1° - Approuve :

a) - la mise en place de la politique de soutien à la création de jardins collectifs sur le territoire de la Communauté urbaine : Jardinons le Grand Lyon,

b) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement :

- à l'association Le Passe-Jardins, pour un montant de 51 000 €,

- à l'association Les Cultivateurs, pour un montant de 9 000 €,

c) - l'attribution d'une subvention d'équipement aux communes :

- de Saint Genis Laval, pour le jardin des Basses Barolles d'un montant de : 24 000 €,

- de Villeurbanne :

. pour le jardin des Feuillantines, d'un montant de : 10 000 €,

. pour le jardin du quartier de la Filature, d'un montant de : 30 000 €,

- de Saint Germain au Mont d'Or, pour un montant de : 3 200 €,

- de Vénissieux, pour le jardin de l'Espéranto, d'un montant de : 30 000 €.

2° - **Autorise** monsieur le président à signer les conventions et tous les documents nécessaires à ces attributions.

3° - **Les dépenses** de fonctionnement seront imputées sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2006 - compte 657 480 - fonction 830 - opération n° 102.

4° - **Les dépenses** d'investissement seront imputées sur l'opération espaces naturels et jardins à créer, qui fera l'objet d'une individualisation de l'autorisation de programme globale écologie urbaine, pour un montant de 97 200 € à prévoir en crédits de paiement sur 2007.



## Questionnaire pour les jardins collectifs de Rhône-Alpes

**5. D'après vous, à quelle tranche d'âge appartiennent les jardiniers ? (le total doit être égal à 100%)**

|                 | %                    |
|-----------------|----------------------|
| Moins de 19 ans | <input type="text"/> |
| 20 à 64 ans     | <input type="text"/> |
| 65 ans ou plus  | <input type="text"/> |

**6. D'après vous, quel est le statut des jardiniers ? (le total doit être égal à 100%)**

|   | %                    |
|---|----------------------|
| jardiniers ayant une activité professionnelle | <input type="text"/> |
| jardiniers en recherche d'emploi              | <input type="text"/> |
| jardiniers étudiants                          | <input type="text"/> |
| jardiniers en retraite                        | <input type="text"/> |

**\*7. Dans quel cas se trouve votre jardin vis à vis du réseau Passe-Jardins ?**

- Notre jardin fait partie du réseau et nous sommes référencés dans son annuaire
- Notre jardin ne fait pas partie du réseau et je souhaite qu'il soit référencé dans son annuaire
- Notre jardin fait partie du réseau mais je ne sais pas si nous sommes référencés dans son annuaire
- Notre jardin ne fait pas partie du réseau et je ne souhaite pas qu'il soit référencé dans son annuaire

### I - Profil de la structure porteuse du jardin

**8. Adresse postale de la structure gestionnaire ?**

**9. Numéro de téléphone de la structure gestionnaire ?**

Tél.

**10. Adresse courriel de la structure gestionnaire ?**

**11. Adresse du site internet ou du blog de la structure gestionnaire ?**

**12. Année de création de la structure porteuse ?**

Année

## Questionnaire pour les jardins collectifs de Rhône-Alpes

**13. Quel est l'objet de la structure porteuse, tel que décrit dans ses statuts ?**

**14. Quelles sont les conditions pour devenir adhérent à la structure ? Une cotisation est-elle demandée ? Si oui, de quel montant ?**

**15. Votre structure adhère-t-elle à un ou plusieurs réseaux ?**

- |  |   |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Pas d'adhésion à un réseau                                  | <input type="checkbox"/> Le passe Jardins   |
| <input type="checkbox"/> Les jardins de Cocagne                                      | <input type="checkbox"/> Graine Rhône-Alpes |
| <input type="checkbox"/> La fédération nationale des jardins familiaux et collectifs | <input type="checkbox"/> Autre              |

Si autre, préciser le nom du réseau ?

## II - La fiche d'identité du jardin

**16. Dans quel département le jardin est-il localisé ?**

- |                                    |                              |
|------------------------------------|------------------------------|
| <input type="radio"/> Ain          | <input type="radio"/> Isère  |
| <input type="radio"/> Ardèche      | <input type="radio"/> Loire  |
| <input type="radio"/> Drôme        | <input type="radio"/> Rhône  |
| <input type="radio"/> Haute-Savoie | <input type="radio"/> Savoie |

**17. Commune de localisation du jardin**

## Questionnaire pour les jardins collectifs de Rhône-Alpes

18. Adresse du jardin ?

19. Numéro de téléphone du jardin (ou de son responsable et si c'est le cas alors le préciser) ?

20. Adresse courriel du jardin (ou de son responsable et si c'est le cas alors le préciser) ?

21. Adresse du site internet ou du blog du jardin (ou des deux) ?

22. Superficie totale du jardin ?

- Moins de 500 mètres carrés  de 3000 à 10 000 mètres carrés  
 de 500 à 3000 mètres carrés  Plus de 10 000 mètres carrés

Connaissez-vous la superficie exacte du jardin en mètres carrés ?

23. Quel type de parcelles constituent votre jardin ?

- Parcelles collectives  Parcelles individuelles  
 Parcelles collectives et individuelles

Si vous avez des parcelles individuelles, combien sont-elles sur l'ensemble de votre jardin ?

24. Nombre de jardiniers au jardin ?

- Moins de 10 jardiniers  de 30 à 50 jardiniers  
 de 10 à 30 jardiniers  Plus de 50 jardiniers

Connaissez-vous le nombre exact de jardiniers ?

## Questionnaire pour les jardins collectifs de Rhône-Alpes

**25. Quel est le poids approximatif des récoltes du jardin ? (toutes parcelles confondues, en kilos/an)**

- Moins de 50 kilos  de 301 à 1 000 kilos  
 de 50 à 300 kilos  Plus de 1000 kilos

A votre avis, quelle est la production moyenne par parcelle en kilos/an ?

**26. Des hôtels à insectes sont-ils installés dans votre jardin ?**

- Oui  Non

Si oui, combien ?

**27. Des ruches sont-elles installées dans votre jardin ?**

- Oui  Non

Si oui, combien ?

**28. Qui est le propriétaire foncier sur lequel le jardin est établi ?**

- Particulier  Offices HLM  
 Collectivités locales (communes, département, ...)  
 Autre

Si autre, veuillez préciser

**29. Quel est le nom exact de ce propriétaire foncier ? (ex : Ville de Lyon)**

### III - Le profil du jardin

**30. De façon générale, de quel type est votre jardin ? (2 réponses possibles)**

- Jardin familial (parcelles individuelles)  Jardin partagé en pied d'immeuble (parcelle collective destiné aux habitants d'un même immeuble)  
 Jardin d'insertion (à destination des personnes en situation sociale difficile)  Jardin partagé nomade (jardin temporaire prenant place sur une friche ou un espace ayant vocation à être aménagé prochainement)  
 Jardin partagé d'habitant (parcelle collective entre tous les jardiniers)  Jardin de fleurissement partagé (jardin sans fruits ni légumes)  
 Jardin partagé pédagogique (à destination des enfants et des adolescents)  Autre

Si autre, veuillez préciser.

## Questionnaire pour les jardins collectifs de Rhône-Alpes

**31. En terme d'éco-citoyenneté, le jardin œuvre-t-il dans un ou plusieurs des champs suivants ?**

|   | Oui                   | Non                   | Ne se prononce pas    |
|---|-----------------------|-----------------------|-----------------------|
| Accès possible au jardin depuis la rue ?  | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |
| Jardin adapté aux handicapés ?  | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |
| Un fonctionnement collectif est-il recherché ?                                    | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |
| Echanges de savoirs entre jardiniers ?  | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |
| Existence d'un comité de jardiniers ?   | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |
| Mixité sociale ? (des publics de différents milieux professionnels se côtoient ?) | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |
| Mixité générationnelle ? (des publics de tous les âges se côtoient ?)             | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |
| Mixité de genre ? (hommes et femmes se mêlangent ?)                               | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |

Veillez préciser, pour chacun des champs dans lequel vous intervenez, quelles sont les actions mises en oeuvre ?

**32. Quelle est la vocation de la récolte du jardin ? (plusieurs réponses possibles)**

- Récolte individuelle (chacun récupère les fruits et légumes de sa parcelle)
- Récolte partagée entre les jardiniers
- Récolte vendue à des tiers
- Atelier cuisine collectif (les jardiniers consomment collectivement la récolte)

Autre (veuillez préciser):

## Questionnaire pour les jardins collectifs de Rhône-Alpes

### 33. Les services suivants sont-ils mis à disposition des jardiniers dans votre jardin ?

|  | Oui                   | Non                   |
|--|-----------------------|-----------------------|
| Existence d'une haie diversifiée avec des espèces locales ?  | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |
| Existence d'une cabane en matériaux écologiques (bois non traité, bois cordés, terre, toit végétalisé) ? | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |
| Existence d'outils partagés entre les jardiniers ?   | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |
| Existence d'une clôture en matériaux naturels ?  | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |
| Existence de toilettes sèches ?  | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |
| Existence d'une aire de compostage ?   | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |
| Existence d'un récupérateur d'eau de pluie ?   | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |
| Existence d'une mare ?   | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |

Si vous avez besoin de préciser une réponse ...

## Questionnaire pour les jardins collectifs de Rhône-Alpes

### 34. En ce qui concerne le jardinage, intervenez-vous dans les domaines suivants ?

|   | Oui                   | Non                   |
|---|-----------------------|-----------------------|
| Le sol est-il vivant (compostage, culture des engrais verts, fertilisation biologique) ?  | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |
| Le jardin produit-il ses propres graines et plantes ?   | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |
| La biodiversité végétale est-elle encouragée (semis de variétés rares et/ou anciennes) ?  | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |
| Gestion de l'eau (arrosage raisonné sans gaspillage, pluviomètre, plan du jardin avec séparation des zones de plantes les plus et les moins consommatrices d'eau) ? | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |
| Organisation des déchets (recyclage organisé, compostage) ?   | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |
| Plan de culture (planification collective des semis et des plantations, associations de plantes, rotation des cultures) ?   | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |
| Production favorisant les pollinisateurs (hôtel à insectes, ruches, fleurs mellifères, spirale à insectes) ?  | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |

Si vous avez besoin de préciser une réponse ...

### 35. Pourriez-vous présenter, en quelques lignes, votre jardin et le projet qui le soutient ?

## Questionnaire pour les jardins collectifs de Rhône-Alpes

### Questions quantitatives

#### 36. Qui sont vos trois principaux partenaires financiers ?

- |  |  |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Dons de particuliers          | <input type="checkbox"/> Région (conseil régional)         |
| <input type="checkbox"/> Cotisations des adhérents     | <input type="checkbox"/> Europe                            |
| <input type="checkbox"/> Commune                       | <input type="checkbox"/> Entreprise/fondation d'entreprise |
| <input type="checkbox"/> Intercommunalité              | <input type="checkbox"/> Association                       |
| <input type="checkbox"/> Département (conseil général) |  |

Pourriez-vous préciser le montant exact du total des subventions perçues par le jardin en 2011 ?

#### 37. Quel est le détail du montant des subventions perçues en 2011 par organisme (par exemple : ville de Lyon à hauteur de 5000€) ?

|             |                      |
|-------------|----------------------|
| financier 1 | <input type="text"/> |
| financier 2 | <input type="text"/> |
| financier 3 | <input type="text"/> |
| financier 4 | <input type="text"/> |
| financier 5 | <input type="text"/> |

#### 38. De combien a été le budget d'investissement nécessaire à la création de votre jardin ?

- |  |   |
|--|---|
| <input type="radio"/> Moins de 10 000€     | <input type="radio"/> de 50.001 à 100.000 € |
| <input type="radio"/> de 10 000 à 20.000 € | <input type="radio"/> Plus de 100.000 €     |
| <input type="radio"/> de 20.001 à 50.000 € |   |

Connaissez-vous le montant exact ?

#### 39. A combien s'est élevé le budget de fonctionnement de votre jardin en 2011 ?

- |  |  |
|--|--|
| <input type="radio"/> Moins de 5000€       | <input type="radio"/> de 20.000 à 50.000 € |
| <input type="radio"/> de 5000 à 10.000 €   | <input type="radio"/> Plus de 50.000 €     |
| <input type="radio"/> de 10.000 à 20.000 € |  |

Connaissez-vous le montant exact ?

#### 40. Combien de salariés votre structure emploie-t-elle pour le jardin ?

|                      |                      |
|----------------------|----------------------|
|                      | Nombre               |
| Nombre de salariés ? | <input type="text"/> |

Connaissez-vous le nombre d'équivalent temps plein ? (ETP)

## Questionnaire pour les jardins collectifs de Rhône-Alpes

### IV - Questions qualitatives

**41. Quels sont les objectifs du jardin en général, et par rapport aux adhérents en particulier ?**



**42. Par rapport à ces objectifs, quels ont été les principaux freins ou limites rencontrés ? Comment les avez-vous dépassé ou comment comptez-vous les dépasser ?**



**43. Comment fonctionne le groupe de jardiniers et comment le gérez-vous ? (animation du groupe, prise de décision, circulation de l'information en interne, partage des récoltes et des tâches, ...)**



## Questionnaire pour les jardins collectifs de Rhône-Alpes

**44. Quels sont vos liens avec l'extérieur ? Quels partenariats avez-vous noué dans le cadre de ce jardin ? (lien avec le quartier, avec les services techniques, avec les financeurs, ...)**

**45. Connaissez-vous le réseau Le Passe-Jardins et quels sont vos liens avec ce dernier ? Pourquoi cette relation ? Vers quoi aimeriez-vous qu'elle évolue ?**

**46. Quelles sont vos attentes et besoins par rapport au réseau Le Passe-jardins ?**

## Questionnaire pour les jardins collectifs de Rhône-Alpes

**47. De façon générale, quels sont les projets, à court et moyen terme, pour votre jardin ? (évolutions programmées/souhaitées, besoins, envies, ...)**

**\*48. Cette démarche de prise de contact et cette volonté d'échange vous ont-elles semblé intéressantes, voire nécessaires ?**

Oui

Non

Veillez préciser ?

## Fiche d'identité du jardin non membre du réseau Passe-Jardins

**49. Dans quel département le jardin est-il localisé ?**

Ain

Isère

Ardèche

Loire

Drôme

Rhône

Haute-Savoie

Savoie

**50. Commune de localisation du jardin**

**51. Adresse du jardin ?**

## Questionnaire pour les jardins collectifs de Rhône-Alpes

**52. Numéro de téléphone du jardin (ou de son responsable et si c'est le cas alors le préciser) ?**

Tél. \_\_\_\_\_

**53. Adresse courriel du jardin (ou de son responsable et si c'est le cas alors le préciser) ?**

\_\_\_\_\_

**54. Adresse du site internet ou du blog du jardin ?**

\_\_\_\_\_

**55. Superficie totale du jardin ?**

Moins de 500 mètres carrés

de 3000 à 10 000 mètres carrés

de 500 à 3000 mètres carrés

Plus de 10 000 mètres carrés

Connaissez-vous la superficie exacte du jardin en mètres carrés ?

\_\_\_\_\_

**56. Nombre de parcelles constituant le jardin ?**

Moins de 10 parcelles

de 30 à 50 parcelles

de 10 à 30 parcelles

Plus de 50 parcelles

Connaissez-vous le nombre exact de parcelles ?

\_\_\_\_\_

**57. Nombre de jardiniers au jardin ?**

Moins de 10 jardiniers

de 30 à 50 jardiniers

de 10 à 30 jardiniers

Plus de 50 jardiniers

Connaissez-vous le nombre exact de jardiniers ?

\_\_\_\_\_

**58. Quel est le poids approximatif des récoltes du jardin ? (toutes parcelles confondues, en kilos/an)**

Moins de 50 kilos

de 301 à 1 000 kilos

de 50 à 300 kilos

Plus de 1000 kilos

A votre avis, quelle est la production moyenne par parcelle en kilos/an ?

\_\_\_\_\_

**59. Des hôtels à insectes sont-ils installés dans votre jardin ?**

Oui

Non

Si oui, combien ?

\_\_\_\_\_

## Questionnaire pour les jardins collectifs de Rhône-Alpes

**60. Des ruches sont-elles installées dans votre jardin ?**

Oui

Non

Si oui, combien ?

**61. Qui est le propriétaire foncier sur lequel le jardin est établi ?**

Particulier

Office HLM

Collectivités territoriales (commune, département, ...)

Autre

Si autre, veuillez préciser

**62. Quel est le nom exact de ce propriétaire foncier ? (ex : Ville de Lyon)**

**63. De façon générale, de quel type est votre jardin ? (2 réponses possibles)**

Jardin familial (parcelles individuelles)

Jardin partagé en pied d'immeuble (parcelle collective destinée aux habitants d'un même immeuble)

Jardin d'insertion (à destination des personnes en situation sociale difficile)

Jardin partagé nomade (jardin temporaire prenant place sur une friche ou un espace ayant vocation à être aménagé prochainement)

Jardin partagé d'habitant (parcelle collective entre tous les jardiniers)

Jardin de fleurissement partagé (jardin sans fruits ni légumes)

Jardin partagé pédagogique (à destination des enfants et des adolescents)

Autre

Si autre, veuillez préciser.

## Questions pour les non-membres ne voulant pas participer

**64. Quels sont les objectifs du jardin en général, et par rapport aux adhérents en particulier ?**

## Questionnaire pour les jardins collectifs de Rhône-Alpes

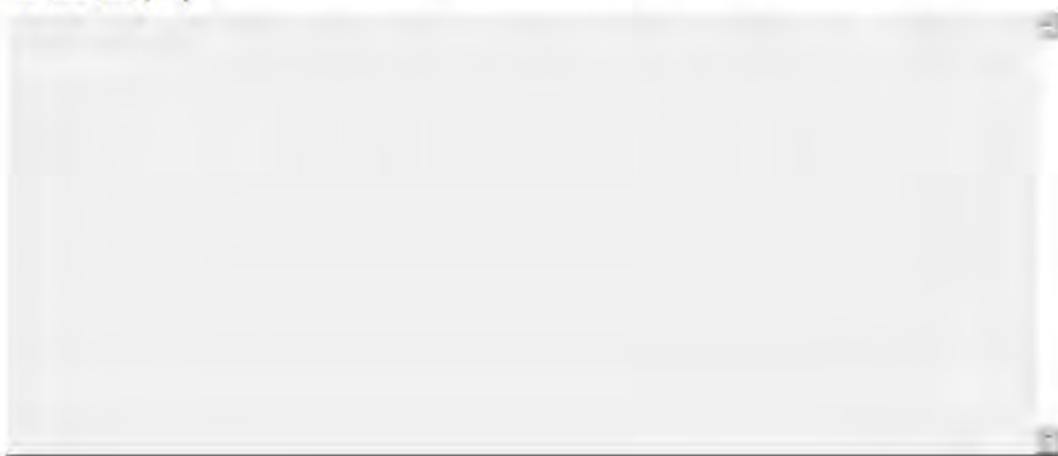
**65. Par rapport à ces objectifs, quels ont été les principaux freins ou embûches rencontrés ? Comment les avez-vous dépassé ou comment comptez-vous les dépasser ?**



**66. Comment fonctionne le groupe d'adhérents et comment le gérez-vous ? (animation du groupe, prise de décision, circulation de l'information, partage des récoltes et des tâches, ...)**



**67. Quels sont vos liens avec l'extérieur ? Quels partenariats avez-vous noué dans le cadre de ce jardin ? (lien avec le quartier, avec les services techniques, avec les financeurs, ...)**



## Questionnaire pour les jardins collectifs de Rhône-Alpes

**68. Pourquoi ne souhaitez-vous pas être en relation avec le réseau Le Passe-Jardins ?  
Quelles évolutions chez ce réseau ou chez vous seraient nécessaires ou intéressantes  
pour vous permettre de vous rapprocher ?**

**69. De façon générale, quels sont vos projets, à court et moyen terme, quant au  
développement de votre jardin ? (évolutions programmées/souhaitées, besoins, envies,  
...)**

Fin du questionnaire, merci de votre participation.

Cliquez sur "Terminé" pour conclure la saisie du questionnaire.

## G. Le questionnaire adressé aux jardiniers

### Passé Jardins Questionnaire Jardiniers

#### 1. Questionnaire aux jardiniers

Le passé-jardins lance une étude « Diagnostic des jardins collectifs régionaux » avec le soutien de la Région Rhône-Alpes. Cette étude a pour objectif l'état des lieux des jardins existants sur les 8 départements de la Région.

Dans ce cadre et pour mieux cerner les jardiniers de la région (profils, attentes, ...), ce questionnaire a été créé afin de mieux vous connaître.

Votre avis nous est donc précieux, nous vous remercions de consacrer quelques minutes pour renseigner ce questionnaire (temps estimé à +/- 3 minutes) qui sera accessible jusqu'au 31 août 2012.

En cas de difficultés techniques en lien avec le questionnaire, vous pouvez nous contacter aux coordonnées suivantes :

Par téléphone : 04.76.87.70.40 (cabinet ARGOS)

Ou par mail : [contact@argos-consultants.fr](mailto:contact@argos-consultants.fr)

#### 2. Le profil des usagers des jardins partagés

**1. Quel est le nom de votre jardin (ou son adresse si vous ne connaissez pas son nom exact) ?**

**2. Quel âge avez-vous ?**

15 à 29 ans

30 à 44 ans

45 à 59 ans

60 à 74 ans

75 à 89 ans

90 ans ou plus

**3. Quel est votre sexe ?**

Femme

Homme

**4. Quel est votre statut ?**

Célibataire

Famille avec enfant(s)

Famille sans enfant

Autre (veuillez préciser)

## Passé Jardins Questionnaire Jardiniers

### 5. Quel est votre statut professionnel ?

- |  |  |
|--|--|
| <input type="radio"/> Etudiant   | <input type="radio"/> Employé                                      |
| <input type="radio"/> Agriculteur exploitant   | <input type="radio"/> Ouvrier                                      |
| <input type="radio"/> Artisan, commerçant, chef d'entreprise   | <input type="radio"/> Retraité                                     |
| <input type="radio"/> Cadre et profession intellectuelle supérieure  | <input type="radio"/> Autre personne sans activité professionnelle |
| <input type="radio"/> Profession intermédiaire (enseignant (e) ; infirmier (e) ; travailleur social, etc.) |  |

Autre (veuillez préciser)

### 6. A quel type de jardin pensez-vous être inscrit ?

- |   |   |
|---|---|
| <input type="radio"/> Jardin familial (parcelles individuelles) Jardin d'insertion (à destination des personnes en situation sociale difficile) | <input type="radio"/> Jardin partagé nomade (jardin temporaire prenant place sur une friche ou un espace ayant vocation à être aménagé prochainement) |
| <input type="radio"/> Jardin partagé d'habitant (parcelle collective entre tous les jardiniers)   | <input type="radio"/> Jardin de fleurissement partagé (jardin sans fruits ni légumes)   |
| <input type="radio"/> Jardin partagé pédagogique (à destination des enfants et des adolescents)   | <input type="radio"/> Autre   |
| <input type="radio"/> Jardin partagé en pied d'immeuble (parcelle collective destiné aux habitants d'un même immeuble)                          |   |

Autre (veuillez préciser)

### 7. La parcelle que vous cultivez est ?

|                             | Oui                   | Non                   |
|-----------------------------|-----------------------|-----------------------|
| une parcelle collective ?   | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |
| une parcelle individuelle ? | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |

Quelle est la superficie de votre parcelle individuelle en m<sup>2</sup> ?

### 8. Quelle est la superficie de votre jardin ?

- |   |   |
|---|---|
| <input type="radio"/> Moins de 10 mètres carrés | <input type="radio"/> 30 à 50 mètres carrés     |
| <input type="radio"/> 10 à 20 mètres carrés     | <input type="radio"/> De 50 à 100 mètres carrés |
| <input type="radio"/> 20 à 30 mètres carrés     | <input type="radio"/> Plus de 100 mètres carrés |

## Passé Jardins Questionnaire Jardiniers

### 9. Les fruits et légumes que vous cultivez :

- sont un apport négligeable dans votre consommation totale de fruits et légumes (moins de 10%)
- représentent entre 10 et 30% de votre consommation totale de fruits et légumes
- représentent entre 30 et 60% de votre consommation totale de fruits et légumes
- représentent entre 60 et 90% de votre consommation totale de fruits et légumes
- vous ne consommez que les fruits et légumes que vous avez cultivés (100% de votre consommation)
- il n'y a pas de répartition individuelle des récoltes, tout est consommé collectivement

### 10. Comment avez-vous connu votre jardin ? (2 choix possibles)

- |   |  |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Le journal municipal | <input type="checkbox"/> La radio  |
| <input type="checkbox"/> La presse locale     | <input type="checkbox"/> Le bouche à oreille (famille, ami, ...)           |
| <input type="checkbox"/> La presse nationale  | <input type="checkbox"/> Internet (les réseaux sociaux, ...)               |
| <input type="checkbox"/> La télévision        | <input type="checkbox"/> Je suis passé devant et j'ai voulu en savoir plus |

Autre (veuillez préciser)

### 11. A quelle fréquence venez-vous au jardin ?

- Tous les jours
- Plusieurs fois par semaine
- Une fois toutes les deux semaines
- Plusieurs fois par mois
- Une fois par mois

Autre (veuillez préciser)

### 12. Participez-vous à des activités organisées par votre jardin ?

- Oui
- Non
- Aucune activité n'est organisée par mon jardin

## 3. Quelles activités ?

### 13. Si oui, lesquelles :

- |   |                                   |
|---|-----------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Repas partagé      | <input type="checkbox"/> Concerts |
| <input type="checkbox"/> Projections vidéos | <input type="checkbox"/> Autre    |

Si Autre, préciser

## 4. Plus d'activités ?

## Passé Jardins Questionnaire Jardiniers

**14. Souhaiteriez-vous voir votre jardin organiser des activités ?**

Oui

Non

### 5. Suggestions d'activités

**15. Avez-vous des suggestions d'activités à partager entre jardiniers ?**

### 6. Les jardiniers et leur jardin

**16. Quelles difficultés rencontrez-vous dans le travail de votre jardin ? (2 choix possibles)**

Aucune difficulté

Le manque de matériel (outils par exemple)

Le manque d'aide (des autres jardiniers, de l'animateur, ...)

Le manque d'organisation

La taille du jardin (trop grand ou trop petit)

Le manque d'ambiance, de dynamique

Autre (veuillez préciser)

**17. Quelles sont vos motivations à venir jardiner ? (2 réponses possibles)**

Pour le plaisir

Pour faire des économies

Pour la qualité des éléments produits

Pour rencontrer d'autres personnes (convivialité)

Pour préserver la planète

Autre

Autre (veuillez préciser)



## Passé Jardins Questionnaire Jardiniers

**18. Comment jugez-vous le fonctionnement de votre jardin dans les domaines suivants ?**

|  | Très bien             | Bien                  | Plutôt bien           | Plutôt pas bien       | Pas bien du tout      | Ne se prononce pas    |
|--|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|
| Communication en cas d'événements organisés par le jardin  | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |
| Ambiance   | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |
| Amplitude horaire  | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |
| Relations avec les gestionnaires du jardin   | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |
| Relations avec les autres jardiniers   | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |
| Qualité des moyens et des services mis à disposition (outils partagés, aire de compostage, etc.) | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |

Si vous avez besoin de préciser une réponse ...

**19. Quelles pistes d'amélioration pourriez-vous suggérer pour améliorer votre jardin ?  
Quelles évolutions vous paraissent intéressantes ?**

# LES JARDINS PARTAGÉS



ILS SONT TOUS ÉCOLOGIQUEMENT CONÇUS, CONSTRUITS ET CULTIVÉS COLLECTIVEMENT PAR LES HABITANTS D'UN QUARTIER OU D'UN VILLAGE.

ILS SONT OUVERTS MAIS NÉANMOINS CLÔTURÉS.

CHAQUE JARDINIER A UNE CLEF ET DOIT OUVRIR LE JARDIN AU PUBLIC QUAND IL EST PRÉSENT.

## UNE EXPÉRIENCE CONCRÈTE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

### LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Pour les jardiniers-habitants les plus modestes, l'autoproduction de légumes et de fruits, bien que non monétaire, peut représenter l'équivalent d'un 13<sup>ème</sup> mois.

Pour les gestionnaires des villes, les aménagements et le fonctionnement des jardins partagés sont moins coûteux que ceux des espaces verts classiques.



### L'ENVIRONNEMENT

Tous les jardins partagés adoptent la « Charte du jardinier amateur éco-responsable », ils sont des lieux d'éducation pratique à l'environnement (sensibilisation au cycle de la nature, tri des déchets et compostage, gestion économe de l'eau,...).

En milieu urbain, par leur intégration à la trame verte, ils favorisent la biodiversité et les corridors biologiques.

### LA SOLIDARITÉ SOCIALE

Le jardin partagé fait partie des rares outils du développement social qui rassemble toutes les générations, toutes les cultures, tous les milieux socioculturels présents sur un même territoire.

Au pied des immeubles, ils permettent l'action citoyenne sur l'espace public, favorisent le respect et la civilité.



### LA GOUVERNANCE

Un jardin partagé est co-construit par les habitants-jardiniers volontaires et la collectivité locale ; cette étape est généralement pilotée par le passe-jardins.

Les jardins partagés participent à la vie du réseau, et trouvent un soutien au sein de ce groupe.

À la croisée de ces quatre thématiques sociétales, LE JARDIN PARTAGÉ RÉPOND AUX CRITÈRES DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DES AGENDAS 21.

Chaque jardin partagé est un exemple de transformation sociale expérimentée.



# PETITE HISTOIRE DES JARDINS

LES RACINES DES JARDINS PARTAGÉS, du jardin ouvrier de St Etienne au community garden des villes d'Amérique du Nord.

- Dès la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle, la révolution industrielle entraîne un exode rural. Pour améliorer les conditions de vie de ces nouveaux ouvriers issus du monde agricole, des jardins ouvriers sont créés en ville.
- En 1894 à St Etienne, le Père Volpette installe les trente premières parcelles de jardins ouvriers de France.
- En 1896 à Lyon, l'Abbé Lemire député du Nord crée le mouvement des jardins ouvriers. Pour les fondateurs, ces jardins ont une fonction alimentaire, sociale et morale.
- Pendant la période des *Trente Glorieuses*, les jardins ouvriers subissent un déclin massif, ils deviennent alors des jardins familiaux.

## Le réseau des jardins partagés en France et en Rhône-Alpes

- En 1997, la *Fondation de France* soutient l'émergence des jardins partagés et le premier forum national « *Jardinage et citoyenneté* » à Lille où se crée le *Jardin dans Tous Ses Etats (JTSE)*, premier réseau français des jardins partagés.
- En 1998 à Lyon, création de l'association *Le passe-jardins*, centre de ressources et animateur du réseau des jardins partagés de la région Rhône-Alpes.



Chacun peut apporter son concours à l'œuvre :



### LES VALEURS COMMUNES AUX JARDINS PARTAGÉS

Extrait de « La terre en partage » - Charte du JTSE

- Pour le renforcement des **LIENS SOCIAUX**, là où les conditions d'existence ont contribué à distendre les mailles de la vie sociale, de l'entraide et du dialogue.
- Pour que les **CITOYENS**, sans aucune discrimination culturelle, ethnique ou sociale, puissent s'approprier leur cadre de vie quotidien et l'enrichir.
- Pour **NOUER DES LIENS** généreux autant que respectueux avec la Terre et le monde vivant, et agir de façon **RESPONSABLE**.
- Pour le plaisir de créer, de goûter, de partager, comme de nouvelles formes de liberté et d'**AUTONOMIE**.

Pour toutes ces raisons, il nous semble important d'affirmer  
**LE DROIT DE TOUS AU JARDIN.**

Chacun peut apporter son concours à l'œuvre :

- 1<sup>o</sup> Soit en coopérant au développement de l'œuvre collective : Membre adhérent à la Ligue, 5 fr.; Membre titulaire, 20 fr.

### En Amérique du Nord

- 1974, l'association *Green Guerrilla* à New York investit des friches urbaines et les transforme en jardins de quartier.
- En 1978, la municipalité de New York crée le programme *Green Thumb* (le pouce vert) pour contribuer à l'essor de ces jardins.
- Aujourd'hui New York compte plus de six cent community gardens !



Au Jardin ouvrier trouve :

1<sup>o</sup> Une occupation saine des loisirs que lui laisse la



Section de la Ligue



Principaux groupes :

|                           |             |                           |             |
|---------------------------|-------------|---------------------------|-------------|
| Asnières . . . . .        | 120 Jardins | Fort d'Ivry . . . . .     | 250 Jardins |
| Saint-Denis . . . . .     | 236 —       | Fort de Bicêtre . . . . . | 270 —       |
| Grand-Montrouge . . . . . | 440 Jardins |                           |             |

© Le passe-jardins - Décembre 2002



# LES JARDINS PARTAGÉS DE RHÔNE-ALPES (1)



**PLUSIEURS FORMES DE JARDINAGE SE COMBINENT SOUVENT SUR UN MÊME JARDIN**



Le jardinage partagé prend donc de multiples facettes qui sont les reflets des personnes qui le pratiquent (personnes en situation de handicap, en difficulté de vie, habitants, enfants).

Par ailleurs, la grande diversité de ces jardins (pied d'immeuble, terrain en friche destiné ou pas à être bâti, pieds d'arbres, rues), combinée aux différentes raisons de jardiner (autoproduction de légumes, rencontre, convivialité) complète cette physionomie.

## LE JARDINAGE COLLECTIF À VOCATION SOCIALE

Les jardins collectifs à vocation sociale accueillent des personnes en difficulté de vie (précarité économique, sociale, problèmes de santé...) mais aussi les habitants des environs désireux de s'investir dans un projet de jardin partagé.

Le groupe de jardiniers, accompagné par un animateur, s'organise pour cultiver collectivement fleurs, fruits et légumes. À travers le jardinage collectif, les personnes les plus fragiles reprennent confiance, des liens de solidarité se créent entre les jardiniers de tous horizons.

Convivialité et partage constituent les piliers du fonctionnement de ces jardins ; les récoltes sont partagées entre les jardiniers ou cuisinées sur place pour des repas collectifs.

Ouverts sur leur territoire, ces jardins à vocation sociale proposent régulièrement des animations culturelles, stages ou portes ouvertes ; ils accueillent des enfants dans le cadre scolaire ou périscolaire.



## LE JARDINAGE ADAPTÉ

Le jardinage adapté est un jardinage accessible à tous, en particulier aux personnes en situation de handicap temporaire ou permanent, ou simplement aux personnes auxquelles les fatigues de l'âge rendent l'accès au jardinage traditionnel malaisé.

Il s'agit de permettre à tous de jardiner confortablement à travers divers aménagements : orientation et signalétique adaptées aux handicaps visuels ou cognitifs, allées permettant l'accès aux fauteuils roulants, tables de cultures et bacs de hauteurs différentes pour le jardinage assis ou debout, outils de jardinage adaptés.



H  
le jardin - Décembre 2012

# LES JARDINS PARTAGÉS DE RHÔNE-ALPES (2)



## LE JARDINAGE COLLECTIF D'HABITANTS

Le jardinage collectif d'habitants se situe souvent au cœur de la ville, dans le tissu urbain dense, là où les besoins de nature sont les plus prégnants. Il peut s'agir d'une petite surface de 2 ou 300 m<sup>2</sup> comme d'une plus grande parcelle, jusqu'à 600 m<sup>2</sup>.

Ce jardinage est conçu par des groupes d'habitants, le résultat est donc le reflet de chaque groupe ; ainsi, il n'y a pas deux jardins pareils !

Ces jardins sont des lieux de vie et d'animation du quartier. On s'y retrouve pour cultiver, mais aussi pour échanger, cuisiner ou participer à une action culturelle. Les récoltes sont partagées, le travail de la terre et les chantiers sont collectifs. Les habitants s'organisent entre eux et se créent parfois en association pour structurer le projet. Dans d'autres cas, un centre social permet au groupe de jardiniers de vivre cette aventure.

Ce type d'action embellit le quartier, favorise les rencontres et offre des lieux de convivialité agréables pour des personnes d'horizons variés.

Présent aussi dans les campagnes, ce jardinage contribue à réhabiliter les liens entre voisins mais aussi à retrouver le contact avec la terre qui disparaît parfois.



## LE JARDINAGE EN PIED D'IMMEUBLE

Dans les quartiers d'habitat social, des terrains à cultiver sont quelquefois mis à disposition par le bailleur. Les habitants, en général accompagnés au départ, décident du mode de jardinage (collectif / individuel) et de l'organisation qui leur convient.

En mode individuel, les parcelles sont souvent des petites unités aménagées et plantées de façon très personnalisée.

Situé en bas d'immeuble, le jardin change la vie des personnes qui l'entretiennent comme celle des habitants qui voient ainsi de leurs fenêtres les saisons se dérouler, leur quartier s'embellir, s'enrichir.

Les habitants-jardiniers font la connaissance de leurs voisins et partagent le plaisir de cultiver fleurs et légumes, fiers de participer à la réalisation d'un paysage urbain plus vert, pour le plaisir de tous.



27

## MARAÎCHAGE COLLECTIF

Les adhérents du jardin, des consommateurs désireux de bien se nourrir et de jardiner ensemble, payent une cotisation annuelle et achètent à l'avance une production (part-légumes).

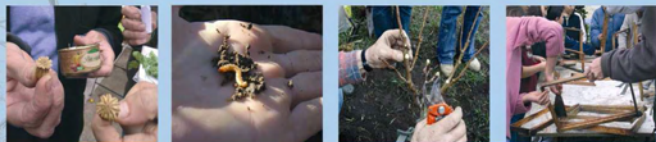
Ces parts-légumes servent à payer le salaire d'un maraîcher et à faire fonctionner le jardin. Les adhérents reçoivent en contrepartie un panier hebdomadaire rempli de légumes produits selon un mode de culture biologique.

L'implication des adhérents dans les travaux du jardin est essentielle : ils sont amenés à travailler au jardin plusieurs jours par an, selon un mode d'organisation défini par l'association.



© La photo photo - Déborah 2010

# LES JARDINS PARTAGÉS DE RHÔNE-ALPES (3)



## LE JARDINAGE NOMADE OU ÉPHÉMÈRE



On trouve ce jardinage sur des espaces investis à l'initiative d'habitants, à l'échelle de micro-quartiers qui possèdent des délaissés urbains ou des terrains en attente de construction. Leur existence est en principe éphémère et les jardins sont de tailles très variables.

Ces initiatives citoyennes émanent d'un besoin d'implication et de participation conviviale dans la réalisation et l'amélioration du cadre de vie, souvent très minéral en ville.

Au cœur des villes, ils assument de nombreuses fonctions par leur présence singulière sur l'espace public. Le jardinage reste le fil conducteur de ces lieux qui s'ouvrent aux événements culturels, artistiques, mises à dispositions ponctuelles pour les structures et acteurs partenaires proches ou plus lointains. Ils sont en contact permanent avec un environnement dense de présence humaine et de sollicitations variées.

Les jardins nomades suscitent parfois un attachement des habitants et collectivités qui les feront perdurer en les intégrant aux projets de réhabilitations urbaines.



27

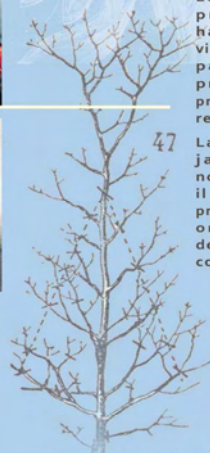


## LE FLEURISSEMENT PARTAGÉ

Les actions de fleurissement partagé procèdent de la même envie des habitants d'améliorer leur cadre de vie par des actions concrètes auxquelles ils participent ; le jardinage de rues pratiqué en groupes s'avère être propice à la convivialité et aux échanges recherchés.

La présence régulière et insolite de ces jardiniers des rues entraîne de nombreux échanges avec le voisinage et il re-familiarise les citoyens avec des pratiques élémentaires de jardinage qui ont été exclues des villes, au profit des grands jardins publics gérés par les collectivités.

47



## LE JARDINAGE PÉDAGOGIQUE

Le jardinage pédagogique est une activité de découverte et d'expérimentation à but éducatif et ludique. Par le biais du jardinage, petits et grands se confrontent directement aux connaissances de base sur la terre : la gestion des déchets et le compostage, les cycles de la nature, la préservation de la biodiversité, la découverte des écosystèmes, la qualité du cadre de vie. En vivant le lien direct avec la nature, les jardiniers en herbe sont amenés à aimer et donc à mieux comprendre et respecter la nature qui les entoure.

En bacs, en carrés, en terrasses ou en pleine terre, la taille et l'emplacement pour cette activité varient beaucoup selon les projets, s'adaptant aux lieux et aux publics.

Souvent on trouve le jardinage pédagogique au sein de structures éducatives; écoles, lycées, centre aérés, instituts médico-éducatif etc., mais le jardinage pédagogique peut aussi être intégré dans un jardin partagé.



© Le jardinier - Décembre 2012